

PARCOURS ADULTE

INTRODUCTION

Le Parcours Adulte se compose d'un ensemble de dispositifs et d'actions sociales qui permet à chaque personne et/ou famille en grande difficulté sociale et/ou économique d'être accompagnée dans le cadre d'un parcours d'insertion au sein duquel la globalité de sa problématique est prise en compte. Le Parcours Adulte regroupe des dispositifs visant à prévenir les exclusions et à favoriser l'insertion durable des personnes vulnérables.

Les territoires d'intervention du Parcours Adulte sont le territoire de la Flandre maritime et de la Flandre Intérieure (Hazebrouck, Bailleul, Merville et Armentières).

Les difficultés rencontrées par les personnes ou les familles accompagnées sont d'ordre administrative, sociale, financière, liées au logement, médico-sociale, psychologique, professionnelle ou judiciaire.... Ces personnes en situation précaire sont confrontées à de multiples problématiques : désocialisation, violences conjugales, ruptures familiales, endettement, pathologies chroniques, souffrance psychique, addictions, prostitution, vieillissement précoce, sortie de détention, ...

Les différents dispositifs sont complémentaires et permettent un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins des personnes.

Les missions du Parcours Adulte sont développées quotidiennement par des équipes pluri-professionnelles (éducateurs spécialisés, assistantes de service social, moniteurs éducateurs, technicienne d'intervention sociale et familiale, éducateurs techniques, ...).

L'accompagnement proposé porte sur l'accès aux droits fondamentaux ; la citoyenneté ; l'accès, l'installation ou le maintien dans le logement ; ou encore sur la remobilisation à l'emploi et l'insertion socio-professionnelle.

Les Dispositifs d'Hébergement

Le CHRS « Le Relais » : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Adresse : CHRS « Le Relais » - Résidence Ferrer 50, Rue Ferrer 59210 Coudekerque-Branche

Directrice : Mme Belkala

Directeur Adjoint : Mr Petitprez

Cheffe de Service : Mme Bouly

Synthèse du projet de service :

Les CHRS sont des établissements sociaux et médico-sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Ils ont une mission d'insertion, c'est-à-dire de prise en charge globale sur les plans administratif, familial, formation et emploi, santé, logement... afin de permettre à la personne de bâtir un projet de vie autonome.

L'admission dans la structure est faite pour une durée déterminée et renouvelable : la situation de la personne accueillie doit faire l'objet d'un bilan tous les six mois. L'objectif est que la personne ou la famille accède à une insertion durable en milieu ordinaire adapté (logement, emploi...).

Les CHRS accueillent tout public (homme, femme, couple avec ou sans enfant), dont la situation justifie un hébergement et qui accepte de s'engager dans une démarche d'insertion et de réinsertion sociale au travers de la contractualisation d'un projet d'hébergement.

L'hébergement de stabilisation doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.

Les places de stabilisation se rapprochent des missions d'un CHRS.

L'objectif principal de l'hébergement de stabilisation est d'accueillir et proposer un accompagnement social continu permettant aux personnes de se poser, de se ressourcer et de faire émerger ensuite un projet en direction des dispositifs de droit commun de l'insertion et du logement.

Au sein des CHRS, deux modalités d'hébergement sont possibles : soit en regroupé sur la Résidence Ferrer, soit à l'extérieur, également appelé en diffus.

Habilitations et public :

Le CHRS « Le Relais » est intégré au secteur AHI (Accueil Hébergement Insertion) suivi par la DDETS du Nord et financé en dotation globale de financement par le BOP 177.

Un CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) a été conclu pour la période 2018- 2022.

Les capacités d'hébergement d'insertion du CHRS « Le Relais » représentent un volume total de 98 places. Ces places se répartissent en 45 places Familles, 43 places Hommes Isolés et 10 places en hébergement de Stabilisation pour des femmes isolées.

Les places « Familles » sont réparties sur 12 appartements diffus (dont 1 en Flandre Intérieure) et 2 appartements en regroupé sur la Résidence Ferrer. Nous accueillons différentes typologies de ménage (homme ou femme seul(e) avec enfants, couple avec ou sans enfants).

Les places « Hommes Seuls » se répartissent sur 27 appartements diffus sur le Dunkerquois dont 4 logements en cohabitation et 9 appartements sur la structure de Ferrer. Notons également que 6 places se situent en Flandre Intérieure.

Les 10 places en hébergement de stabilisation (10 T1) pour les femmes seules se situent en totalité sur la Résidence Ferrer.

Obligations (activité à réaliser en nombre et en taux) :

Conformément aux objectifs fixés dans le cadre du CPOM, le CHRS « Le Relais » doit présenter un taux d'occupation avoisinant les 100%.

Les budgets prévisionnels :

Budget prévisionnel 2022	CHRS Hommes seuls	CHRS Familles	Places de Stabilisation
Groupe I	41 958.06	37 238.52	7 638.38
Groupe II	418 169.82	503 446.37	103 441.18
Groupe III	218 358.78	162 850.24	34 578.07
TOTAL	678 486,66	703 535,13	145 658,05

ETP de la structure (au BP 2022) :

CHRS Le Relais	ETP
Direction	0.45
Chef de service	1
Administratif	1.70
Services généraux	1
Veille de nuit	3
Personnel éducatif	10.85

Formations suivies en 2022 par les salariés de l'établissement :

Plusieurs formations ont été suivies par l'équipe :

- MAPA (gestion de l'agression réelle ou potentielle)
- Le « Savoir Habiter »
- La place des éducateurs dans la santé des résidents
- Le Logement d'Abord
- Entretien et hygiène des locaux (maitresse de maison)
- Logiciel Excel (secrétariat)
- Habilitation Electrique (agent technique)
- Logiciel Octime (cheffe de service)

LES CHIFFRES DE L'ANNEE :

Volume de l'activité

	Hommes Seuls	Familles	Stabilisation
Capacité Autorisée	43	45	10
Nombre de jours d'ouverture	365	365	365
Nombre de ménages	55	17	11
Nombre d'enfants	0	31	0
Nombre d'adultes	55	24	11
Total personnes accueillies	55	55	11
Nombre de journées théoriques	15695	16425	3650
Nombre de journées réalisées	15418	16316	3642
Taux d'occupation	98,24%	99,34%	99,78%

Les taux d'occupation sont compris entre 98.24% et 99.78%.

Les besoins de travaux, de rafraichissement ou de rééquipements entre le moment où la personne est sortante et l'arrivée d'un nouveau résident font que nous ne sommes pas à 100% de ce taux

Notre parc locatif a pu évoluer cette année, notamment sur le CHRS Hommes seuls. Nous avons rendu 4 logements individuels pour récupérer deux appartements où les personnes sont hébergées en cohabitation. Ces changements nous permettent de faire baisser le budget « loyers ».

Pour le CHRS Famille, nous avons réussi à équilibrer la typologie des logements avec les ménages accueillis.

Mouvement dans l'année :

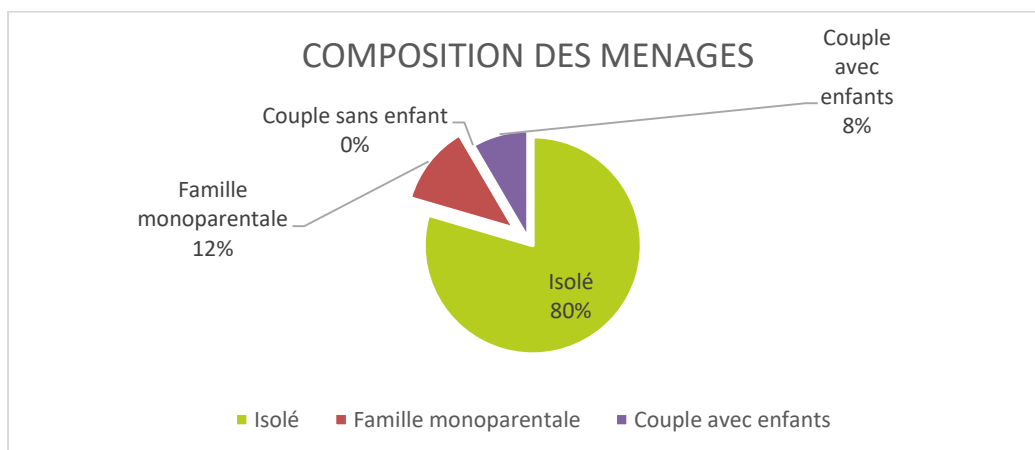
	Hommes Seuls	Familles	Stabilisation
Nombre d'entrées dans l'année	14	10	1
Nombre de sorties dans l'année	13	9	1
Nombre de personnes au 1er janvier de l'année	41	45	10
Nombre de personnes au 31 décembre de l'année	42	46	10
Taux de rotation	32,93%	21,11%	10,00%

Nous dénombrons 10 sorties pour le CHRS cette année pour un taux de rotation de 21%.

Le relogement des familles reste toujours aussi complexe : en effet, nous accueillons plusieurs ménages qui ne possèdent pas de titre de séjour. La régularisation administrative est très longue, de ce fait, les droits n'étant pas ouverts, ils ne peuvent bénéficier de ressources.

Nous observons également parfois des difficultés concernant la parentalité et l'accompagnement éducatif que nous apportons est important avant d'envisager un relogement.

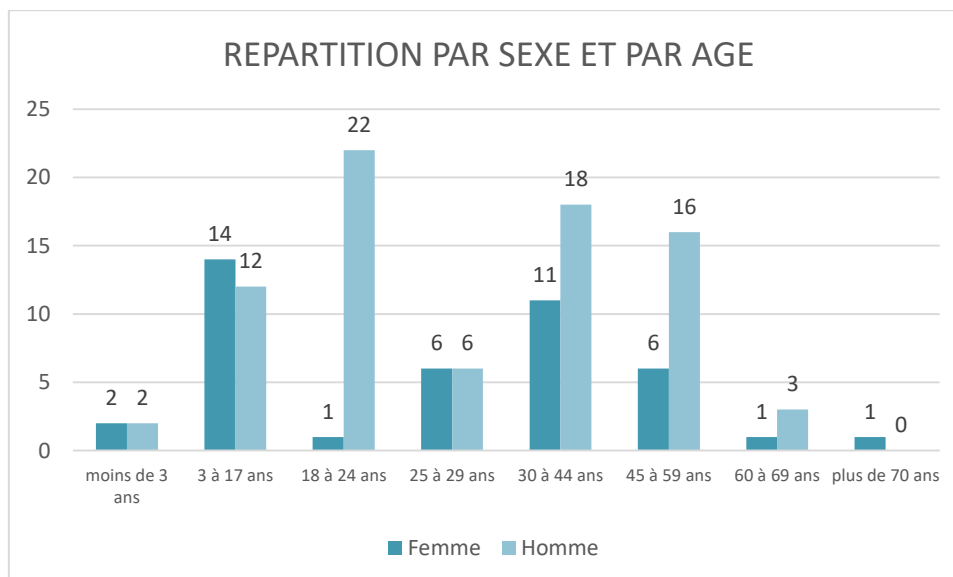
C'est dans la catégorie des hommes seuls qu'il y a un taux de rotation plus élevé. Nous constatons des sorties plus variées (comme partir chez un tiers ou dans une structure), ce qui permet une réorientation plus rapide. C'est aussi dans cette catégorie qu'il y a eu le plus de fins de prise en charge durant l'année 2022, ce qui augmente le nombre de sorties pour les hommes seuls.



Les places « Hommes Seuls » et les places de stabilisation représentent le volume le plus important du public accueilli.

Parmi les familles accueillies, nous dénombrons 10 familles monoparentales et 7 couples avec enfants. Nous n'avons pas de couple sans enfant.

Répartition par sexe et par âge :

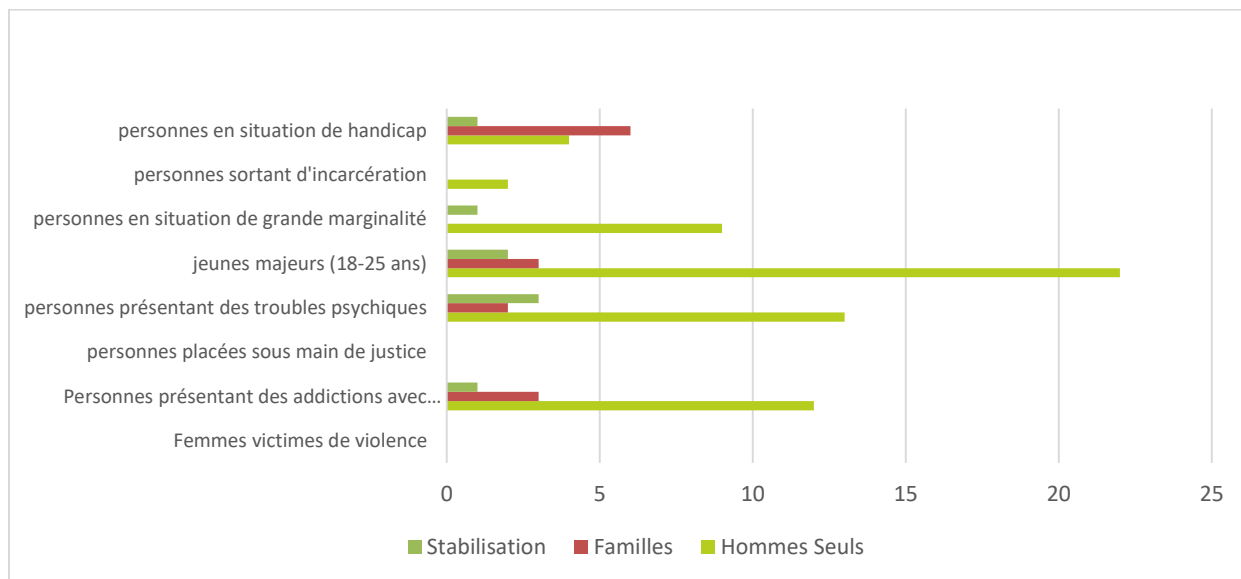


L'âge des personnes accueillies au sein du CHRS tend à augmenter au fil des années, nous comptons 4 personnes de plus de 60 ans. Dans le dispositif du CHRS Famille, nous accueillons 30 enfants. Il y a eu deux naissances durant l'année.

La tranche d'âge des jeunes âgés de 18 à 24 ans comprend 23 personnes (dont 22 hommes) : il leur faut consolider leur autonomie et l'aspect financier afin de travailler le projet de sortie.

La catégorie des personnes âgées de 30 à 59 ans est la plus représentative sur le CHRS. Pour la majeure partie, ces personnes nécessitent un accompagnement qui est tout aussi complexe car leurs parcours de vie ont été des plus chaotiques. Leurs difficultés nécessitent du temps pour aplanir la situation et pour les amener à réfléchir sur leurs projets futurs. Les freins repérés sont essentiellement des problèmes d'addiction, des situations financières et administratives compliquées, des problématiques familiales complexes. Tout ceci mis à bout vient rendre complexe le relogement des personnes.

Caractéristiques des personnes accompagnées :



Les personnes sont admises au CHRS en raison de problématiques qui ne leur permettent pas d'accéder à un logement autonome. La caractéristique la plus répandue chez les personnes hébergées correspond à l'âge et notamment les plus jeunes de 18 à 25 ans. En effet, nous accueillons des jeunes majeurs sortants de dispositifs de l'ASE, ou sortant de CADA. Ce sont les hommes seuls qui sont le plus concernés. Ces jeunes représentent au total 27,5% des personnes accueillies.

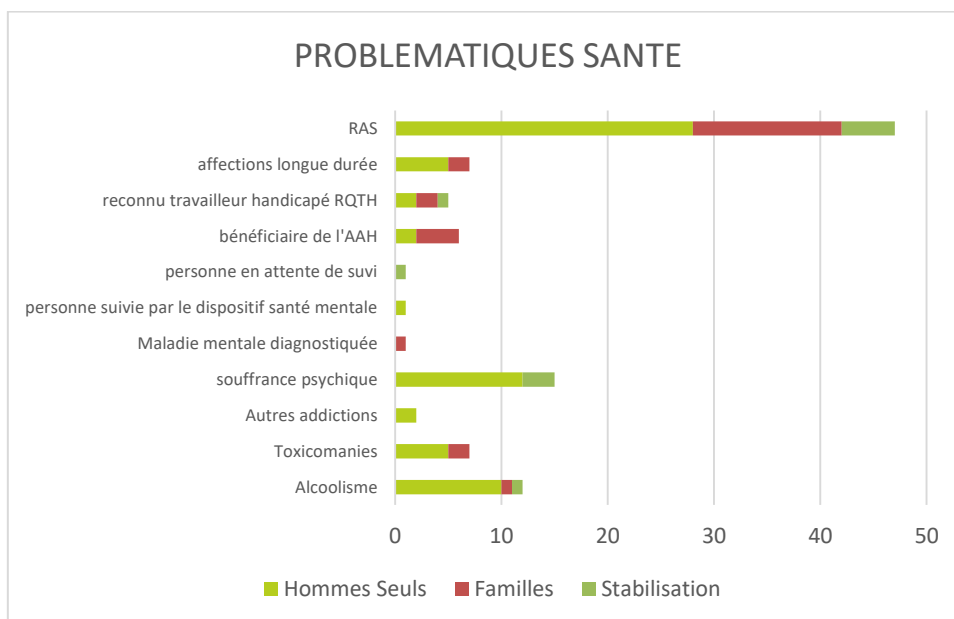
L'aspect médical a également une part importante comme caractéristique du public accueilli. On y trouve notamment les problématiques d'addictions et les troubles psychiques pour 34,7 % des personnes accueillies

Au total, onze personnes en situation de handicap sont hébergées au sein du CHRS. C'est dans les familles qu'elles sont le plus représentées (enfants ou parents).

Les personnes orientées en situation de grande marginalité sont essentiellement des hommes seuls issus d'un parcours de rue.

Deux personnes ont été accueillies au CHRS après une levée d'écrou, il s'agit uniquement d'hommes seuls.

Les problématiques santé :



L'aspect santé est très important dans l'accompagnement de nos résidents.

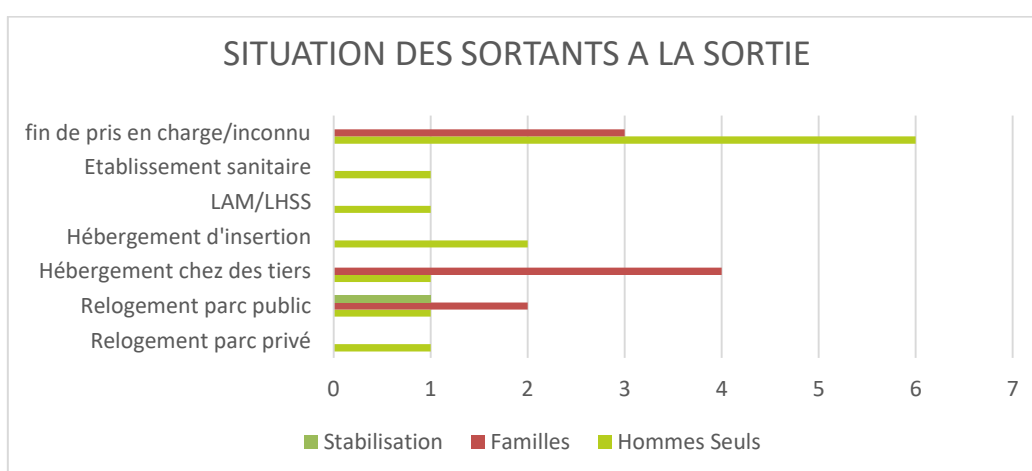
Lors de l'admission, le ménage nous décrit ne pas avoir de problème de santé mais très vite nous pouvons nous apercevoir une difficulté.

Nous observons de grosses problématiques d'addictions (essentiellement alcool et stupéfiants), mais aussi nous recensons de plus en plus des difficultés de l'ordre de pathologies psychiatriques.

Le constat est que ces problématiques touchent en grande majorité le public masculin isolé. Nous devons faire face durant notre accompagnement à des refus de soins ou à du déni. Cet axe est très important à travailler.

Pour cela, nous travaillons en étroite collaboration avec nos différents partenaires tels que le CSAPA, l'EMPP, le CMP, le médecin traitant et l'hôpital.

Situation des ménages à la sortie du notre service



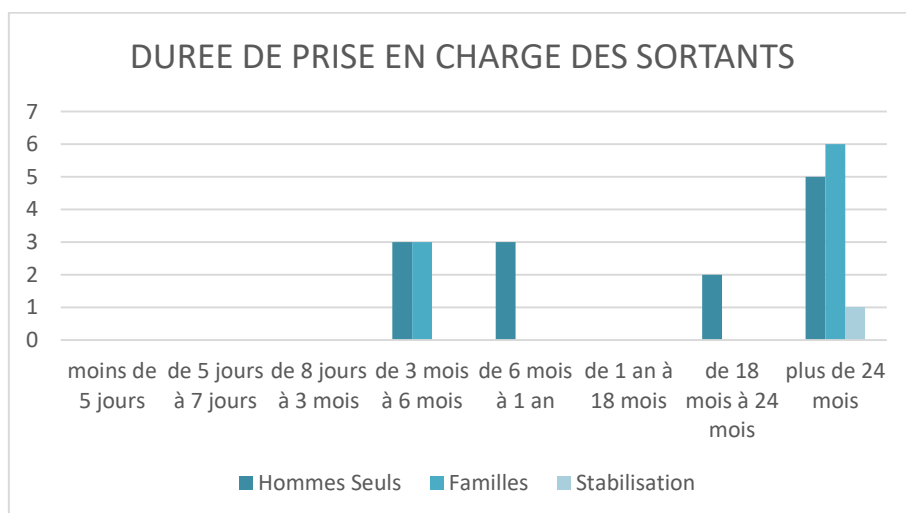
Au niveau du parc « Familles », 3 familles sont sorties du dispositif en 2022. L'une d'entre elle a souhaité retourner vivre dans sa propre famille. Pour la deuxième, une fin de prise en charge a dû être actée pour détention de produits stupéfiants et des manquements graves au règlement. Une famille a été relogée dans le parc public.

Concernant les hommes seuls, plusieurs fins de prise en charge ont dû être prononcées suite à des problèmes de consommation de produits illicites et trafic, non adhésion à l'accompagnement, et violence... Une orientation vers les LHSS a été effectuée suite à de graves problèmes de santé (amputation). Un résident a quitté la structure dans le cadre d'une démarche de soin et d'éloignement du territoire. Une sortie vers le dispositif d'intermédiation locative et une autre vers une RHJ sur la métropole lilloise a eu lieu en 2022.

Enfin, il y a eu une sortie du dispositif de stabilisation vers un logement du parc social.

Un des éléments importants permettant de travailler la sortie d'un ménage est le niveau de ressources.

A l'admission, 41% des sortants ne percevaient aucun revenu. Lors de leur sortie, ils ne sont plus que 6%. L'accompagnement durant le séjour des personnes accueillies a permis d'ouvrir les droits au R.S.A, puisque nous sommes passés de 29% de personnes bénéficiant de ce revenu à leur entrée à un nombre de 47% de bénéficiaires à leur sortie. Lors de leur admission, aucune personne n'avait de revenu lié à l'emploi. A la sortie 29% perçoivent un revenu professionnel. C'est un travail sur les freins à l'emploi qui a été mis en place et a permis cela.



La durée du séjour au sein du CHRS varie selon la composition familiale. Elle est de minimum 28 mois pour les hommes seuls et 24 mois pour une famille. Pour les places de stabilisation (femmes seules) la durée fut importante du fait de la régularisation administrative.

Le profil des usagers demande à l'équipe éducative un accompagnement adapté et de ce fait une prise en charge plus longue.

La durée de prise en charge des sortants (toutes catégories d'usagers confondues) en 2022 est en moyenne de plus de 24 mois.

Les faits marquants :

Durant cette année 2022, Il y a eu plusieurs mouvements dans l'équipe éducative. Certaines professionnelles ont pu bénéficier d'une mobilité interne au sein de l'association, elles ont été retenues sur les nouveaux projets en développement.

Un logiciel de gestion du temps de travail « Octime » a été déployé à titre expérimental sur le CHRS pour y être pleinement déployé sur l'association sur la fin d'année ensuite.

Plusieurs axes ont été travaillés dans le cadre de la démarche d'évaluation continue de la qualité :

- La plateforme Ageval, pilotage de la qualité et de l'évaluation des risques a également été déployé.
- Un livret « Sécurité Incendie » pour les résidents a été créé et il a été suivi de la réalisation des exercices incendie avec les usagers.
- La démarche du CVS a été relancée.

La modification et l'entretien du parc de logements s'est poursuivi avec les interventions des équipes AVA et ACI.

L'Hébergement d'Urgence

Synthèse du projet de service :

Selon l'article L 345-2-2 du code de l'action sociale et des familles, les services d'hébergement d'urgence doivent permettre aux personnes accueillies :

- de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert, et l'hygiène ;
- d'une première évaluation médicale, psychique et sociale réalisée au sein de la structure d'hébergement ou par convention par des professionnels ou des organismes extérieurs ;
- et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptible de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement-foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier.

Nous établissons des contrats de séjour d'une durée de 3 mois renouvelable si une solution de relogement durable n'a pas été trouvée.

La finalité de l'accompagnement est l'accession à un logement ou une structure d'insertion adaptée si la situation le nécessite. Nous sommes vigilants à la fluidité des parcours nécessaires sur ce service. L'accueil en hébergement est destiné aux personnes sans domicile ou contraintes de le quitter en urgence, en situation de précarité et connaissant de graves difficultés sociales : l'hébergement est provisoire dans l'attente d'une solution de logement durable et adaptée.

1. Le service d'Hébergement d'Urgence en Flandre Maritime

Habilitations et publics :

Le service d'Hébergement d'Urgence de la Flandre Maritime accueille des adultes isolés ou des familles connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social. Il peut s'agir d'hommes seuls avec ou sans enfant, de femmes seules avec ou sans enfant, ou de couples avec ou sans enfant.

Il s'agit d'un accueil inconditionnel, c'est à dire sans critères de sélection des publics accueillis. Les conditions de ressources ne sont pas un critère d'éligibilité. Pour autant, si le ménage dispose de ressources, il sera demandé, à la personne accueillie, une participation aux frais d'hébergement.

Le service d'Hébergement d'Urgence se compose de :

- 14 places Habilité Adultes Isolés qui accueille des hommes seuls ou des femmes seules sans enfant. Soit 9 logements (3 studios, 4 T1 et 2 T4 en cohabitation).
- 15 places Habilité Familles qui accueille des hommes et des femmes avec enfants et couples avec ou sans enfants. Soit 5 logements (2 T2, 1 T3, 2 T4).
- 115 places ALT qui accueille différentes typologies de ménages, notamment des hommes seuls ou des femmes seules majeurs avec ou sans enfants et des couples majeurs avec ou sans enfants. Soit 23 logements (3 T1, 1 T1Bis, 2 T2, 1 T3, 14 T4, 2 T5).

Obligations :

L'activité est subventionnée chaque année par le BOP 177 relatif à la prévention contre les exclusions, l'insertion des personnes vulnérables, la lutte contre la pauvreté et l'aide alimentaire et par l'ALT (Allocation Logement temporaire) pour les 115 places.

Concernant l'activité du service d'hébergement d'urgence, sur l'année 2022, elle était tenue de maintenir un taux d'occupation avoisinant les 100%.

Les budgets prévisionnels :

	HU Habilités Famille	HU habilités Adultes Isoles	HU ALT
Groupe 1	12 425€	14 422€	702 671 €
Groupe 2	89 188.96€	65 595.67€	
Groupe 3	35 884.07€	58 862.92€	
Total	137 498.03€	138 880.59€	

L'HU Habilité « Familles » et l'HU « Adultes Isolés » fonctionnent sous dotation globale de financement.

ETP de la structure :

Le service compte 10,11 ETP.

Formations suivies sur 2022 :

Les professionnels du service HU FM ont pu bénéficier de plusieurs formations sur l'année 2022 :

- Méthodologie de projets
- La place des éducateurs dans la santé des résidents
- Entretien et hygiène des locaux
- Sauveteur secouriste du travail
- Citoyenneté et laïcité
- Gestes et postures
- Ecrits professionnels

Pour concrétiser notre réflexion au niveau de la politique du Logement d'Abord, nous avons formé une professionnelle sur ce thème avec la Communauté Urbaine de DUNKERQUE.

Au vu de l'évolution du public, l'ensemble des salariés est formé sur l'année 2022 et 2023 par l'EMPP « Lalinéa » (équipe mobile Psychiatrie Précarité) sur les thèmes de la santé mentale :

- Sectorisation, mode d'hospitalisation et parcours patients,
- Approche de la clinique en santé mentale,
- Appréhender la crise,
- Le risque suicidaire.

L'activité réalisée et les données sur le public accompagné :

Volume d'Activité

	HU ALT	HU Habilité Familles	HU Habilité Adultes Isolés
Capacité Autorisée	115	15	14
Nombre de jours d'ouverture	365	365	365
Nombre de ménages	36	6	25
Nombre d'enfants	93	10	0
Nombre d'adultes	62	12	25
Total personnes accueillies	155	22	25
Nombre de journées théoriques	41975	5475	5110
Nombre de journées réalisées	39200	6509	4943
Taux d'occupation	93,39%	118,89%	96,73%

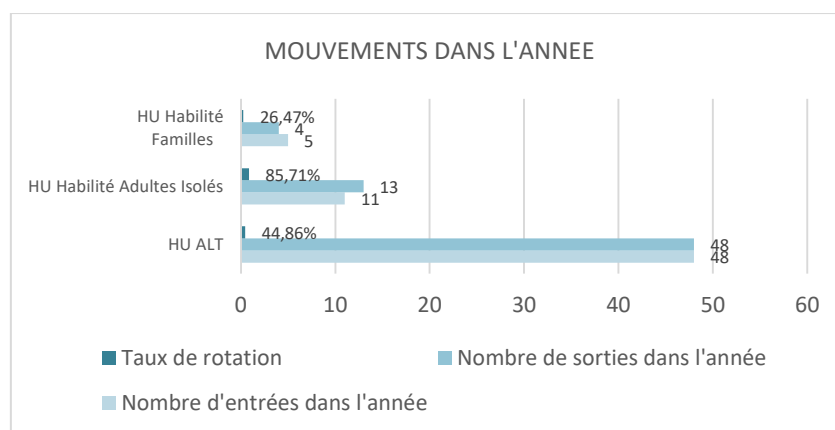
Le taux d'occupation reste stable pour l'HU Habilité Familles. En 2022, une seule famille est sortie vers le parc public. Le peu de fluidité sur ce dispositif s'explique par le nombre de familles hébergées sans titre de séjour.

Sur les dispositifs HU Habilité Adultes Isolés et HU ALT, le taux d'occupation a fortement augmenté grâce à une fluidité plus importante cette année.

Concernant l'HU ALT, à la différence de 2021, certains logements sont sur-occupés par la présence de jeunes enfants (moins de 3 ans). L'écart constaté en 2021 entre la typologie des logements et la composition des ménages orientés vers notre dispositif s'est inversé.

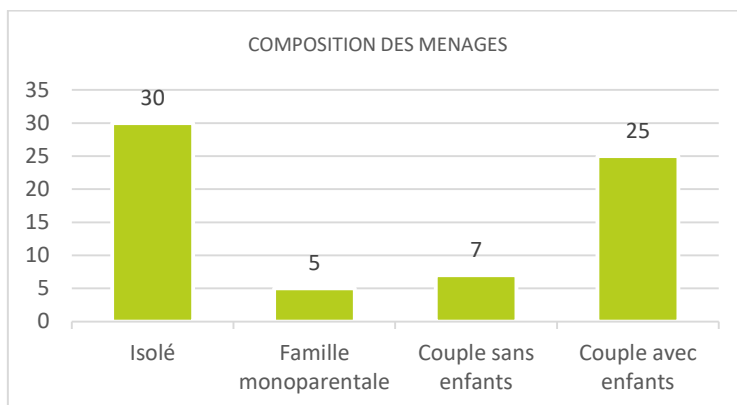
Nous avoisinons, sur le dispositif HU Habilité Adultes Isolés, un taux d'occupation de 100 %. Ce dispositif correspond aux besoins actuels du territoire. Nous réfléchissons pour 2023 à augmenter le nombre de places avec l'acquisition de deux cohabitations supplémentaires.

Fluidité des parcours

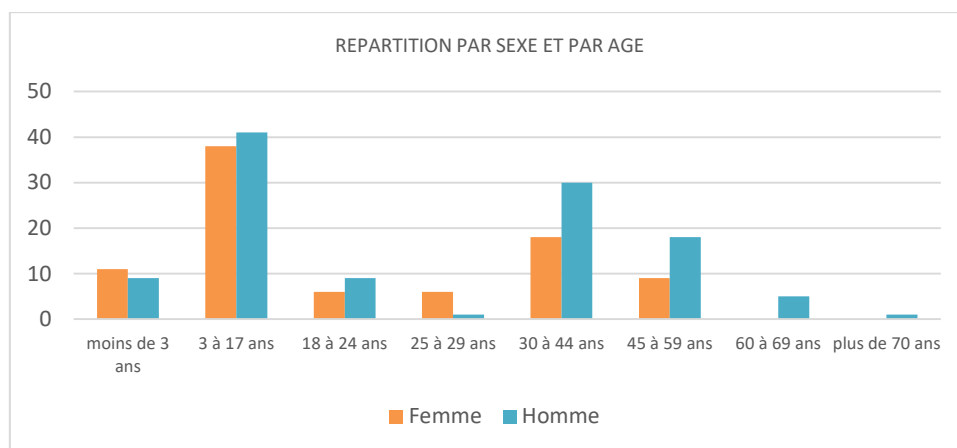


En 2022, nous avons mobilisé un certain nombre de partenaires sur le littoral afin de retrouver une fluidité et de la rotation dans le parc. Nous constatons une rotation importante sur le dispositif HU Habilité Adultes Isolés. Il y a peu de mouvements sur l'HU Habilité Familles qui s'expliquent par le nombre de familles sans titre de séjour. Concernant l'HU ALT, la mixité des problématiques dans ce dispositif explique une rotation mitigée. En 2022 nous avons accompagné 18 ménages en situation administrative bloquée.

Les personnes accompagnées :



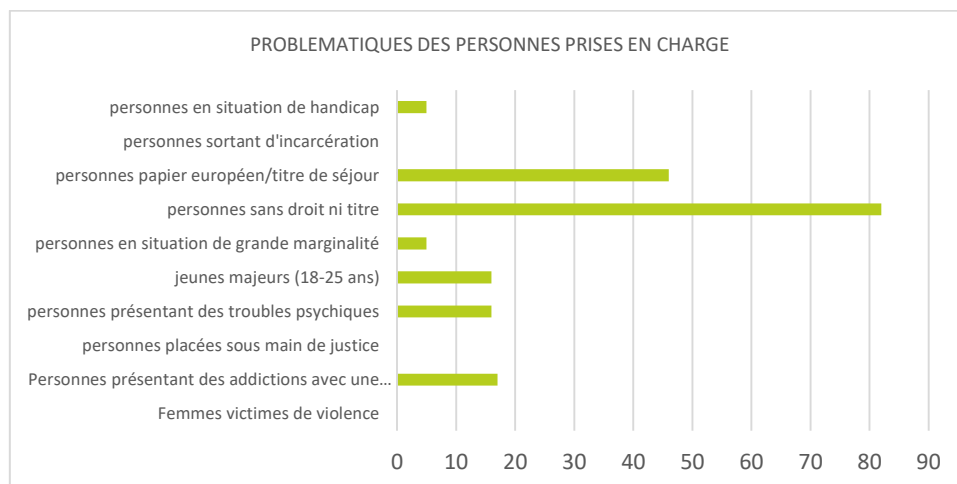
Sur l'année 2022, le service a accompagné 202 personnes ce qui représente 67 ménages, 103 enfants et 99 adultes.



Deux tranches d'âge sont plus représentées. Il s'agit des 03-17 ans et les 30-44 ans.

Le public accueilli se compose de 30 personnes isolées, 25 couples avec enfants, 7 couples sans enfants, 5 familles monoparentales.

Problématiques des personnes prises en charge



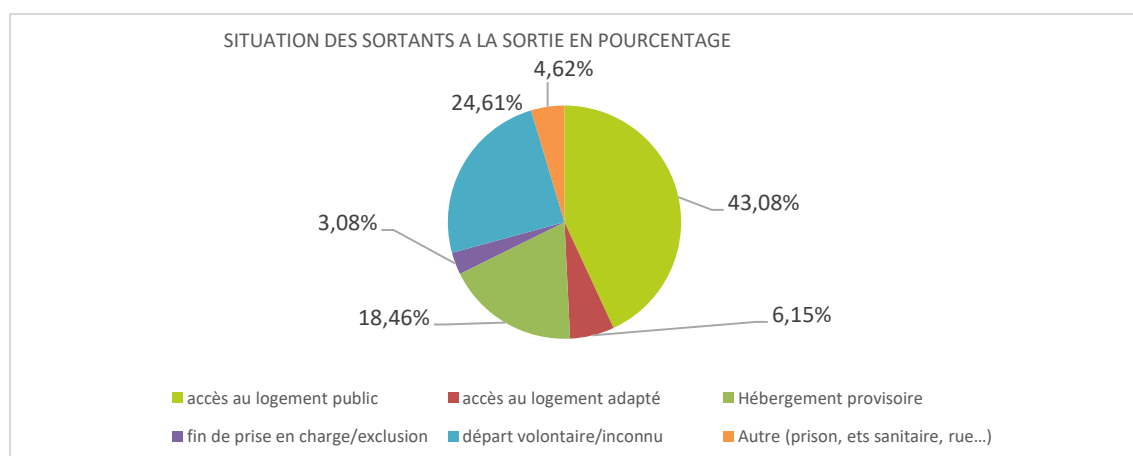
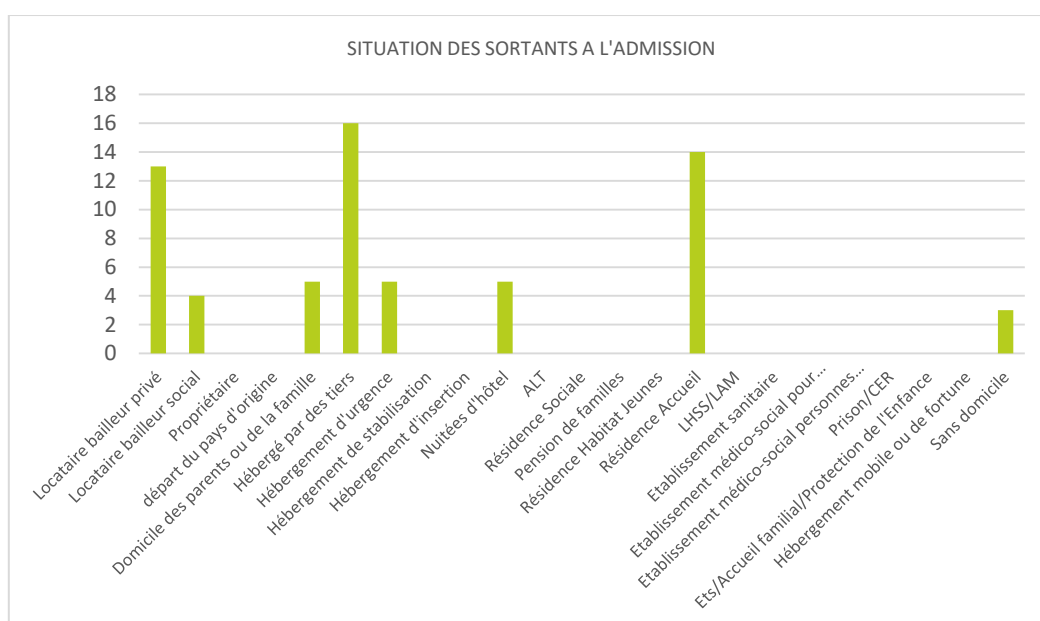
En 2022, on note une diminution des personnes accueillies sans titre de séjour par rapport à 2021 et une augmentation des personnes ayant des papiers européens ou titres de séjour.

Les personnes en situation de grande marginalité sont en nette diminution par rapport à 2021.

Nous n'avons pas accueilli de personnes victimes de violences, placées sous-main de justice ou sortant d'incarcération. En effet, il existe plusieurs opérateurs sur le littoral pour répondre à ces problématiques.

En 2022, nous accueillons 16 personnes présentant des troubles psychiques et 17 présentant une addiction.

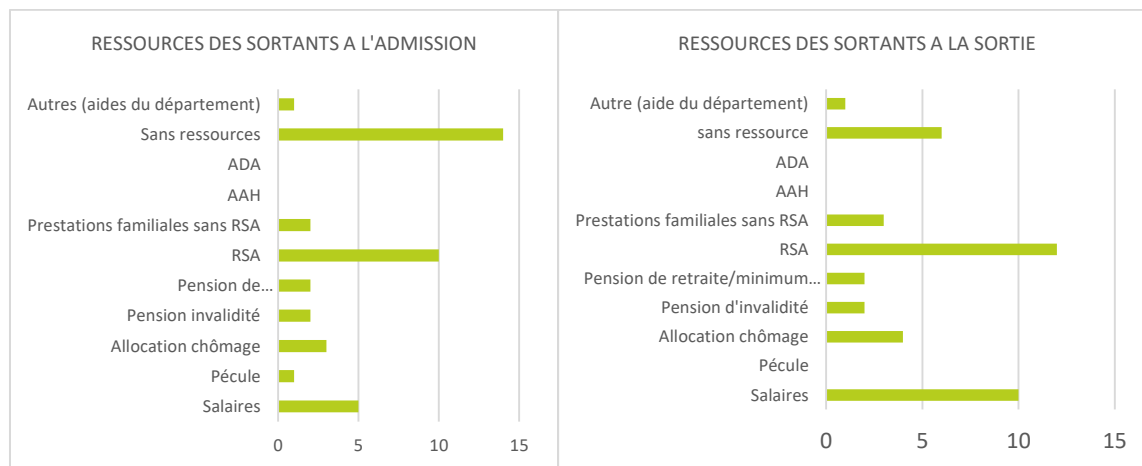
Comparatif d'hébergement/logement à l'entrée et à la sortie



Sur les 65 personnes sorties en 2022, la majorité est sortie vers le parc public ; nous avons effectué 3 fins de prise en charge sans solution pour les personnes et 2 grandes familles sont parties d'elles-mêmes sans nous prévenir.

Les 65 personnes sorties étaient, à leur entrée, hébergées par des tiers, en résidence accueil ou locataires bailleurs privés.

Les ressources des personnes sorties en 2022 à l'entrée et à la sortie



Dans ce graphique, nous mettons en parallèle les ressources à l'entrée dans le dispositif avec celles à la sortie. Nous constatons que l'accompagnement global mis en place par le service permet souvent de débloquer les situations financières des personnes et de stabiliser leur revenu pour les amener vers une sortie efficiente. Les personnes qui restent sans ressources à la sortie sont les ménages qui se trouvent dans une situation administrative bloquée sans titre de séjour.

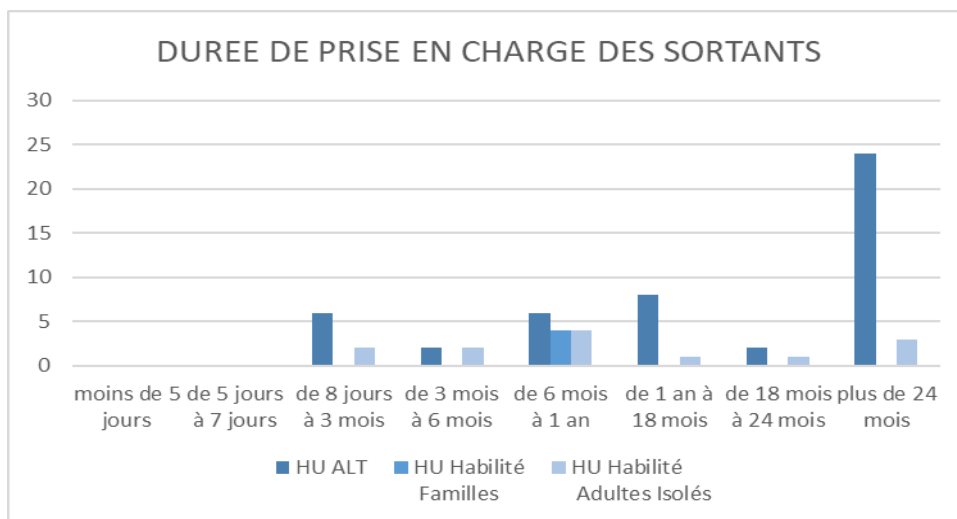
La durée des séjours des présents au 31/12/2022

	HU ALT	HU Habilité Familles	HU Habilité Adultes Isolés
Nombre de présents au 31/12/2022	107	18	12
Moyenne des durées des séjours des présents au 31/12/2022	30 mois	30 mois	21 mois

La moyenne de la durée des séjours s'explique par la présence de 7 familles et 2 hommes seuls arrivés avant 2020. La famille la plus « ancienne » est arrivée en 2011 sans titre de séjour avec une situation administrative bloquée.

La difficulté du relogement actuelle sur le littoral explique également la durée des séjours.

La durée des séjours des ménages sortis :



Ce graphique illustre la durée de prise en charge des personnes sortantes du dispositif en 2022. Les situations administratives bloquées (sans titre et sans ressource) ne permettent pas un relogement. La durée de l'accompagnement des personnes sans papier est conditionnée aux délais d'obtention d'une régularisation.

Les personnes ayant une situation administrative débloquée ont logiquement une durée de séjour beaucoup plus courte ; cependant, le relogement est souvent tributaire des disponibilités du parc social du littoral. Actuellement, le plan ANRU s'applique sur 8 quartiers du littoral jusqu'en 2030. Les logements vacants du parc public sont donc destinés en priorité à reloger les locataires des immeubles en rénovation. Les sorties d'hébergement vers le parc public seront probablement impactées.

Au niveau de la durée de séjour des sortants, nous constatons à la lecture du graphique, que pour l'ensemble des ménages la durée de séjour est bien plus longue que les trois mois prévus dans le contrat de séjour. Mais elle tend à diminuer comparé à 2021.

2. L'hébergement d'Urgence en Flandre Intérieure

Habilitations et publics :

Le service d'hébergement d'urgence en Flandre intérieure se compose de 43 places : un collectif, le Foyer ABBE PIERRE basé sur Hazebrouck et des logements d'Hébergement d'Urgence en diffus sur Bailleul. Ce service permet l'accueil de différents types de ménages (d'hommes et de femmes seules, d'hommes ou de femmes avec enfants, de couples avec ou sans enfants).

Le Foyer Abbé Pierre propose 17 places comprenant 6 chambres individuelles, 5 chambres en cohabitation de deux personnes.

Le parc de logements en diffus sur Hazebrouck se compose de 2 logements 3 places chacun en cohabitation, d'un studio au sein du RHJ de Bailleul et de 4 T.3.

Obligations :

Concernant l'activité du service d'hébergement d'urgence en Flandre intérieure, sur l'année 2022, elle était tenue de maintenir un taux d'occupation avoisinant les 100%.

Le Budget :

La subvention est de 371 742 euros.

ETP de la structure :

Sur l'ensemble du service, il y a 6,5 ETP :

- 5 Postes de travailleurs sociaux (ES, AS, ME)
- 1 maitresse de maison
- 1 Homme d'entretien à mi-temps

La veille de nuit a été externalisée, elle est gérée par la société BJB.

Les formations suivies sur l'année 2022 :

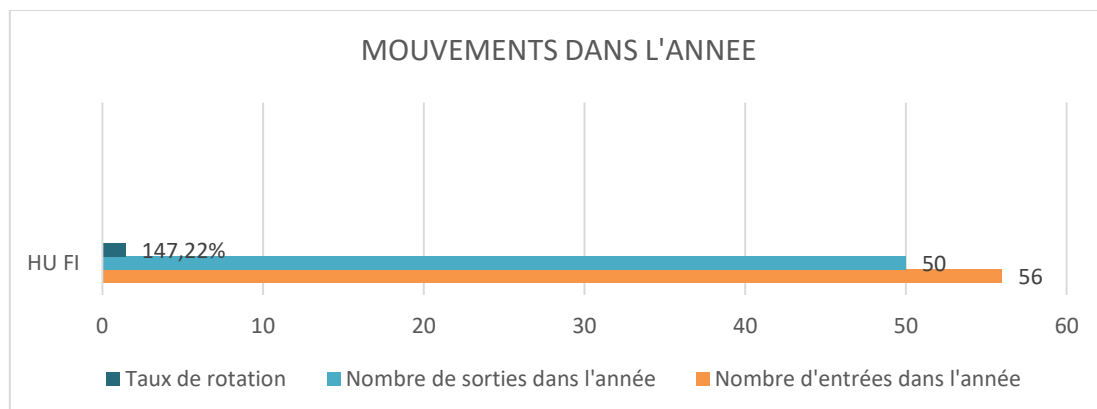
- Equipier de première intervention
- La place des éducateurs dans la santé des résidents
- Equipier de première intervention
- La gestion de l'agression réelle ou potentielle : MAPA
- Sensibilisation RGPD

Activité réalisée

	HU FI
Capacité Autorisée	43
Nombre de jours d'ouverture	365
Nombre de ménages	63
Nombre d'enfants	22
Nombre d'adultes	70
Total personnes accueillies	92
Nombre de journées théoriques	15695
Nombre de journées réalisées	14172
Taux d'occupation	90,30%

Nous constatons que notre taux d'occupation a légèrement augmenté et passé la barre des 90%. Le taux d'occupation s'explique par notre difficulté de trouver un logement famille sur notre parc pour remplacer un logement que nous avons dû rendre.

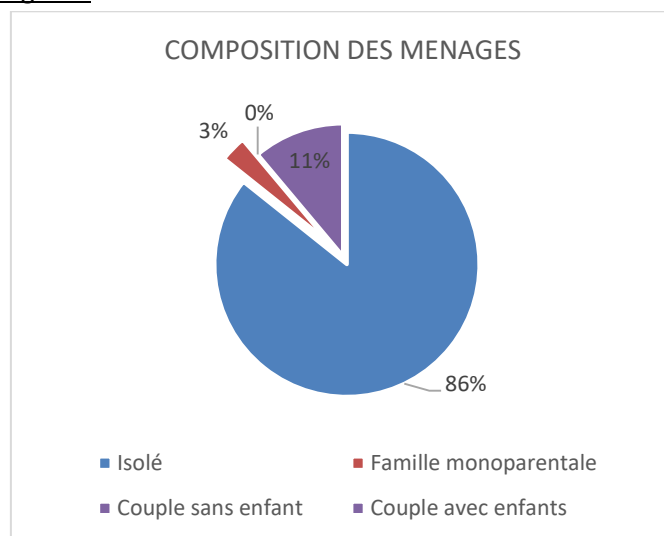
Fluidité des parcours



L'hébergement d'urgence en Flandre Intérieure connaît une rotation importante ; 147,22%. Cette rotation s'exerce principalement sur le Foyer Abbé Pierre qui accueille exclusivement des hommes isolés.

La rotation est due aux conditions d'accueils, aux caractéristiques du public accueilli et aux problématiques rencontrées.

Les personnes accompagnées

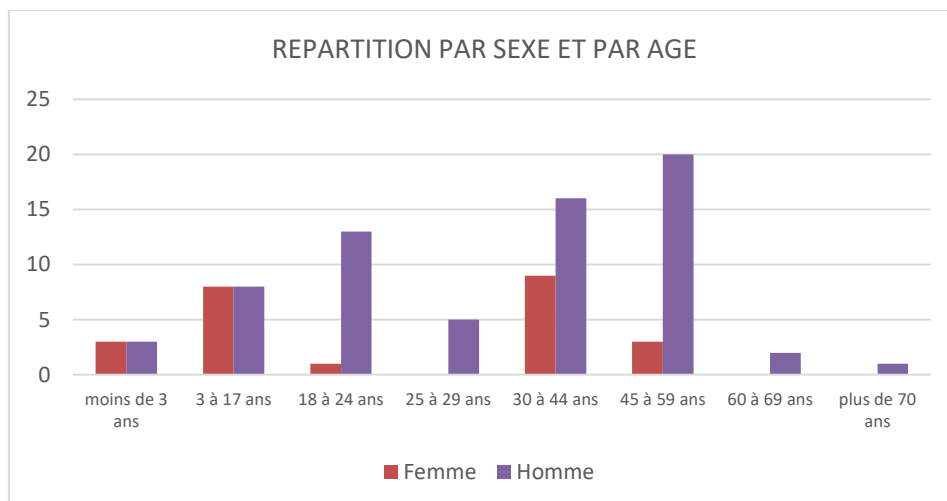


L'hébergement d'urgence de la Flandre Intérieure est doté d'un parc locatif proposant essentiellement des places individuelles pour personnes isolées.

Les personnes isolées représentent de ce fait 86 %

En 2022, nous avons accueilli 3 % de famille monoparentale et 11 % de couples avec enfants.

La rotation importante constatée se retrouve dans le nombre des personnes isolées accueillies au cours de l'année 2022.

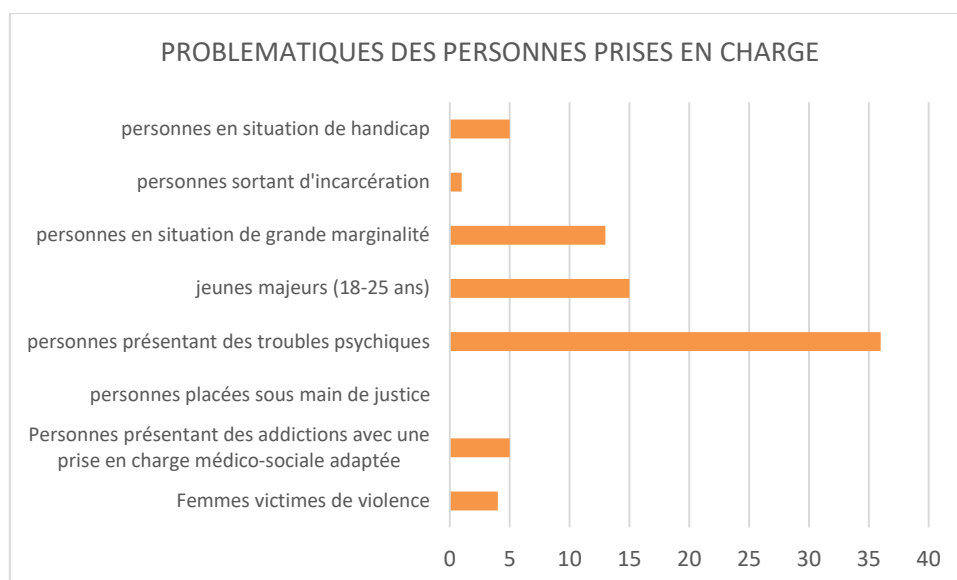


Nous constatons que les personnes accueillies sont plus âgées que les années précédentes. En 2021 il y avait une majorité de personnes entre 18 et 25 ans. Cette année, l'âge le plus représentatif est 45 à 59 ans pour les hommes.

On peut expliquer ce changement par deux événements marquants sur l'année : la fermeture de la halte solidaire d'Hazebrouck où les personnes accueillies dans ce dispositif ont été orientées au FAP et le manque de place sur des dispositifs du territoire pour les personnes de plus de 50 ans ce qui ne permet à ce public une sortie rapide.

Il est à noter que la fluidité est plus importante chez les 18/35 ans. En effet, ce sont des personnes souvent inscrites dans une vie professionnelle ou privée en mouvement.

Problématiques des personnes prises en charge



L'année 2022 a été marquée par l'augmentation de personnes présentant des troubles psychiques, ce chiffre est à mettre en lien avec les prescriptions médicales à l'entrée.

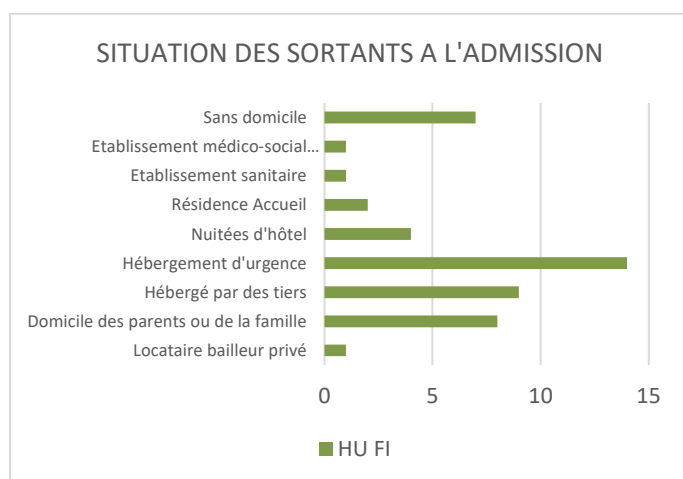
Depuis la loi du 5 juillet 2011 qui régit les modalités d'hospitalisation en milieu psychiatrique, les soins sont privilégiés à l'hospitalisation. Pour permettre d'accompagner au mieux les personnes ayant ces troubles, nous avons accentué notre partenariat avec l'EMPP et des infirmiers libéraux. Nous avons également mis une procédure en place pour les médicaments.

Les problématiques du public accueilli sur le collectif sont souvent multifactorielles : précarité, isolement, dettes, parcours de vie difficile, addictions...

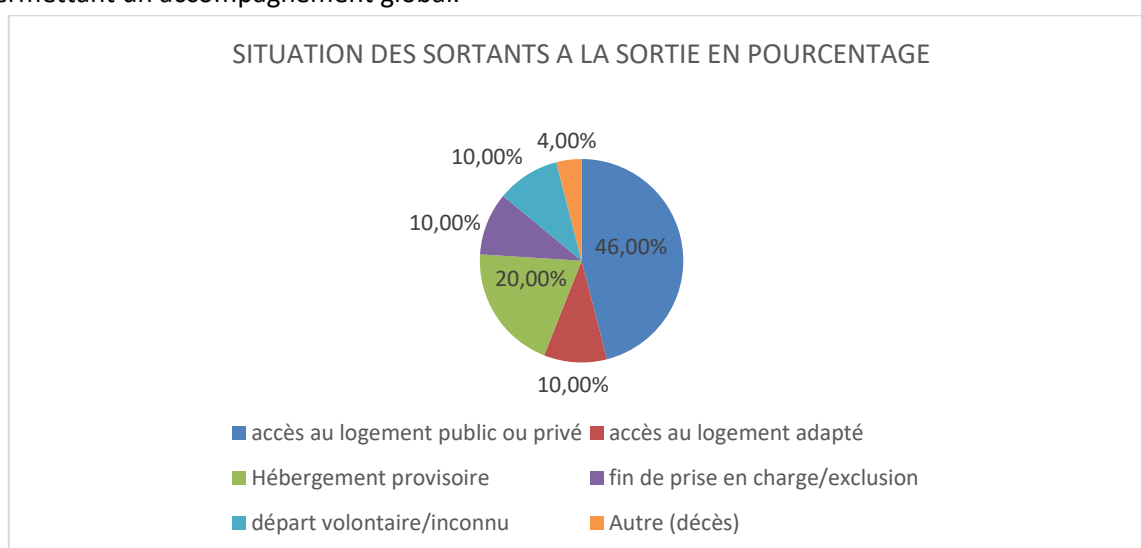
La prise de stupéfiants ou l'alcoolisation massive sans prise en charge adaptée reste l'une des problématiques les plus difficiles à accompagner puisque cela génère des troubles du comportement et des excès de violence.

Sur les logements familles, la principale caractéristique est l'absence de titre de séjour.

Situation logement à la sortie

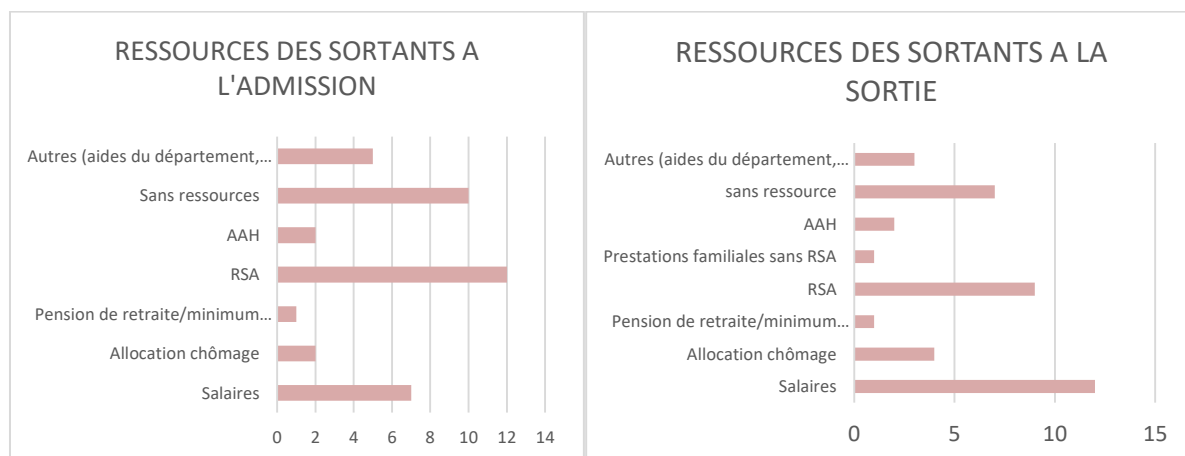


Nous pouvons voir que peu de personnes étaient en situation de location à l'entrée en HU. Outre la nécessité de stabiliser les ressources, il nous paraît essentiel de mener un accompagnement autour du « savoir habiter ». Le projet d'accompagnement personnalisé a été travaillé en ce sens, permettant un accompagnement global.



Par rapport à 2021, il y a une stabilisation du pourcentage de sortie en relogement parc privé ou public. Nous notons une nette diminution des fins de prise en charge soit 10% en 2022 contre 23% en 2021. L'hypothèse serait qu'un petit laps de temps (sauf extrême urgence) entre le pré-accueil et l'accueil permet à la personne orientée de réfléchir et de mûrir son entrée à l'hébergement d'urgence. 20% correspond à une sortie vers un hébergement provisoire type CHRS.

Les ressources des personnes sorties en 2022 à l'entrée et à la sortie



A l'entrée en HU, la majorité des personnes sans ressource étaient sans titre de séjour. Pour la majorité l'obtention d'un titre de séjour leur a permis d'enclencher une formation, un contrat d'apprentissage ou une vie professionnelle salariée.

Pour les sortants sans ressource, il s'agit de sorties à l'initiative des personnes n'ayant pas ouvert leurs droits ou des fins de prise en charge pour non-respect du règlement.

L'un des axes importants dans l'accompagnement global est de stabiliser les ressources pour accéder à un logement.

La durée des séjours

DUREE DE PRISE EN CHARGE DES SORTANTS	HU FI
Moins de 5 jours	0
De 5 jours à 7 jours	0
De 8 jours à 3 mois	18
De 3 mois à 6 mois	4
De 6 mois à 1 an	7
De 1 an à 18 mois	5
De 18 mois à 24 mois	7
Plus de 24 mois	9
Moyenne de prise en charge en jours	12 mois environ

Nous pouvons nous apercevoir que 18 personnes ont été accueillies moins de 3 mois.

Cependant, la durée moyenne de séjour dans notre hébergement d'urgence est de 1 an environ. Le temps d'ouvrir des droits, de permettre à la personne de se poser et de mettre en place l'accompagnement extérieur adapté à la problématique.

Nous rencontrons également des difficultés pour reloger les personnes dans le parc public : manque de produit adapté aux demandes de petites typologies (type studio, T1).

La situation bloquée des personnes sans papiers vient également rallonger le temps d'accompagnement.

3. Les faits marquants de l'année :

Pour les professionnels, les mouvements de l'équipe, que ce soit en Flandre maritime ou en Flandre intérieure, ont permis de donner une nouvelle dynamique au sein des deux équipes. La mise en place de formation sur le logement d'abord amène une réflexion collective sur le « savoir habiter » et tend à faire évoluer les pratiques professionnelles et la réflexion dans ce domaine.

Le projet d'accompagnement personnalisé a été révisé par l'équipe HU FM, en tenant compte des missions du service, des problématiques rencontrées et des axes de travail pour l'année à venir. La trame a été validée par la chargée de mission qualité de l'association et la direction. Le nouveau projet d'accompagnement personnalisé sera déployé dès le premier trimestre 2023 sur les deux équipes.

Un travail de sensibilisation à la RGPD a été entrepris avec les professionnels et sera poursuivi tout au long de l'année 2023.

L'ouverture d'un nouveau service, « le SAS », en fin d'année sur Hazebrouck a fortement mobilisé l'équipe sur l'écriture du projet mais aussi sur les outils de la loi 2002-2. Une réflexion partenariale a été menée afin de porter le projet et le mettre en action.

Le renforcement du partenariat avec le SIAO permet de travailler une plus grande fluidité et une cohérence sur le parc HU. La présence en CTT d'un cadre et d'un professionnel a permis de renforcer le partenariat avec les différents bailleurs et de se faire connaître par le département.

Par ailleurs, l'association a acquis le logiciel Octime pour la gestion des temps de travail des salariés. Le logiciel apprécié par les équipes permet une visibilité des horaires sur l'année, une traçabilité, un contrôle en temps réel des différents compteurs par les professionnels.

Enfin, un nouveau circuit d'alerte des événements indésirables a été mis en œuvre suite à l'acquisition du logiciel Ageval (logiciel de management de la qualité). Ce nouveau circuit nous permet d'assurer la traçabilité des aléas, d'analyser les causes possibles et de permettre à terme de mettre en places des actions préventives afin de limiter les aléas. Les équipes se sont appropriées ce logiciel en juin 2022. De ce fait, la traçabilité des événements indésirables sera plus significative en 2023.

4. Les perspectives pour l'année 2023 :

Le travail sur la fluidité au niveau des hébergements devra se poursuivre en soutenant les équipes dans la recherche de solutions notamment pour les ménages aux situations administratives bloquées. Nous

nous appuierons pour cela sur l'expertise du SIAO pour certaines situations complexes. Il est primordial de pouvoir retrouver de la fluidité sur nos places d'hébergement d'urgence afin de répondre aux besoins de notre territoire d'intervention.

Pour répondre aux besoins identifiés sur le Littoral, 5 nouvelles places HU habilité adultes isolés seront déployées sur 2 cohabitations courant premier trimestre 2023. La capacité d'accueil sera alors de 19 places.

Le développement du dispositif « SAS » qui a ouvert ses portes en décembre 2022 est à expérimenter sur l'année 2023. Une troisième chambre d'accueil est créée par la ville d'Hazebrouck, le bailleur.

Le partenariat reste toujours autant un axe à déployer et à faire vivre dans l'accompagnement des personnes.

Dans le cadre du nouveau référentiel d'évaluation de la Haute Autorité de Santé, nous aurons plusieurs actions à lancer : Découvrir les principaux critères d'évaluation tout en commençant à identifier les ajustements nécessaires, d'appivoiser les nouvelles méthodes d'évaluation et de sensibiliser les professionnels au nouveau dispositif d'évaluation. Une réflexion sera menée sur la manière de recueillir de manière efficiente la parole des personnes.

Le service Socio-Judiciaire

Adresse : 08 Rue du Fort Louis 59140 DUNKERQUE

Directeur : Cathy BELKALA

Directeur Adjoint : PETITPREZ Jacques Yves

Chef de service : Jean Marc HERREMAN

Synthèse du projet d'établissement (ou de service) :

Le placement à l'extérieur est, de l'avis d'un grand nombre de professionnels, la mesure d'aménagement de peine la plus adaptée aux personnes condamnées isolées et fragilisées. Si elle profite de cette publicité auprès de beaucoup, elle est paradoxalement la moins prononcée, laissant de côté les personnes dont le parcours d'insertion nécessiterait son recours.

Le suivi socio-éducatif au cœur de la mesure d'aménagement repose essentiellement sur un accompagnement spécialisé et une mission de surveillance. Aussi induit-il des compétences, des outils et des partenariats spécifiques, mais aussi usuels pour ce qui concerne notre service.

Si la personne reste soumise au régime de la détention, ce statut implique le respect de la contrainte judiciaire mais il vise à organiser une réintégration progressive dans la société et évite ainsi les effets désocialisants de la prison. C'est ce délicat équilibre, associant cadre coercitif et capacité d'établir une relation « d'aide » qu'il convient d'établir.

Le service socio-judiciaire a été créé en 1997. Les premières missions dévolues à l'activité ont consisté en des interventions en détention, au titre de la préparation à la sortie de PPSMJ (personnes placées sous-main de justice). Puis, dans ce même cadre, des sessions collectives dites « ateliers de l'information » ont pu être organisées. Ces différentes prestations ont mis à jour la nécessité de proposer des aménagements de peine, au titre du placement extérieur ; sur occupation carcérale, sorties sèches facteur de récidive et opportunité de bâtir des projets personnalisés de réinsertion sont les constats qui ont conduit à l'élaboration d'un conventionnement entre AAES et administration pénitentiaire.

Habilitations et publics :

L'association a conventionné avec le SPIP du Nord pour l'accompagnement et l'hébergement de 08 personnes en placement à l'extérieur.

Le Placement à l'Extérieur est une mesure d'aménagement de peine individualisée qui permet à une personne condamnée à une peine privative de liberté d'exécuter tout ou partie de cette peine hors d'un établissement pénitentiaire, en étant notamment confiée à une association. Le P.E engage plusieurs acteurs autour de la mesure :

- Le Juge d'Application des Peines prononce l'octroi du placement. Il détermine les conditions particulières de l'exécution de la mesure, telles que les différentes obligations et interdictions sur le jugement. Il peut révoquer la mesure en cas d'incident grave.
- Le Parquet assiste au débat contradictoire et donne son avis sur les mesures envisagées.
- Le SPIP aide à la décision du magistrat et à la préparation du projet avec la personne et l'Association. Il assure le suivi de la mesure en contrôlant le respect des obligations et interdictions.
- L'AAE prépare le projet d'aménagement et assure ensuite l'accompagnement quotidien de la personne. Elle s'engage à fournir un cadre matériel et humain, et à faire respecter le cadre réglementaire de privation de liberté.
- La personne condamnée est au cœur du projet. Rencontrée pour l'essentiel en maison d'arrêt, elle se voit présenter les tenants et aboutissants de la mesure. Le travailleur social évalue la situation de la personne et co-construit le projet d'aménagement de peine. Plusieurs entretiens espacés dans le temps sont utiles à la maturation du projet, et contribuent aux fondements de la relation éducative. L'originalité de la mesure consiste en ce qu'elle confère à la fois un espace contraignant et un espace libre au regard de la mise à exécution de la peine à l'extérieur. L'AAE requiert une capacité à accompagner la personne dans le respect du principe d'auto-contrainte qui s'impose à elle.

Obligations (activité à réaliser en nombre et en taux) :

La convention ne fixe pas d'obligation hormis une capacité limitée conventionnellement à 8 mesures en simultané. Le placement à l'extérieur est facturé 35€ par jour et par personne accompagnée.

Budget : Le budget se compose d'une subvention ALT à hauteur de 21 807 euros à laquelle s'ajoute une facturation des placements à l'extérieur avec un prix fixé à 35€/jour/personne hébergée.

ETP de la structure : 1 ETP Educateur Spécialisé

Formation suivie : Durant cette année, l'éducateur du SSJ s'est inscrit dans une démarche de formation CAFERUIS et a été remplacé durant son stage.

L'activité réalisée :

- **Volume de l'activité**

	Nombre de Placement à Extérieur	Nombre d'hébergement en ALT simple
Capacité Autorisée	8	8
Nombre de jours d'ouverture	365	365
Nombre de ménages	12	15
Nombre d'adultes	12	15
Total personnes accueillies	12	15
Nombre de journées théoriques	2920	2920
Nombre de journées réalisées	1086	2260
Taux d'occupation	37,19%	77,40%

Ce premier tableau illustre l'activité de l'année. Les personnes accueillies entrent dans notre dispositif dans le cadre d'un placement à l'extérieur (PE) d'une durée d'environ 6 mois en général sans compter les remises de peines possibles.

Sur l'année 2022, nous avons accompagné 12 personnes qui ont pu bénéficier d'un PE ce qui représente un taux d'occupation de 37,19% des places. Ce taux est peu élevé et s'explique par la présence sur les logements des personnes qui ont terminé leur PE mais pour qui aucune solution à la sortie n'a été trouvée le temps de leur mesure judiciaire. Si nous prenons le taux d'occupation des logements, il est de 77,40%.

Cette difficulté de fluidité à la sortie des placements à l'extérieur sera l'axe de travail principal sur l'année 2023.

- **Mouvements durant l'année 2022**

	PE
Nombre d'entrées dans l'année	9
Nombre de sorties dans l'année	10
Nombre de personnes au 1er janvier de l'année	3
Nombre de personnes au 31 décembre de l'année	2

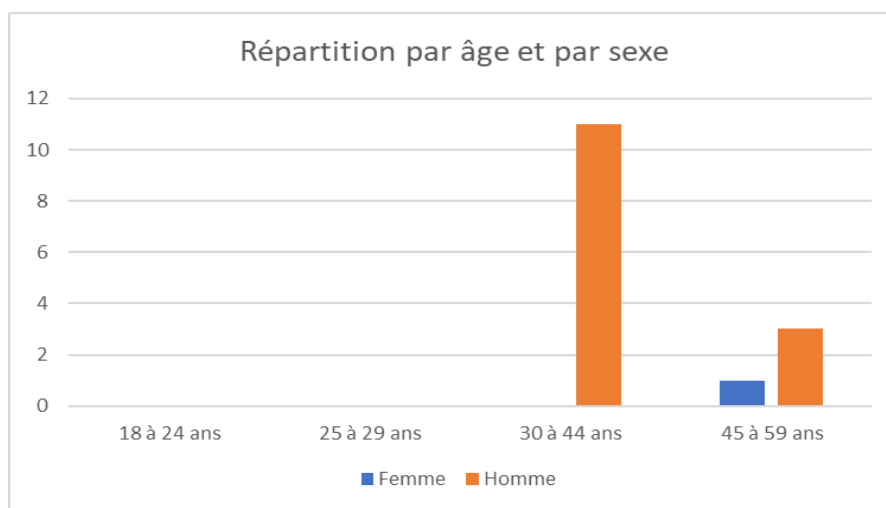
Sur l'année 2022, nous avons accueilli 9 personnes bénéficiant d'un placement à l'extérieur. Les mesures PE étant courtes et les personnes ayant pu bénéficier de réduction de peines, nous notons 10 sorties dans l'année. Ces personnes ne sont pas forcément sorties de nos logements comme nous l'expliquons ci-dessus.

- **Caractéristiques du public accompagné**

Composition des ménages

Sur ce dispositif, nous accueillons que des personnes seules. Elles sont orientées vers nos services car elles se trouvent en situation de grande précarité et n'auront aucune solution à la sortie de maison d'arrêt si leur réinsertion n'est pas travaillée en amont tout en continuant de répondre aux obligations posées par le juge d'application des peines.

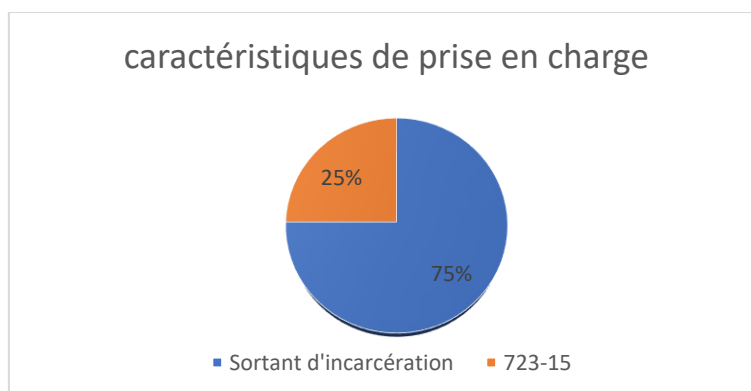
Répartition par âge et par sexe



Nous pouvons constater qu'il n'y a qu'une femme sur le service qui représente 6.66 %, les hommes représentent 93.33 %

Les 15 personnes accueillies ont entre 30 et 44 ans pour 73.3% et entre 45 à 59 ans pour les 26.6 % restants.

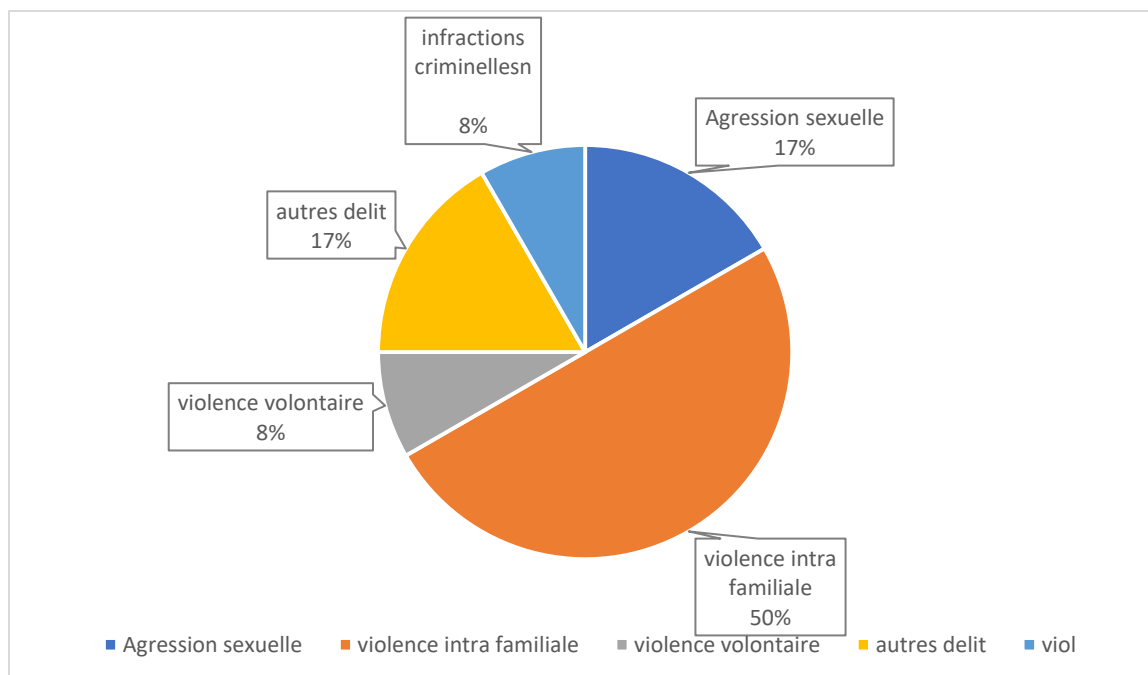
Statut pénal



75 % des personnes que nous avons accompagnées dans la cadre d'une mesure de placement à l'extérieur étaient en détention.

25 % des personnes accueillies sont des personnes qui ont été condamnées mais restées libres jusqu'à ce qu'une possibilité de placement à l'extérieur ou de bracelet électronique soit possible.

Répartition par nature d'infraction



Ce graphique répertorie les différentes infractions commises par les personnes que nous avons accompagnées sur l'année. Nous pouvons noter qu'il n'y a qu'une infraction criminelle. Les infractions correctionnelles représentent 92 % dont plus de 50 % représente des violences intrafamiliales.

Ressources des personnes à l'admission

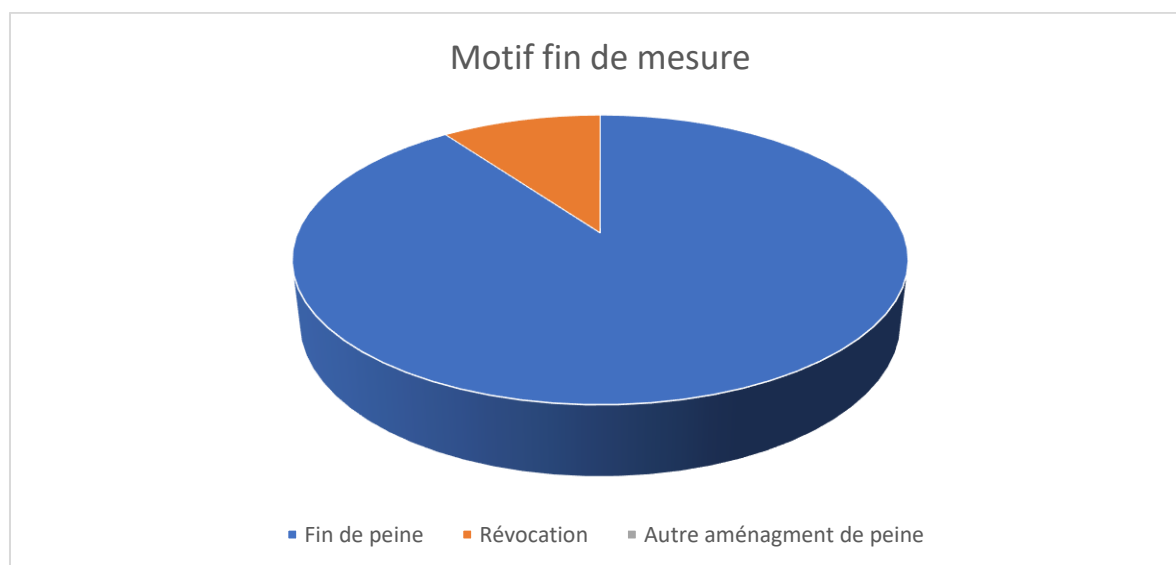
	Statut PE	Statut ALT sortant
Salaires	0	0
Pécule	0	0
Allocation chômage	0	0
Pension invalidité	0	0
Pension de retraite/minimum vieillesse	0	0
RSA	2	4
Prestations familiales sans RSA	0	0
AAH	2	1
ADA	0	0
Sans ressources	6	0
Autres	0	0
TOTAL	10	5

Nous pouvons constater que 60% des personnes, à l'entrée dans le cadre de leur PE, n'ont pas de ressources.

De façon générale, les personnes accueillies sont en rupture au niveau social, socio-professionnel, et en difficultés face au logement. Elles présentent au total les mêmes difficultés que les personnes accompagnées dans nos dispositifs usuels d'hébergement ou de milieu ouvert. Les problématiques sont préexistantes à la détention, et l'isolement de l'incarcération tend à creuser ce fossé entre les personnes placées sous-main de justice et lien social et civil. Le public détenu est en rupture et cumule les problématiques, engoncées dans un parcours de vie souvent chaotique. Si les problématiques ressemblent de près ou de loin à celles que nous traitons habituellement, l'action menée est plus contrainte dans le temps puisque subordonnée à la durée de peine dont la moyenne est sensiblement de 6 mois.

Les premières démarches que doivent mener la personne accompagnée et l'éducateur seront de débloquent des ressources. Sur 2022, les droits des personnes ayant pu être ouverts, 50% ont pu bénéficier du RSA et 30 % d'entre elles ont pu reprendre une activité professionnelle et percevoir ainsi un salaire.

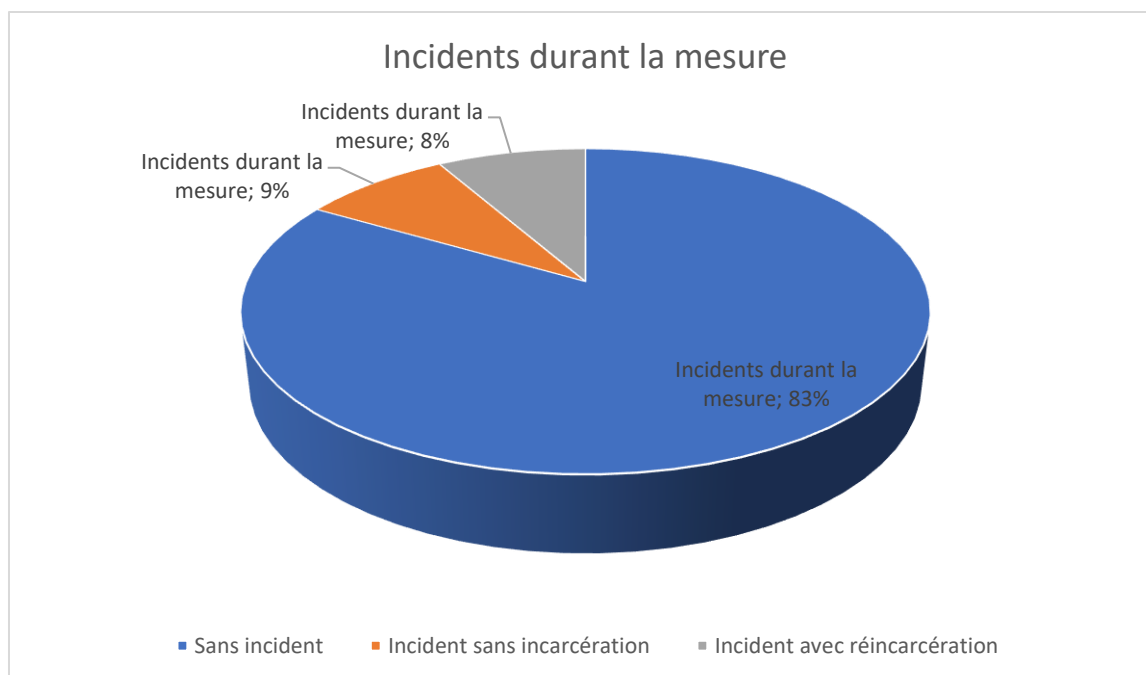
Motifs de fin de mesure du PE



Sur les 10 sorties du PE cette année, 1 seule peine a été révoquée.

Les autres personnes ont bénéficié d'une fin de peine et ont pu poursuivre leur accompagnement au sein de notre service en continuant de bénéficier d'un hébergement.

- **Incidents durant la mesure**



Sur les 12 mesures, 10 personnes n'ont provoqué aucun incident.

Une personne a eu un incident qui a amené à une réincarcération, une autre sans incarcération mais qui a été géré avec le SPIP.

Les faits marquants de 2022 :

Sur le volet fonctionnement, suite à l'absence de longue durée du chef de service, une réorganisation à l'interne a été menée pour le suppléer. Le directeur adjoint a pris le relais. Cela a permis à travers les réunions du service de réfléchir aux pratiques et l'organisation du service de manière globale. Par ailleurs, l'éducateur en charge du SSJ est entré en formation Caferuis, et a été remplacé durant ce laps de temps.

Le fait marquant majeur de l'année est que le taux d'occupation des places en Placement extérieur reste bas mais stable par rapport aux années précédentes. La difficulté de trouver une solution pour les personnes à la fin d'une peine de prison est importante. Jusqu'aujourd'hui, le service ne prononce pas de sortie sèche à la fin de la mesure de placement extérieur mais cela bloque les places d'hébergement pour accueillir de nouvelles personnes en PE.

Cette difficulté sera réfléchié dans le cadre de la réécriture du projet de service en associant à la réflexion le SPIP, la DDETS et le SIAO.

Les perspectives pour l'année 2023

La Finalisation du projet de service sera pour cette année.

Les axes de travail fixés pour l'année 2023 sont :

- La fluidité des parcours des personnes que nous accompagnons afin de pouvoir accueillir davantage de projets de placement à l'extérieur et d'augmenter ainsi notre taux d'activité.
- La finalisation du projet de service avec la programmation d'une présentation aux personnes accompagnées, aux instances associatives et au SPIP.
- La poursuite de la démarche qualité en faisant vivre l'ensemble des documents réactualisés.
- Un travail de réflexion avec le SPIP, le SIAO et la DDETS pour réfléchir sur la fluidité des sorties du placement à l'extérieur notamment en créant des suites de parcours vers nos places d'hébergement d'urgence généraliste.
- Aller à la rencontre des autres associations qui font du placement à l'extérieur pour pouvoir échanger nos expériences, découvrir d'autres façons de faire et ainsi faire évoluer le service.

La Pension de Famille « Le Gréement »

Adresse : 668 rue de Cassel – 59640 Dunkerque

Directrice : Cathy BELKALA

Directeur Adjoint : Jacques Yves PETITPREZ

Coordinateur : Vincent BOEYAERT

Synthèse du projet de service :

Les pensions de famille sont des résidences sociales. Il s'agit des établissements destinés à l'accueil, sans condition de durée, de personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire. Elles accueillent un public mixte de plus de 40 ans en grande précarité.

Elles combinent des logements privatifs et des locaux collectifs et tendent à sortir le public accueilli de sa situation d'isolement familial ou social.

Elles permettent l'accès à un logement à des personnes à faible niveau de ressources qui ne pourraient de ce fait accéder à un logement « ordinaire ».

Elles accueillent un public ayant le plus souvent connu un parcours de rue qui peut alors se réhabituer pas à pas à une vie quotidienne dans un cadre convivial et rassurant.

Habilitations et publics :

La pension de famille « Le Gréement » a été créée en 2011 pour un effectif théorique de 20 personnes.

La résidence se compose de 15 T1 et de 5 T1 bis. Les cinq T1 bis sont réservés à des personnes à mobilité réduite.

Le public dispose de faibles ressources et souffre pour une très grande majorité d'addictions liées à l'alcool, aux médicaments et de troubles psychiques. Ce public a connu le plus souvent un parcours de rue ou un passage dans des structures de type CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) ou d'hébergement d'urgence.

Les admissions sont validées lors d'une commission animée par le S.I.A.O (Service d'Intégration d'Accueil et d'Orientation), les organismes gestionnaires et la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

Obligations (activité à réaliser en nombre et en taux) :

L'association intervient par le biais d'une convention annuelle établie avec la DDETS dans le cadre du BOP 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ».

Nous avons une obligation de maintenir un taux d'occupation entre 90 et 100%.

Budget prévisionnel 2022 :

La subvention est de 139 650 euros.

ETP de la structure (au BP 2022) : 2.75 ETP

Formations suivies en 2022 par les salariés de l'établissement :

2 personnes ont suivi la formation « La place des éducateurs dans la santé des résidents »

1 personne a fait une formation sur « le Savoir Habiter »

Activité réalisée :

ACTIVITE ANNUELLE GLOBALE

Activité globale annuelle	2022
Capacité autorisée	20
Nombre de jours d'ouverture	365
Total personnes accueillies	20
Nombre de journées théoriques	7300
Nombre de journées réalisées	7113
Taux d'occupation	97,44 %

Entre le départ d'une personne et l'arrivée d'une autre, un laps de temps peut s'écouler. Un rafraîchissement de la chambre est réalisé car nous souhaitons accueillir la personne dans de bonnes conditions.

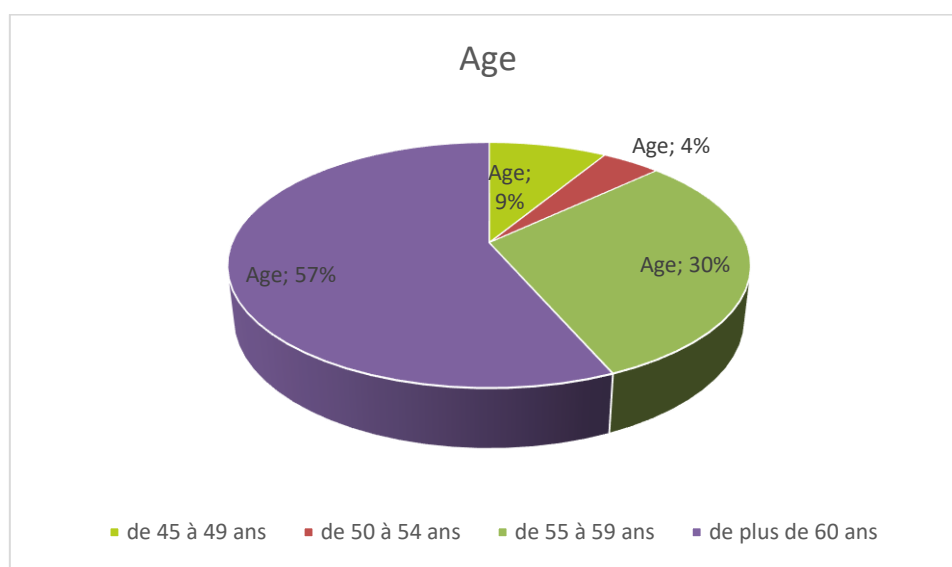
Cela explique de ce fait le taux de 97,44 %.

MOUVEMENTS DE L'ANNEE 2022

Mouvements de l'année	2022
Nombre d'entrées dans l'année	3
Nombre de sorties dans l'année	3
Nombre de décès dans l'année	1
Nombre de présents au 1 ^{er} janvier 2022	20
Nombre de présents au 31 décembre 2022	20

Durant cette année 2022, il y a eu 3 sorties des effectifs. En effet, une personne est partie dans une famille d'accueil, une personne a été réorientée dans un Ehpad et une personne est décédée.

REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE



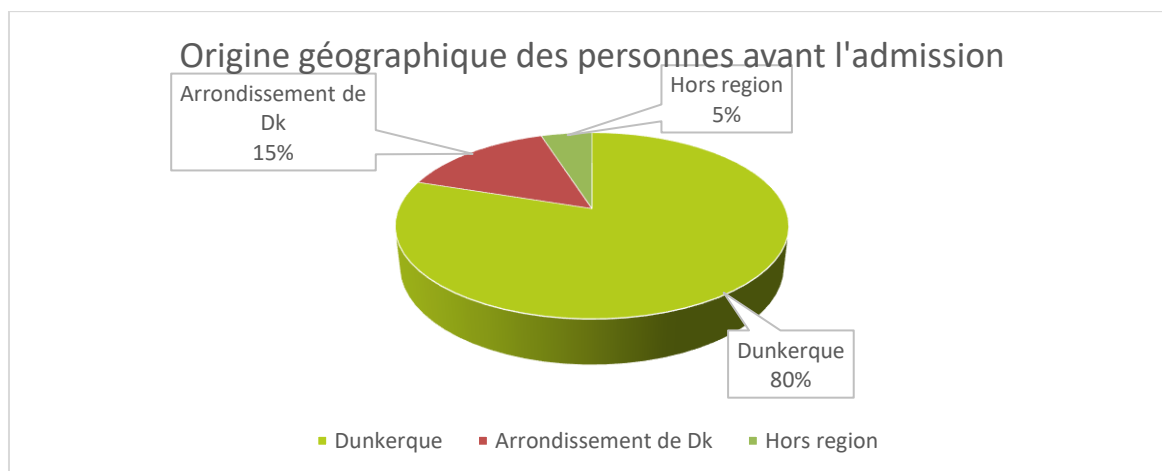
A ce jour, 57 % des personnes de la pension de famille sont âgées de plus de 60 ans.

La moyenne de temps de présence des résidents de la pension de famille est de 7 ans. Les plus anciens pensionnaires sont arrivés en 2011 et ils sont au nombre de 3.

Face à l'avancée en âge, le volet médical est de fait un sujet majeur qui amène l'équipe éducative à renforcer le maillage partenarial au niveau du sanitaire.

Des infirmiers libéraux, des kinésithérapeutes, des auxiliaires de vie interviennent quotidiennement sur la structure.

ORIGINE DES PERSONNES AVANT L'ADMISSION

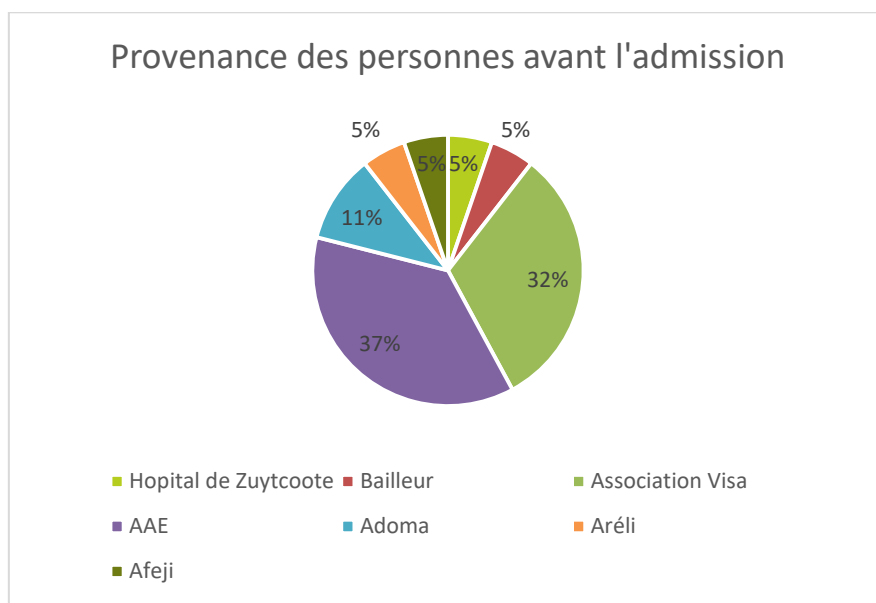


Une seule personne ne vient pas de Dunkerque et de ses environs mais de la Marne (et d'une pension de famille). Les 19 autres personnes sont bien originaires du Dunkerquois et de ces alentours.

L'ensemble des orientations sur la pension de famille proviennent du SIAO de Dunkerque.

Le profil des personnes accueillies correspond au cahier des charges des Pensions de Familles. Les personnes ont toutes connu un parcours de rue et un long parcours institutionnel dans les différents services d'hébergement d'insertion du territoire.

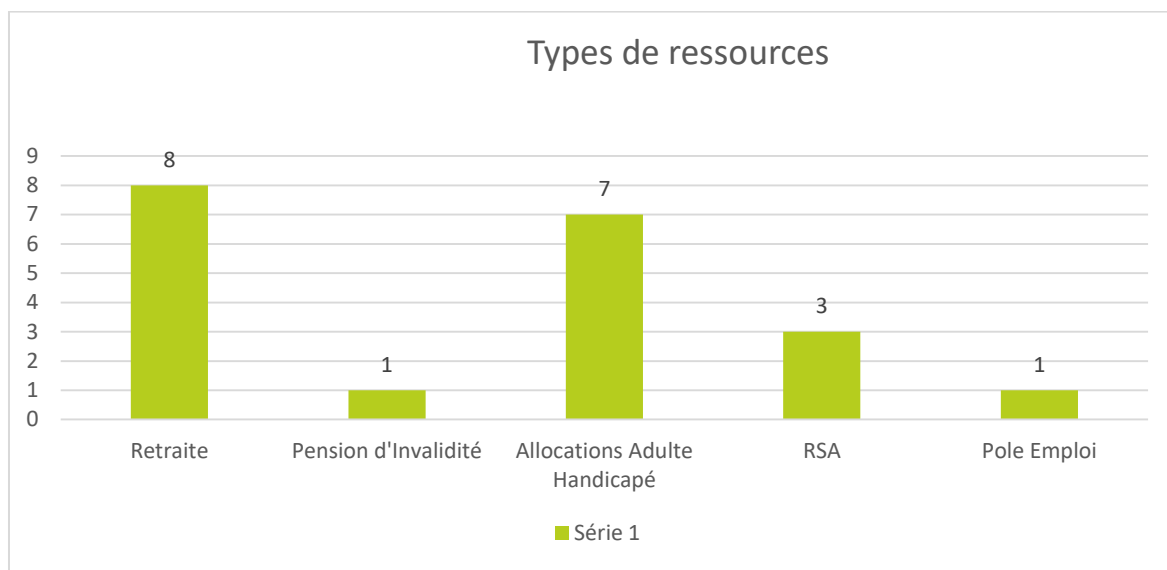
Hébergement avant l'admission



La majeure partie des personnes accueillies à la pension de famille a été suivie et orientée par l'association VISA et l'AAES (ce qui représente 69%).

Toutes les personnes accueillies sont passées par le SIAO qui a organisé une commission d'insertion pour intégrer une pension de famille.

Les ressources des personnes accueillies



La majeure partie des personnes touche la retraite (8) et l'Allocation d'Adulte Handicapé (7) soit 75 % des personnes.

Les 5 autres personnes touchent le RSA (3), une pension d'invalidité (1) et des droits Pole Emploi (1).

Faits marquants en 2022 :

Durant l'année 2022, un décès a eu lieu. Il s'agit toujours d'un moment difficile pour l'ensemble des personnes accompagnées et des collègues. Les personnes ont eu des espaces de parole organisés par l'équipe pour pouvoir verbaliser leurs ressentis. Un accompagnement individualisé a été prévu pour permettre à chacun de vivre cela.

La reprise du partenariat avec Culture du cœur a permis aux personnes de se rendre sur des spectacles et d'assister à des manifestations sportives.

La mise en place de petits déjeuners le vendredi est un moment que les personnes apprécient et redemandent. Ce moment se veut convivial et permet à travers cela une régulation du groupe.

La continuité du sport adapté génère une dynamique positive. Une dizaine de personnes y participe de manière régulière. Nous constatons des effets positifs sur leur santé physique et morale par le biais d'amélioration des capacités physiques, de la santé mentale, de l'autonomie et de questionnement individuel (cigarettes, alcool...)

Durant cette année 2022, nous avons dû faire face à une invasion de punaises de lit qui ont nécessité la mise en place de gros moyens pour les éradiquer. Nous avons dû trouver des solutions alternatives tant le traitement était imposant. Deux personnes ont dû être hébergées dans un hôtel durant 15

jours. La pension de famille a fait l'objet de mesure préventive où les usagers ont dû quitter à deux reprises l'établissement pour une journée. Cela a eu un cout financier conséquent.

Nous observons que la pratique de l'activité physique régulière continue d'avoir un impact positif sur le bien-être des résidents. Certains se questionnent sur leur mode et hygiène de vie.

Une restitution de l'enquête (réalisée fin 2021) sur la vie au sein de la pension de famille a été faite auprès des personnes. Ceux-ci expriment s'y sentir bien. Les résultats ont pu amener des éléments riches aux éducateurs par rapport aux demandes des personnes (temps de rencontre, d'activités, besoin d'aide dans l'entretien, cuisine, etc....)). Les remontées servent dans le cadre du travail autour du projet de service.

Les perspectives pour 2023 :

Dans la continuité de l'enquête réalisée, la mise en place d'un CVS est d'actualité et sera effective durant le premier trimestre 2023.

Un recrutement d'un maitre ou maitresse de maison est prévu durant l'année 2023. L'objectif est de venir aider et accompagner les personnes accueillies dans certaines taches de la vie quotidienne et ainsi leur amener une technicité dans l'entretien de leur studio, de leurs vêtements, dans la réalisation des repas. En effet, nous pouvons faire le constat que certaines personnes ont besoin d'être épaulées, guidées, sollicités et accompagnés.

L'accès au numérique est un sujet majeur pour les personnes et un travail en partenariat avec le bailleur sera entamé pour que les personnes le souhaitant, puisse faire installer la fibre dans leurs studios.

La finalisation du projet de service est pour cette année. Un travail avec les professionnels sur des fiches actions est mené pour permettre aux personnes accueillies de « Bien vivre et mieux vieillir à la pension de famille ».

Lits Halte Soins Santé

Adresse : 50, rue Ferrer 59210 Coudekerque-Branche

Directrice : Mme Belkala Cathy

Directeur Adjoint : Mr Petitprez Jacques Yves

Cheffe de service : Mme Bouly Emmanuelle

Synthèse du projet d'établissement (ou de service) :

« Les Lits Halte Soins Santé constituent une modalité de prise en charge globale articulant fortement une dimension sociale et une dimension de soins et de prévention et ne se substituent à aucune catégorie de structure sanitaire, médico-sociale ou sociale existante. ». Notre service accueille des personnes en situation de grande précarité, sans domicile et dont la pathologie ne nécessite pas une prise en charge hospitalière mais qui nécessite néanmoins des soins qui ne peuvent être dispensés quand on est en grande précarité.

Le médecin de la structure évalue chaque situation et se donne tous moyens (y compris des visites des patients en sortie d'hospitalisation) pour juger la pertinence de l'orientation et valider l'adéquation de la problématique santé avec la structure.

Elles bénéficient dès lors sur notre service des soins médicaux et paramédicaux adaptés qui leur seraient octroyés à leur domicile si elles en disposaient. Notre service est un dispositif d'accueil temporaire dont la prise en charge est de deux mois, renouvelée si le médecin coordinateur le juge nécessaire.

Les missions du service se déclinent en quatre grands axes :

- Apporter des soins infirmiers aux personnes sans résidence stable dont l'état de santé ne justifie pas une hospitalisation ;
- Offrir un temps de convalescence et de repos nécessaire afin d'éviter la rechute et/ou l'aggravation de la maladie ;
- Organiser, à travers un accompagnement social, une nouvelle orientation adaptée à l'état de santé et à la problématique de la personne favorisant son parcours d'insertion ;
- Promouvoir la santé à travers l'éducation thérapeutique du patient.

Habilitation et publics :

La capacité d'accueil des LHSS (Lits Halte Soins Santé) est de cinq places financées par l'ARS.

Ce dispositif propose un hébergement en studio meublé. Il comprend donc 5 chambres individuelles situées au rez-de-chaussée permettant d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

Les LHSS sont ouverts 365 jours dans l'année, 24 heures sur 24.

La structure fait partie du Parcours Adulte de l'Association d'Action Educatrice et Sociale. Une mutualisation des moyens et des compétences en 2015 a été mise en place avec le CHRS « Le Relais » (CHRS familles, CHRS adultes isolés, Stabilisation,) en intégrant la Résidence Ferrer au 50 rue Ferrer à COUDEKERQUE BRANCHE.

Obligations (activité à réaliser en nombre et en taux) :

Les LHSS ont une capacité d'accueil fixée à 5 places.

ETP de la structure :

- 0.13 ETP Médecin coordinateur
- 2 ETP Equipe de soin : 1 aide-soignante et 3 auxiliaires de vie
- 1 ETP surveillant de nuit qualifié

Le dispositif des LHSS est adossé au CHRS « Le Relais » afin de permettre une mutualisation des moyens humains et matériels. En l'absence de l'équipe de soin, les professionnels du CHRS interviennent auprès des personnes accueillies. Un poste d'assistant de service social est mutualisé avec le CHRS. La professionnelle assure l'accompagnement social des 5 personnes accueillies en LHSS et propose des activités de prévention santé pour l'ensemble des résidents du CHRS. Il en est de même pour la surveillance de nuit qui est mutualisée avec le CHRS.

Formation suivie en 2022 par les salariés :

Deux professionnelles ont pu bénéficier d'une formation : « Entretien et Hygiène des locaux ».

Budget prévisionnel 2022 :

Groupe I : 36 797,98 €

Groupe II : 180 043,25 €

Groupe III : 29 683,54 €

Total : 246 524,77€

ACTIVITE ANNUELLE GLOBALE

Activité globale annuelle	2022
Capacité autorisée	5
Nombre de jours d'ouverture	365
Total personnes accueillies	10
Nombre de journées théoriques	1825
Nombre de journées réalisées	1752
Taux d'occupation	96,00%

En 2022, le taux d'occupation de 96% en hausse par rapport à 2021.

Les parcours ont été plus fluides avec des situations médicales moins complexes qui facilitent la recherche de solution à la sortie.

Mouvements de l'année 2022

Mouvements de l'année	2022
Nombre d'entrées dans l'année	5
Nombre de sorties dans l'année	6
Nombre de décès dans l'année	0
Nombre de présents au 1 ^{er} janvier 2022	5
Nombre de présents au 31 décembre 2022	4

Toutes les personnes accueillies durant l'année 2022 sont toutes originaires du bassin dunkerquois. Les 5 lits ont quasiment toujours été occupés durant cet exercice 2022. Il y a eu 5 entrées alors que nous en avons eu 10 en 2021. Il y a eu 6 sorties cette année contre 10 en 2021. Il y a eu moins de mouvements qui s'expliquent par des pathologies plus longues à stabiliser.

Concernant les sorties en 2022, nous pouvons voir que 6 patients ont quitté les LHSS.

Pour 5 de ces patients, des solutions pérennes d'hébergement ont été trouvées. La 6^{ème} personne, a fait les démarches pour retourner dans son pays d'origine.

Nous constatons cette année qu'il n'y a eu aucun retour à la rue.

Demandes d'admissions

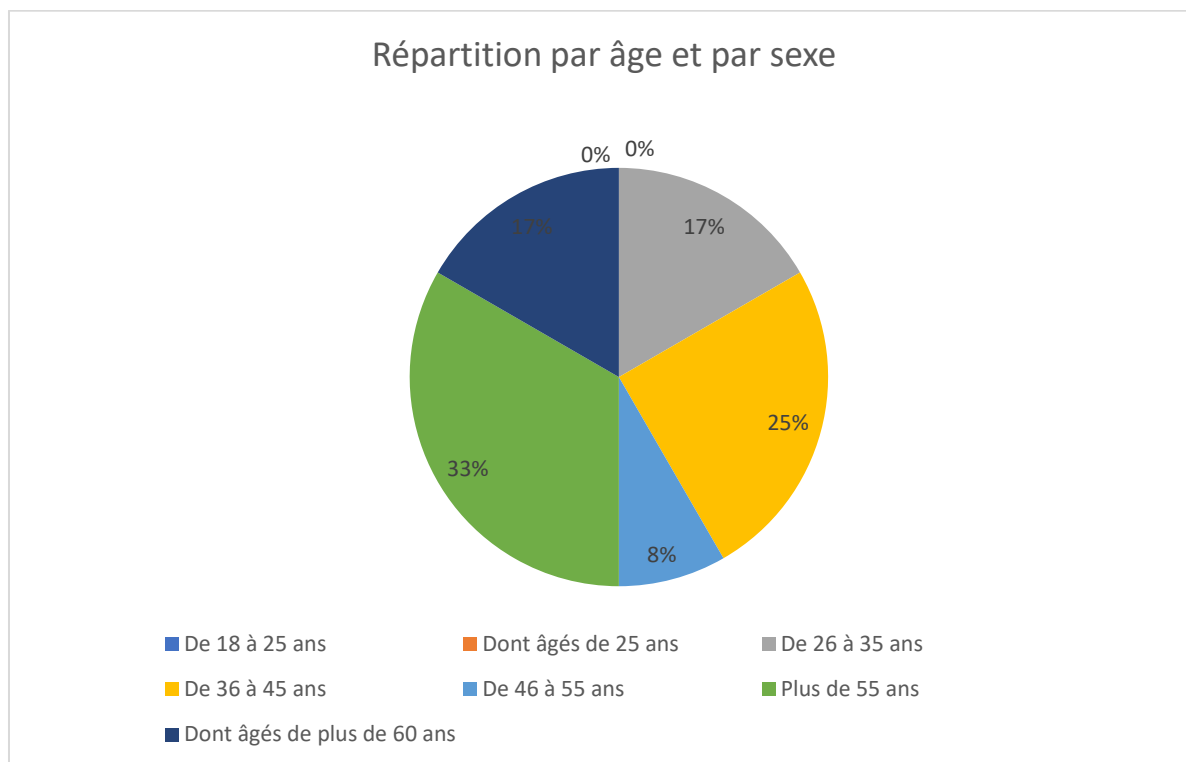
Demandes d'admission	24
Nombre d'admissions	5
Nombre de refus d'admissions	19
Nombre de refus d'admissions non adaptées à la structure	5
Nombre de refus d'admissions pour manque de places	14

En 2022, sur 24 demandes d'admission, nous avons pu accueillir 5 personnes. Nous avons prononcé 19 refus d'admission : 15 pour manque de places et 4 refus de prises en charge à mettre en lien avec des situations médicales trop lourdes pour notre service ou des orientations ne correspondant pas au cahier des charges des LHSS.

Il est à noter également que nous avons accueilli 2 personnes qui avaient un chien. Nous avons dû nous assurer que les carnets de vaccination étaient à jour et nous avons accompagnés les patients pour posséder une assurance responsabilité civile.

Les personnes accueillies

- Répartition par âge et par sexe :



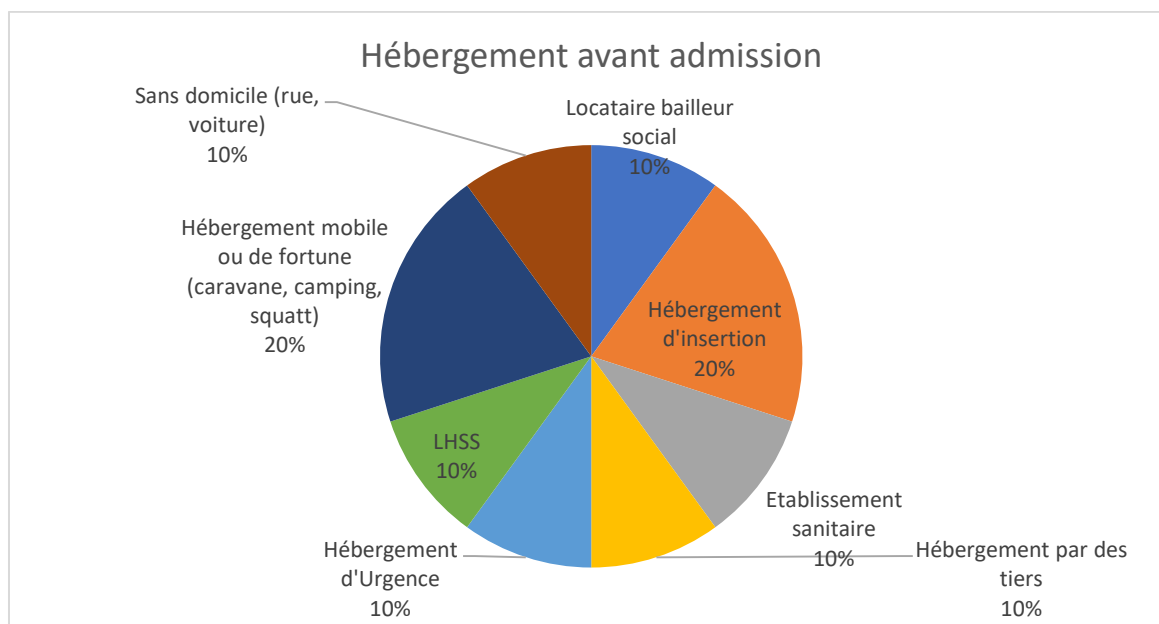
Sur l'année 2022, dans le cadre des LHSS, seuls des hommes ont été accueillis.

Nous constatons un équilibre au niveau des âges des personnes accueillies : 26/45 ans et 46 et plus sont les plus représentées.

Pour les patients âgés de + de 55 ans, nous pouvons constater qu'ils ont pour la plupart une santé fragile liée à leur errance.

Les soins proposés sont plus légers contrairement aux patients âgés de 26 à 45 ans qui ont eu des pathologies plus lourdes (amputations, blessures par balles...).

- Situation d'hébergement avant l'admission :



Toutes les admissions sont validées par le médecin de la PASS et le médecin coordinateur de la structure des LHSS au regard des problèmes de santé rencontrés.

Sur les 10 personnes accueillies en 2022, 4 étaient dépourvues de logement (squat, rue, hébergé chez des tiers). 5 étaient issus d'une structure d'hébergement. Leurs situations médicales nécessitaient une prise en charge adaptée et une accessibilité PMR. Une personne était issue du parc social et est arrivée à la suite d'une procédure d'expulsion.

- Pathologie des personnes à l'admission :

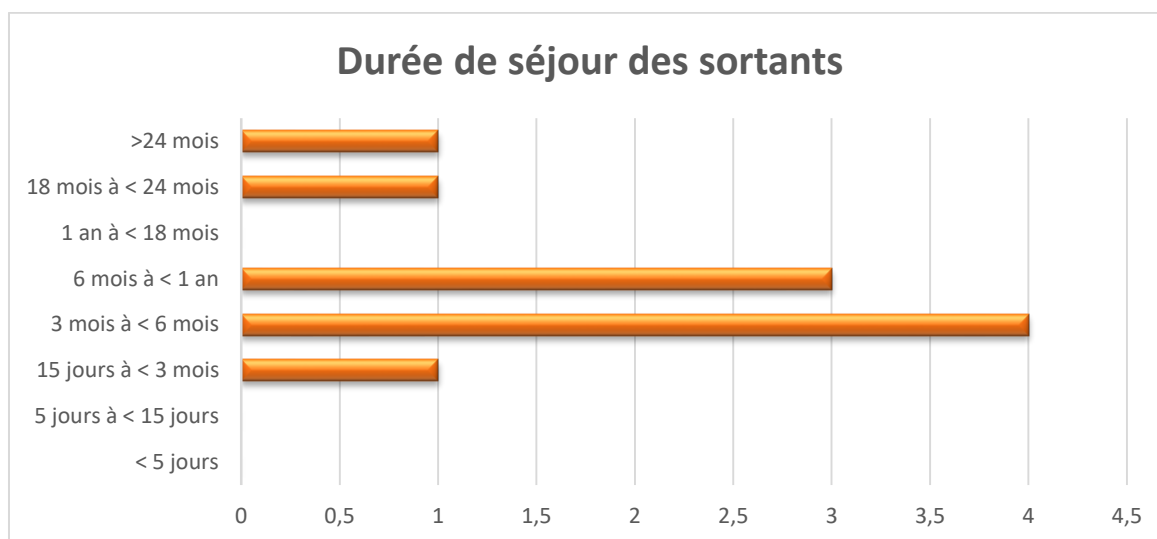
Motifs des orientations	2022
Suite pathologie infectieuse et choc toxico-infectieux suivi d'amputation	3
Blessure par balle	1
Traumatique + fractures	1
Pneumopathie/ORL	2
Suite de brûlures importantes 2et 3 ^{ème} degré	1
Etat Physique dégradé	2
Total	10

Les pathologies recensées sur l'année 2022 sont toutes différentes. Pour certaines, cela nécessite des soins importants et de longue durée. Nous avons travaillé en partenariat avec plusieurs prestataires de

service notamment dans le cadre d'appareillage pour l'aide aux soins et la vie quotidienne. L'équipe soignante a dû s'adapter dans la prise en charge en fonction de la pathologie.

S'ajoute à ces problématiques de santé, une addiction à l'alcool et aux produits illicites. Cette pathologie n'est souvent pas recensée à l'entrée du patient.

- La durée des séjours :

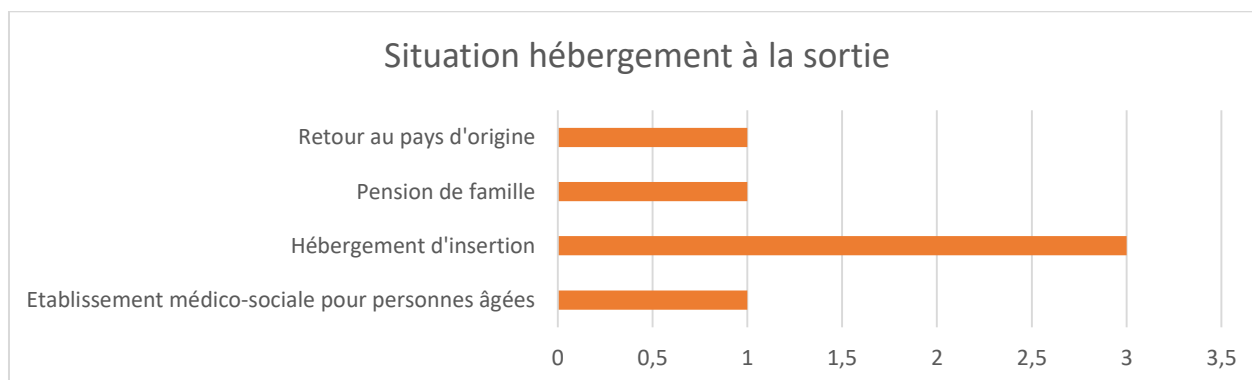


La durée moyenne de séjour des personnes qui sont sorties en 2022 se situe entre 8 et 9 mois

Ce temps est nécessaire dans le cadre des soins mais aussi afin de travailler une sortie adaptée et d'éviter le retour à la rue. Les listes d'attente sur les différents dispositifs existants sont longues.

Les demandes administratives (ouverture de droit, OFPRA, papier d'identité, MDPH...) prennent du temps et ralentissent l'orientation. 1 situation sans titre de séjour reste bloquée à ce jour et nous sommes dans l'attente d'une place PMR.

- Situation des personnes à la sortie

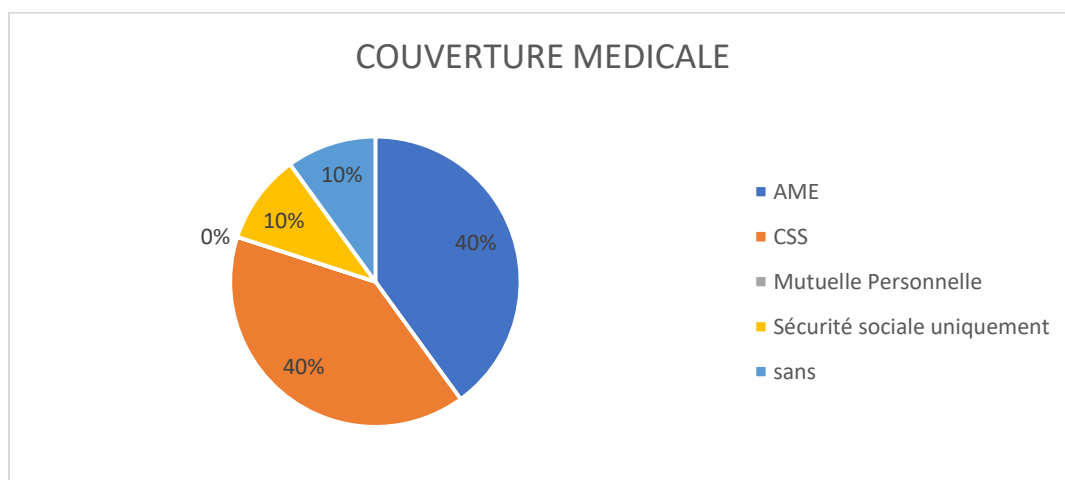


Sur les 6 personnes sorties durant l'année 2022, 100% des sortants ont obtenus une solution de sortie adaptée à leurs attentes.

L'accompagnement mis en place a répondu favorablement au projet établi avec chaque patient.

Le travail mené est reconnu par l'ensemble des personnes accompagnées.

- Couverture Médicale



9 patients sur 10 sont bénéficiaires d'une couverture sociale. Les démarches pour l'ouverture des droits sont toujours en cours pour une des personnes : sa situation administrative ne lui permet pas d'accéder aux dispositifs de droits communs. Ce patient est en cours de régularisation sur le territoire français ; une demande d'asile a été déposée en ce sens.

Une des principales missions à l'accueil des patients est de vérifier que leur couverture sociale soit à jour auquel cas de la mettre en place au plus vite.

Les faits marquants en 2022 :

Le taux d'occupation est remonté cette année à 96 %.

Durant cette année, il y a eu du mouvement au niveau du personnel (départ d'une assistante sociale et d'une auxiliaire de vie sociale) Nous avons recruté en 2022 sur le poste d'AVS mais pas sur le poste d'assistante sociale.

Suite à des difficultés liées au manque de moyens, rencontrées par le centre de soin, nous avons mis en place des piluliers sécurisés par le biais de la pharmacie voisine. Cela nous permet d'assurer la traçabilité du médicament. Un travail de réflexion a également été mis en place sur la distribution.

Nous avons, durant cette année, fait appel à une société de restauration pour la livraison des repas. En effet, nous avons opté pour une bonne traçabilité et pour un circuit sécurisé afin d'être dans les normes de la chaîne du froid.

La mise en place du logiciel Octime (outil de gestion des temps et des plannings) a eu lieu durant cette année

La plateforme Ageval a également été mise en place.

Les perspectives pour 2023 :

Un des objectifs majeurs est de maintenir le taux d'occupation en lien avec notre cahier des charges.

La stabilisation de l'équipe est en cours de travail et reste d'actualité. Le recrutement de l'assistante sociale a été effectué durant le 1^{er} trimestre 2023.

L'organisation et la mise en place d'espaces de parole pour les usagers est à poursuivre et à développer afin de dégager des échanges sur des thématiques qui pourront leur être utiles.

Face à nos constats, il est important que les LHSS ne soit qu'un passage pour les personnes qui y sont accueillies. Un travail sur les différentes sorties est à mener.

L'élargissement des partenariats, qu'ils soient administratifs, éducatifs ou médicaux, sont à poursuivre. Il nous apparaît encore plus aujourd'hui important de développer le partenariat avec des services d'addictologie.

En fonction de la réponse concernant notre conventionnement avec le centre de soin, nous reconventionnerons avec d'autres partenaires en ce qui concerne la délivrance et la préparation de piluliers sécurisés.

Enfin, il y aura plusieurs formations pour les professionnels sur les risques infectieux, les gestes et postures et la place des professionnels dans la santé des personnes.

Les Résidences Habitat Jeunes

Synthèse du projet de service :

Les Résidences Habitat Jeunes accueillent des jeunes gens de 18 à 30 ans, seuls, en couple, avec ou sans enfants.

Les jeunes accueillis sont en cours d'insertion sociale et professionnelle. Elles leur offrent un habitat adapté à leurs besoins avec à la clé des services complémentaires socio-éducatif. L'objectif est de favoriser la socialisation par l'habitat et par différentes formes d'incitations et d'actions dans des domaines tels que la culture, les loisirs, la vie quotidienne, la mobilité, l'emploi et la formation.

Dans cette phase de transition, il s'agit de rendre possible un parcours résidentiel en créant les conditions d'un processus d'apprentissage de la vie sociale conduisant à l'autonomie et à la citoyenneté. Le passage en Résidence Habitat Jeunes doit donc, par définition, être conçu comme temporaire. Cette action de prévention et d'accompagnement est fondée sur la valorisation des potentialités des jeunes dans le but de les rendre acteurs de leur propre développement. Le jeune chemine alors, tout au long de son parcours résidentiel, aux côtés d'un travailleur social référent.

Dans cet objectif, le projet pédagogique se concrétise par l'existence d'une infrastructure socio-éducative au sein de la Résidence Habitat Jeunes et par la présence d'un personnel qualifié à travers l'accueil, l'organisation du temps libre et des loisirs, l'information et l'aide face aux problèmes de la vie quotidienne, la participation à la vie collective avec des conseils de résidents, l'insertion sociale et professionnelle ainsi que l'aide individuelle, adaptée et soutenue, pour des résidents rencontrant des problèmes spécifiques.

Habilitations et publics :

Les Résidences Habitat Jeunes sont rattachées au Parcours Adulte depuis Février 2022.

Les Résidences Habitat Jeunes s'adressent principalement à des jeunes, âgés de 18 à 30 ans (femmes, hommes, célibataires ou en couple, avec ou sans enfant) en voie d'insertion sociale et professionnelle. Le principe de la politique d'accueil est basé sur le brassage social entre jeunes mais aussi sur une ouverture prioritaire à ceux pour lesquels cet hébergement transitoire, dans une structure bénéficiant d'un encadrement socio-éducatif, apparaît particulièrement souhaitable avant tout accès au logement autonome.

Obligations (activité à réaliser en nombre et en taux) :

Les Résidences Habitat Jeunes sont subventionnées par trois financeurs que sont la CAF, le Département du Nord et la DDETS.

I - RHJ « Le Bloodland »

Adresse : Résidence Marcel Petit – 2 & 4 Avenue Maréchaux de France – 59240 Dunkerque

Directrice : Cathy BELKALA

Cheffe de service : Marine BARBOILLE

ETP de la structure :

1 ETP Chef de service éducatif, 3 ETP travailleurs sociaux, 0.80 ETP secrétariat et 1 ETP éducateur technique

Budget alloué en 2022 :

	RHJ Bloodland
PRODUITS	640 259,45
Redevances des jeunes	330 000,00
DDETS	50 750,00
Département	188 340,00
CAF	71 169,45




Formations suivies en 2022 par les salariés de l'établissement :

Un salarié de l'équipe a participé à la formation « Savoir habiter et les questions d'accompagnement vers le logement » qui a duré deux jours.

L'activité réalisée sur l'année :

Les animations/activités proposées aux résidents en 2022

Ce sont 38 animations collectives qui ont été réalisées en 2022 avec quelques 130 participations. Nous notons que les résidents participants sont régulièrement les mêmes, ceux accueillis au sein de la résidence Marcel Petit. Les résidents accueillis dans les logements en diffus se mobilisent moins, hormis lors des temps de conseils de résidents. Nous avons notamment tenu 2 conseils de résidents en 2022.

-  Sensibilisation au don du sang,
-  Soirée jeux société,
-  Soirée Crêpes,

- ✚ Projection de film,
- ✚ Débat sur le thème « droit de vote »,
- ✚ Nettoyage local vélos et local poubelles,
- ✚ Conseil de résidents,
- ✚ Bowling,
- ✚ Soirée jeux vidéo,
- ✚ Match de football,
- ✚ Repas de Noël ...

Les données statistiques :

	janv- 22	févr- 22	mars -22	avr- 22	mai- 22	Juin- 22	Juil- 22	Août -22	Sept- 22	Oct- 22	Nov- 22	Déc- 22	TOTA UX
Nuitées Théoriques (100 %)	2480	2240	2480	2400	2480	2400	2480	2480	2400	2480	2400	2480	29 200
Nuitées Réalisées	1 891	1 708	1 891	1 860	1 953	1 890	1 953	1 984	1 920	2 015	1 980	2 046	23 091
Taux nuitées réalisées	76,25 %	76,25 %	76,25 %	77,50 %	78,75 %	78,75 %	78,75 %	80,00 %	80,00 %	81,25 %	82,50 %	82,50 %	79,08 %

La résidence Habitat Jeunes le Blootland a une capacité d'accueil et un agrément de 80 places pour 58 logements. Le taux d'occupation annuel ne peut être égal à 100 % dans la mesure où la structure n'accueille pas 80 résidents chaque mois. La moyenne d'accueil annuelle est de 63 personnes sur l'année 2022 soit 79,08 %. Notre taux d'occupation reste bas car nous sommes confrontés à une nette baisse des demandes de couples alors que nous avons de nombreux logements couples.

Le taux moyen d'occupation des logements est de 99,83 % annuel. En effet, 2 logements de notre parc locatif n'ont pu être reloués sur certains mois (1 logement en juillet et 1 logement en décembre). Ceci étant lié à l'état des lieux de sortie qui justifiait d'une remise en état de l'appartement.

- **Les demandes de logements :**

La Résidence Habitat Jeunes Le Blootland continue de traiter les dossiers de demandes de logement lors de la commission logement jeunes organisée tous les deux mois, où sont présents certains des principaux acteurs du dunkerquois qui gravitent autour du logement.

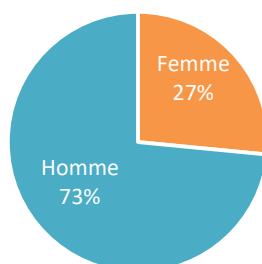
En 2022, 145 demandes de logement ont été instruites par le biais de la Résidence Habitat Jeunes Le Blootland dont 141 demandes faites pour une entrée éventuelle au Blootland.

A l'issue de cette commission, chaque jeune est informé de l'avis ou de la décision prise sur son dossier de demande. La démarche d'aide et d'accompagnement se met en place selon la décision prise.

- **Les résidents :**

Ayant séjourné entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022	
Femme	26
Homme	72
Total	98

Jeunes ayant séjournés entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022

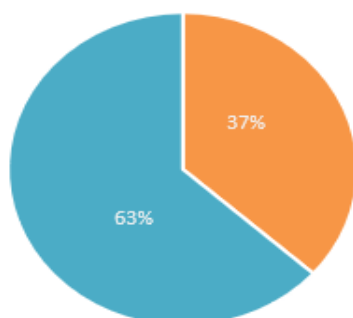


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 – AAES Dunkerque – Parcours Adulte

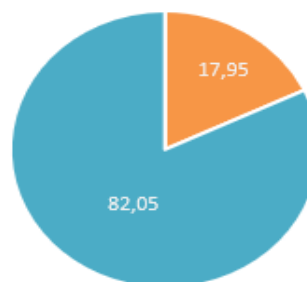
Jeunes entrés entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022	
Femme	15
Homme	26
Total	41

Jeunes sortis entre 01/01/2022 et le 31/12/2022	
Femme	7
Homme	32
Total	39

Jeunes entrés entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022



Jeunes sortis entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022



■ Femme ■ Homme

Jeunes présents au 31/12/2022	
Femme	21
Homme	45
Total	66

Nous rappelons que pour être accueilli sur le dispositif de la Résidence Habitat Jeunes « Le Bloodland », le futur résident doit répondre aux critères suivants :

- Avoir entre 18 et 30 ans,
- Avoir un statut de jeune travailleur ou voisin de celui-ci,
- Avoir un niveau de ressources à minima équivalent au montant du RSA,
- Avoir un statut d'étudiant sous réserve de l'accord dérogatoire de la Direction dans la limite des quotas impartis à la structure,

- Bénéficiaire d'un contrat EVA en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance et la Direction Territoriale de Flandre Maritime dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental du Nord en date du 3 décembre 2014.

Nous constatons que, depuis plusieurs années, le pourcentage d'accueil de jeunes hommes est bien plus important que celui d'accueil de jeunes femmes. La résidence ayant accueilli 98 personnes sur 2022 dont 72 jeunes hommes et 26 jeunes femmes.

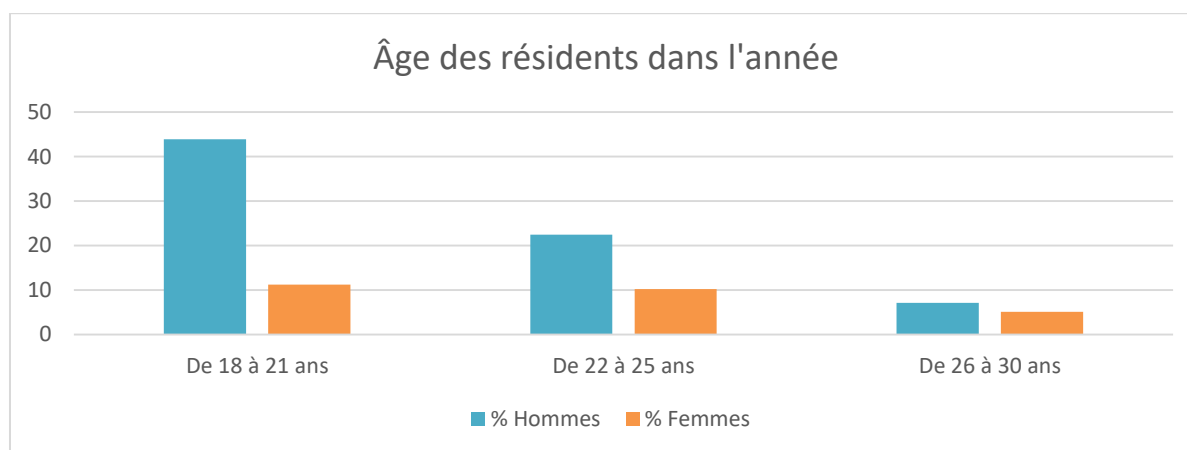
Au 31 décembre 2022, la structure accueillait 66 résidents dont 21 jeunes femmes et 45 jeunes hommes.

41 personnes ont intégré la structure dans l'année dont 26 jeunes hommes et 15 jeunes femmes.

En ce qui concerne les sorties, 32 personnes ont quitté la structure en 2022 : 22 jeunes hommes, 10 jeunes femmes.

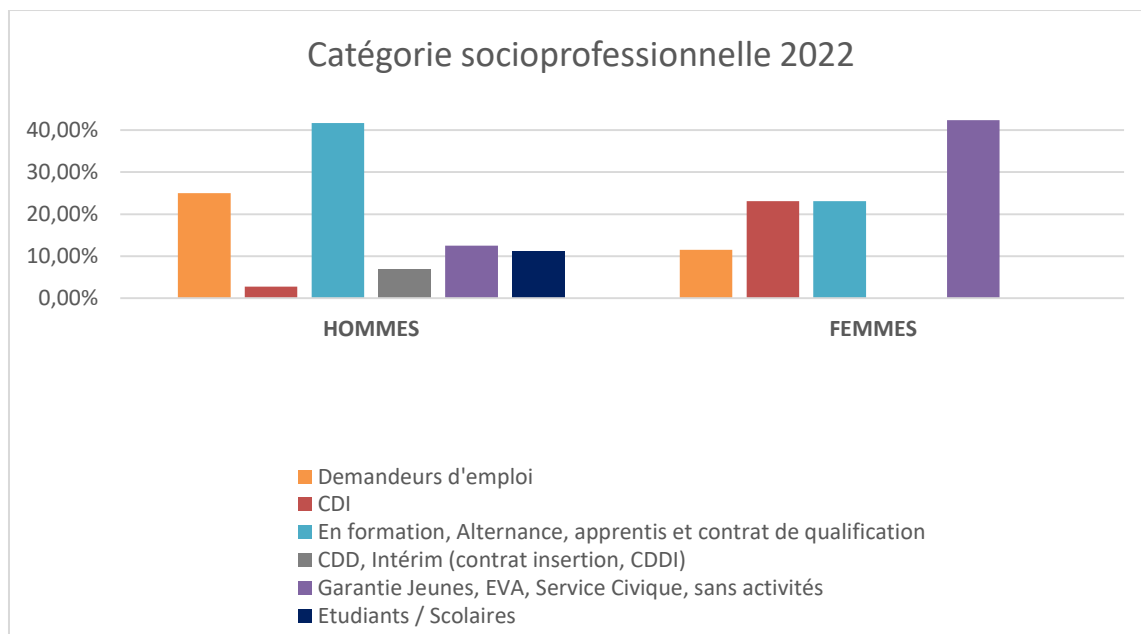
La durée moyenne des nuitées est de 771 jours soit un peu plus de 2 ans.

- **Le profil du public :**



La résidence Habitat Jeunes le Blotland accueille des jeunes seuls, en couple, avec ou sans enfant, de 18 à 30 ans. La tranche des 18/21 ans est la plus élevée chez les jeunes hommes.

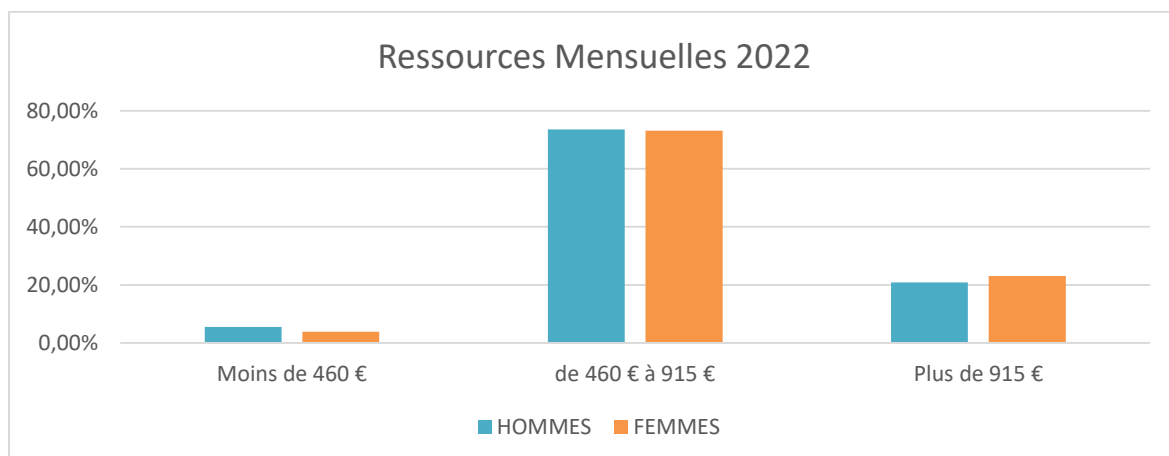
- **La catégorie socioprofessionnelle :**



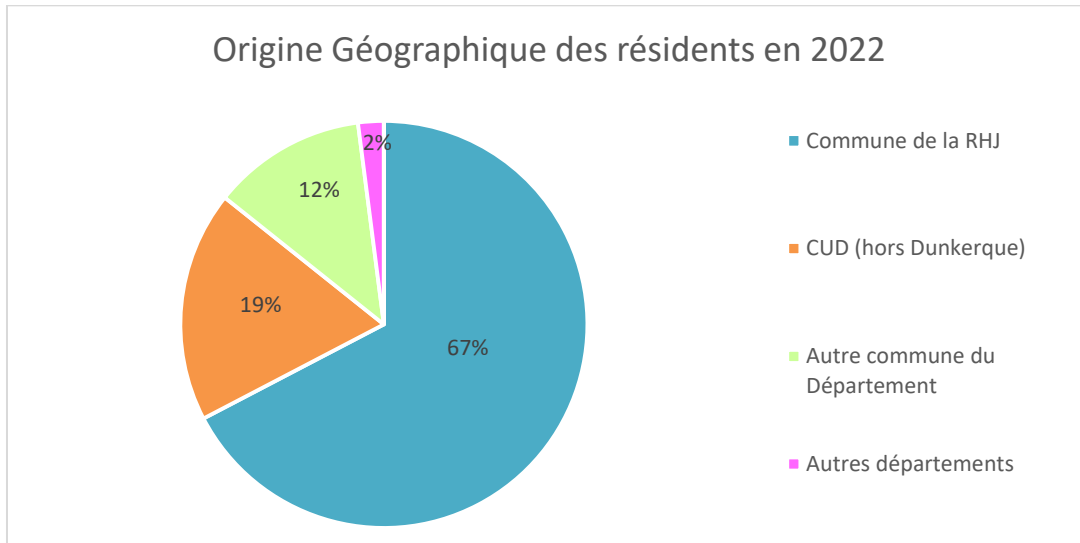
Plus de 90 % des jeunes accueillis sur l'année ont une activité (CDD, CDI, Demandeur d'emploi, service civique, ...) – Seulement plus de 8% sont étudiants/scolaires.

Notons que dans les demandeurs d'emploi sont aussi enregistrés les CEJ (contrat engagement jeunes/garantie jeunes).

- **Les ressources mensuelles des résidents :**

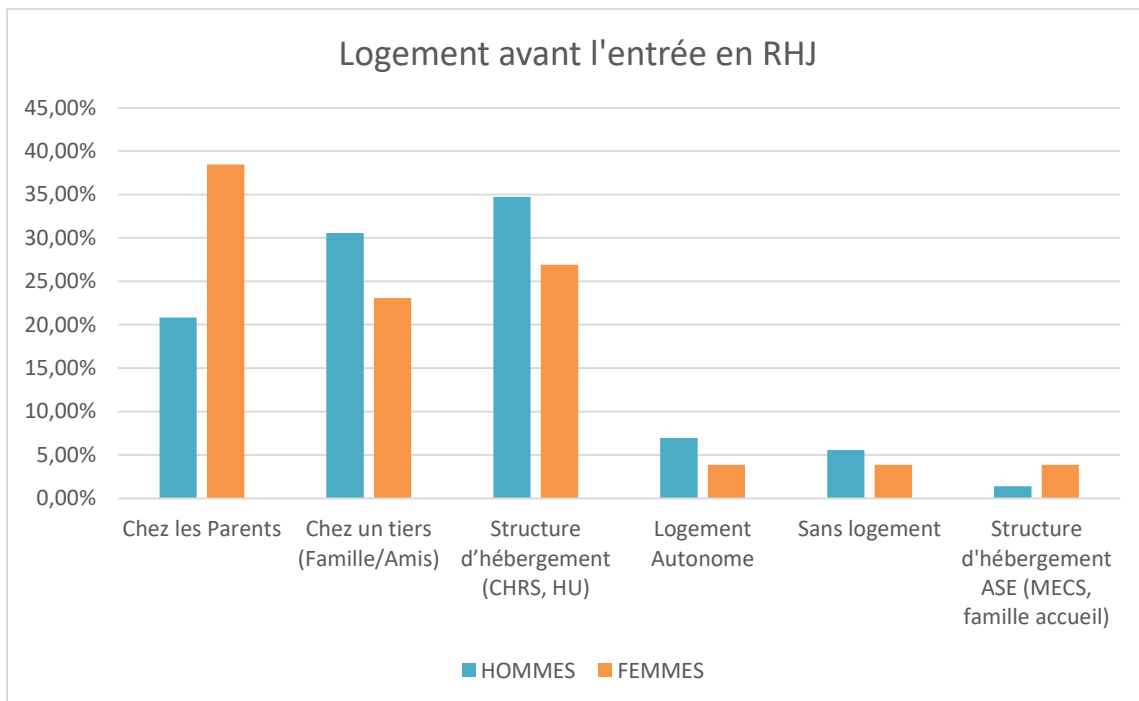


- **L'origine géographique des résidents :**



67 % des résidents sont originaires de Dunkerque, commune de la Résidence Habitat Jeunes Le Blotland. 19 % sont originaires de villes faisant partie de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

- **Situation de logement des jeunes avant leur arrivée**



- **Durée du séjour :**

39 résidents ont quitté la structure sur l'année 2022. La durée moyenne des nuitées est de 771 jours soit un peu plus de 2 ans.

DUREE	NOMBRE TOTAL DE JEUNES
Inférieur à 3 mois	2
Entre 3 mois et 6 mois	2
Entre 6 mois et 12 mois	7
Au-delà de 12 mois	28
TOTAL	39

- **Relogement (proportion parc social et parc privé)**

39 sorties ont été enregistrées en 2022 contre 32 en 2021.

On comptabilise ainsi : 16 relogements dans le parc social, 6 relogements en parc privé, 11 retours chez les parents/famille/amis, 1 hébergement urgence, 2 départs en autres résidences et 3 personnes non relogées.

Les faits marquants en 2022

En début d'année 2022, et après plusieurs années au sein du Parcours Enfance et Jeunesse, les trois résidences habitat jeunes de l'AAES ont rejoint le **Parcours Adulte** ; dans la volonté d'intégrer la dynamique du « Logement d'Abord » développée sur le territoire de Flandre Maritime. Les résidences font partie intégrante des échanges et des projets élaborés au sein de ce parcours.

Les ressources humaines :

L'année 2022 a été marquée par **divers mouvements de personnel** :

- La fin de l'expérimentation menée en 2021 sur le développement d'un service logement jeunes et mobilisant un salarié en temps plein, qui a repris intégralement ses fonctions sur la RHJ ;
- Le changement de direction qui s'est opéré en février 2022 ;
- Le remplacement d'un salarié par une professionnelle interne à l'association dans un premier temps puis d'un travailleur social (CESF) en CDD à compter de novembre 2022 ;

- Le départ en congé maternité d'une éducatrice spécialisée, remplacée par un travailleur social (Moniteur Educateur) à compter de décembre 2022.

Les professionnels ont bénéficié d'espaces de travail et de formations. L'équipe éducative a pu participer aux Commissions Socio-Educatives dispensées par l'URHAJ sur diverses thématiques, à des formations organisées sur le territoire dunkerquois (EMPP, CUD de Dunkerque) et des formations internes associatives.

Les espaces de vie et de travail :

Durant l'année 2022, l'équipe éducative et la direction de parcours ont réalisé **plusieurs visites** au sein des logements qui composent la RHJ Le Blootland (la résidence principale Marcel Petit et les logements en diffus). Les visites à domicile (VAD) réalisées par les travailleurs sociaux et la visite annuelle réalisée par la direction ont mis en avant la **nécessité de travaux de réfection et rafraichissement** de certains logements. Ainsi, les bailleurs sociaux et les équipes associatives AVA et ACI ont été mobilisées pour réaliser ces travaux courant de l'année et celle à venir.

L'année 2022 a également été l'occasion de rencontrer le bailleur social en charge de la **réhabilitation de la résidence principale** située à Malo, pour laquelle un projet de réhabilitation est prévu depuis une dizaine d'années. Cela a permis d'échanger sur l'avancée du projet et de planifier les diagnostics nécessaires à réaliser en amont du commencement des travaux de gros œuvre, pour lesquels un démarrage est prévu sur l'année 2024. Cela a également été l'occasion d'évoquer l'aménagement des locaux (appartements et bureaux) et l'organisation des travaux à venir, ainsi que le financement de l'opération.

Afin de mettre en sécurité l'entrée professionnelle et les bureaux de l'équipe dans l'attente des travaux de réhabilitation, un système d'alarme a été mis en place sur le deuxième semestre 2022.

Enfin, une **réorganisation des bureaux** a été réalisée sur l'été 2022, pour redistribuer les espaces de travail et ceux à destination des résidents accueillis. L'équipe éducative est réunie au sein de deux bureaux partagés, permettant le travail collaboratif et fluidifiant la communication.

Le reste des espaces doit permettre l'accueil des jeunes en individuel (bureau d'entretien et espace numérique) et en collectif. Une armoire et un « frigo » solidaires sont également accessibles depuis septembre 2022 afin de permettre aux résidents de faire des dons d'aliments ou objets non utilisés, et/ou d'en bénéficier lorsqu'ils le souhaitent.

Les projets développés :

La **mise en place de SIHAJ** s'est concrétisée sur cette année. En 2021, les professionnels de l'ensemble des RHJ avaient été formés à l'utilisation du logiciel SIHAJ. Pour assurer son utilisation homogène et par tous, trois réunions de travail ont été mises en place sur l'année 2022 pour évoquer les modalités d'utilisation du logiciel, les difficultés et les propositions d'évolution. L'évaluation en décembre 2022 a permis de faire état d'un bilan positif partagé tant au niveau éducatif (traçabilité et suivi des accompagnements individuels et collectifs), administratif et comptable (pertinence du partage des informations).

En 2022, la RHJ a entamé la deuxième année du Contrat de Projet Socio-Educatif, en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales. L'équipe éducative a contribué à l'avancée des fiches actions validées en fin d'année 2020 et sur les thématiques suivantes : la promotion de la résidence habitat jeunes sur son territoire, l'accès au logement autonome, l'accès à l'insertion socio-professionnelle, et le soutien de l'utilisateur comme acteur de son parcours.

Sur les 10 objectifs établis pour le contrat CAF en cours, tous ont été entamés et sont en cours d'évaluation. Ils sont donc partiellement atteints.

L'objectif 1 *"Promouvoir la RHJ au sein de son territoire"* a nécessité différentes rencontres partenariales, tant au niveau de la présentation de la structure auprès de potentiels acteurs qui orienteront des jeunes vers la RHJ, que la représentation de l'équipe éducative et/ou de direction au sein d'instances communales, associatives, partenariales et financières. La communication interne, quant à elle, à destination des jeunes, sera à développer davantage sur l'année à venir avec les outils existants depuis 2022.

L'objectif 2 *"Favoriser l'accès à un logement autonome"* a été redéfini suite à la fin de l'expérimentation du service logement jeunes développé en 2021. Cet objectif s'adresse principalement aux jeunes accueillis au sein de la RHJ Le Blootland. En 2022, nous avons travaillé à la sortie des jeunes de la RHJ : en réalisant, dès lors que le jeune en était éligible, la constitution d'un dossier PDLHPD, tout en poursuivant l'interpellation régulière des bailleurs sociaux du territoire en direct. Les visites à domicile se sont davantage développées afin de proposer un accompagnement et une appropriation du logement, tout le long de l'accueil et en amont de la sortie de la RHJ.

L'objectif 3 "*Favoriser l'insertion socio-professionnelle du résident*" s'est poursuivi sur 2022 sur les thématiques de l'insertion sociale, professionnelle, l'accès à la santé et à la culture et loisirs.

L'objectif 4 "*Rendre le résident acteur de son parcours*" est un objectif ambitieux qui sera développé tout le long du Projet Socio-Educatif. En 2022, nous avons notamment tenu **2 conseils de résidents**. Ce sont **38 animations collectives** qui ont été réalisées en 2022 et quelques 130 participations. Nous notons que les résidents participants sont régulièrement les mêmes, ceux accueillis au sein de la résidence Marcel Petit. Les résidents accueillis dans les logements en diffus se mobilisent moins, hormis lors des temps de conseils de résidents.

En 2022, nous enregistrons un taux d'occupation (basé sur 80 places) de 79,06% bien que l'ensemble des 58 logements ait été occupé toute l'année (99,67%). Les logements en diffus sont prévus pour accueillir des couples, avec ou sans enfant. Nous comptabilisons de moins en moins de demandes pour couple – cela pouvant s'expliquer par l'accès au logement social et/ou privé de manière plus rapide et plus simple dès lors qu'il s'agisse une demande pour deux personnes. Cela a une incidence sur nos subventions et les objectifs qui sont à atteindre.

II - RHJ « Le Houtland »

Adresses : RHJ Le Houtland :

- Résidence du Vert Vallon - 12 Cité du Vert Vallon - Rue de Vieux Berquin - 59190 Hazebrouck
- Résidence de l'Aubépine – 148/150 Rue du Musée - 59270 Bailleul
- Résidence Bertrand Schwartz – 17 Place François Mitterrand - 59660 Merville

Directrice du parcours : Cathy BELKALA

Cheffe de service : Vanessa BRONET

ETP de la structure :

0.65 ETP Chef de service éducatif, 2 ETP travailleurs sociaux, 0.65 ETP secrétariat et 0.50 ETP agent technique

Budget alloué en 2022 :

	RHJ Houtland
PRODUITS	477 022,34
Redevances des jeunes	230 000,00
DDETS	39 683,00
Département	156 275,00
CAF	51 64,34

Présentation de la structure :

La résidence dispose de :

- 19 logements implantés à Hazebrouck pour un total de 24 lits,
- 18 logements implantés à Bailleul pour un total de 23 lits,
- 10 logements implantés à Merville pour un total de 12 lits.

Types de logements	Habitat Collectif
T 1	2
T 1 '	33
T 1 bis	12
TOTAL LOGEMENTS	47

Formations suivies en 2022 par les salariés de l'établissement :

- Formation en informatique pour une salariée sur le dernier trimestre
- Formation mobiliser les fonds européens pour la Cheffe de service en septembre
- Formation équipier de première intervention pour 3 salariés et la cheffe de service en septembre
- Formation savoir Habiter pour une salariée
- Formation la place des éducateurs dans la santé des résidents pour 1 salariée
- Formation sur la méthodologie de projet pour 1 salariée
- Formation droits des étrangers proposée par la CIMADE pour 1 salariée
- Formation référent de parcours pour 2 salariées
- Formation SIHAJ pour l'ensemble des salariés

!

Activité réalisée

Au cours de l'année, des animations ont été proposées auprès de nos résidents.

Les animations/activités proposées aux résidents en 2022 :

- Soirées Jeux de sociétés
- Réhabilitation peinture de bureaux sur Hazebrouck
- Soirées repas sur les différents sites

- Journée Inter RHJ sur Arras en collaboration avec l'URHAJ
- Soirées Match de foot au Losc en collaboration avec Culture du cœur
- Escape Games en partenariat avec la CPAM
- Ateliers code de la route sur les 3 sites
- Ateliers déclarations impôts sur les 3 sites
- Atelier réalisation de produits ménagers en partenariat avec la Croix rouge
- Exercice incendie sur la RHJ d'Hazebrouck
- Repas de Noël inter RHJ Hazebrouck/Bailleul/Merville et Armentières
- CVS chaque trimestre sur chaque site

Les données statistiques :

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Nuitées Théoriques	1 829	1 652	1 829	1 770	1 829	1 770	1 829	1 829	1 770	1 829	1 770	1 829	21 535
Nuitées Réalisées	1457	1456	1674	1590	1612	1500	1581	1550	1530	1581	1560	1612	18733
Taux Moyen nuitées réalisées	79.66%	88.14%	91.53%	89.83%	88.14%	84.75%	86.44%	84.75%	86.44%	86.44%	88.14%	88.14%	87.01%

La résidence Habitat Jeunes le Houtland a une capacité d'accueil totale de 59 places pour 47 logements. Notre taux d'occupation ne peut être égal à 100 % dans la mesure où, nous n'avons jamais 59 résidents locataires de nos logements. En 2022, nous avons hébergé entre 47 et 54 résidents par mois.

Le Houtland a réalisé 18733 nuitées contre 17903 en 2021. On enregistre ainsi un taux moyen de nuitées de 87.01% sur l'année 2022 (83.13% en 2021). Soit une évolution positive de 3.88%.

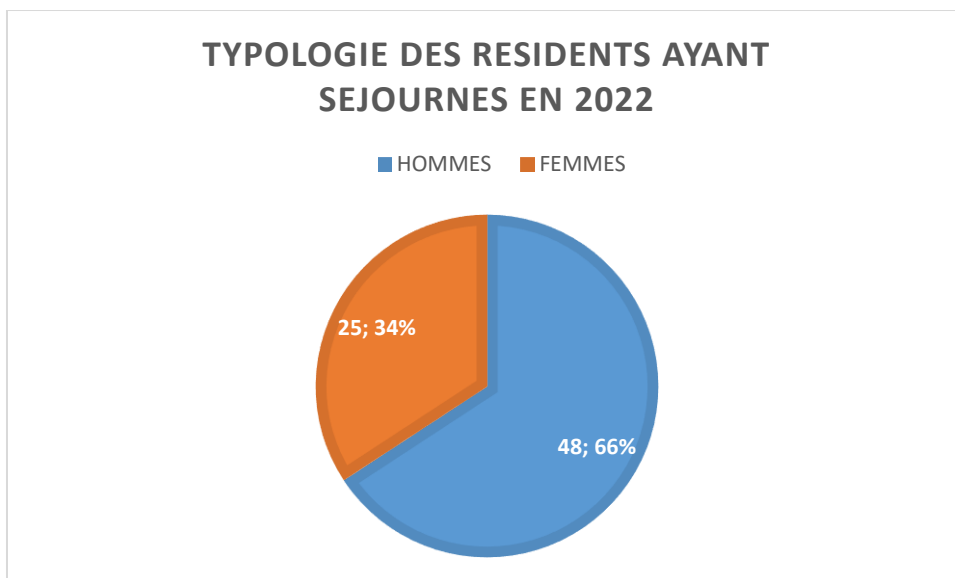
Le site d'Hazebrouck a réalisé 8000 nuitées sur 8760 possibles soit un taux moyen de nuitées réalisées de 91.32%.

Le site de Bailleul a réalisé 6752 nuitées sur 8395 possibles, soit un taux moyen de 80.43 % sur l'année. Le site de Merville a réalisé 3981 nuitées sur 4380 possibles, soit un taux de nuitées moyen de 90.97 %.

On note ici, que chacun de ces indicateurs sont en hausse par rapport à 2021. Cela s'explique en partie par la fin de la période COVID.

➤ Les résidents :

Nombre de résidents qui ont séjourné dans l'année		Nombre d'entrée sur l'année		Nombre de sorties sur l'année	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
48	25	15	11	15	7
73		26		22	



La résidence a accueilli 73 personnes contre 85 en 2021. Cela peut s'expliquer par une demande affluente de logement seul.

Pour être accueilli sur le dispositif de la Résidence Habitat Jeunes « Le Houtland», le futur résident doit répondre aux critères suivants :

- Avoir entre 18 et 30 ans,
- Avoir un statut de jeune travailleur ou voisin de celui-ci,
- Avoir un niveau de ressources permettant un reste à vivre suffisant,
- Avoir un statut d'étudiant sous réserve de l'accord dérogatoire de la Direction dans la limite des quotas impartis à la structure.

Pour les jeunes orientés par le Département :

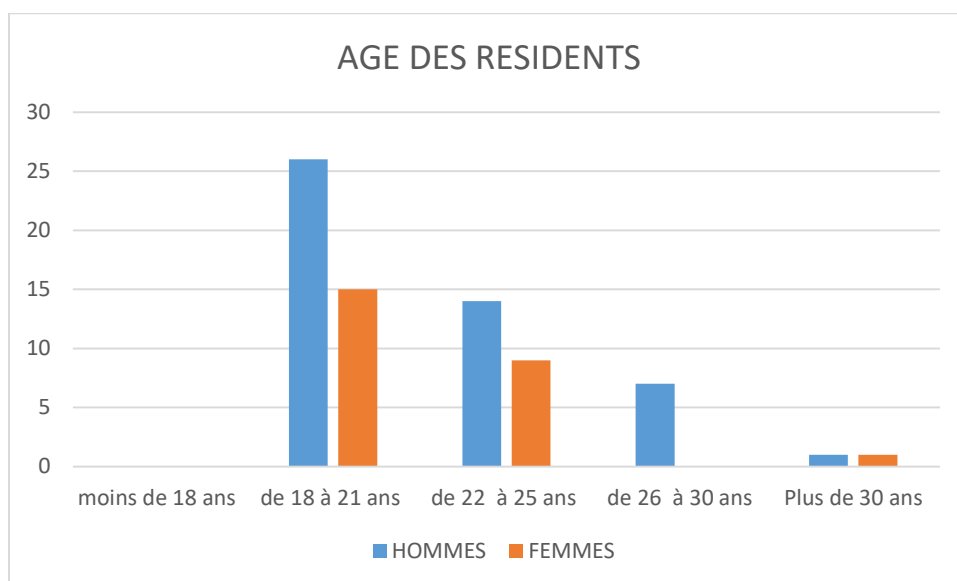
- Bénéficier d'un contrat EVA en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance et la Direction Territoriale de Flandre intérieure dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental du Nord en date du 3 décembre 2014.

En 2022, la résidence Habitat Jeunes le Houtland a accueilli un total de 73 personnes dont 48 jeunes hommes et 25 jeunes femmes. La proportion homme/ femme est dans la même dynamique que l'année dernière.

26 personnes ont intégré la structure dans l'année (15 jeunes hommes, 11 jeunes femmes) et 22 jeunes l'ont quitté (15 jeunes hommes, 7 jeunes femmes).

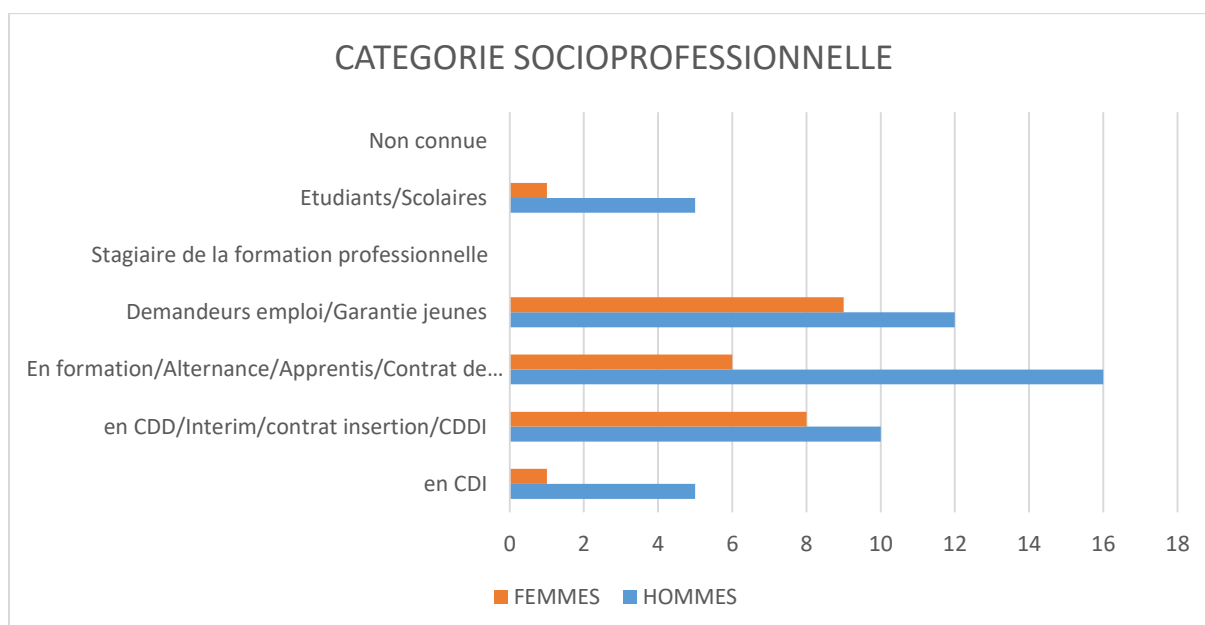
Il y a eu moins de turn-over qu'en 2021 (34 intégrations et 39 sorties).

➤ **Profil du public :**



La résidence Habitat Jeunes le Houtland accueille des jeunes seuls, en couple, avec ou sans enfant, de 18 à 30 ans. La tranche d'âge des 18/21 ans est la plus représentée. Ces chiffres confirment la place de la résidence en tant que solution de logement pour les jeunes de ce territoire. L'offre « clé en main » permet à des catégories de jeunes d'accéder à un logement. Les difficultés d'accès au logement de droit commun du fait de la précarisation de leur situation font que la résidence reste une solution qui répond à cette problématique. Nous sommes ici dans la même dynamique qu'en 2021.

➤ **Catégorie socioprofessionnelle :**

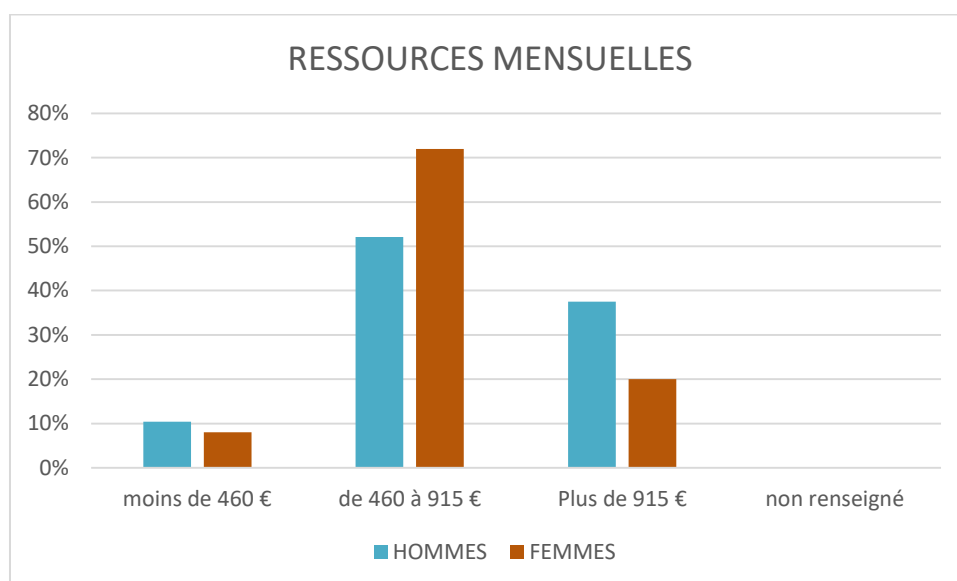


Les jeunes en activité (CDI, CDD, formation et apprentis) représentent la plus grande partie du public 63 %. Ce chiffre est similaire à la représentation de 2022. 29% de nos résidents sont demandeurs d'emploi et en garantie jeunes. Cette part a augmentée de 3 points quant à 2021.

Enfin, la part des étudiants/scolaires est de 8%. Ce qui est dans la même dynamique que 2021.

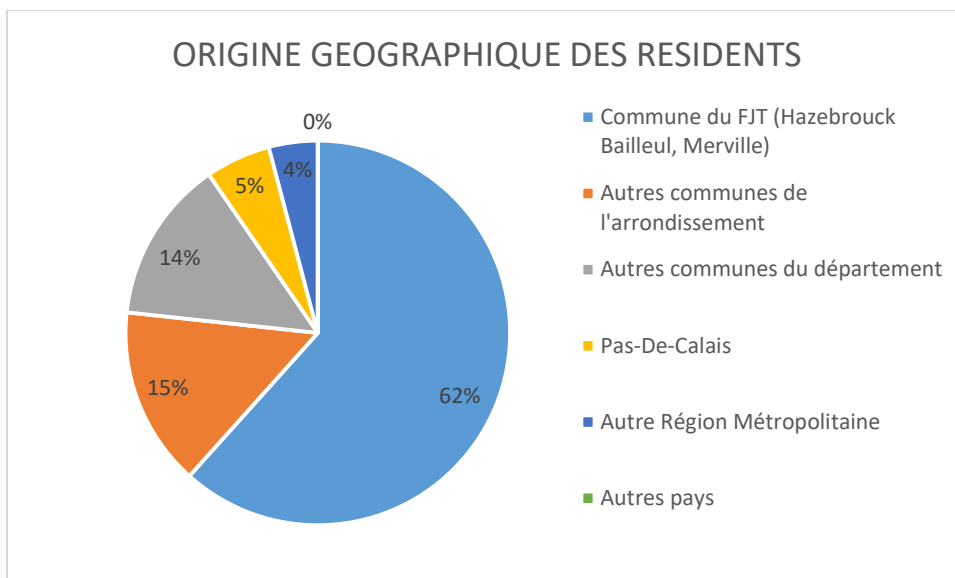
Ces chiffres reflètent tout de même une précarité financière car bien souvent, les jeunes accèdent à des contrats de courte durée et à temps partiel. Ce qui ne permet pas d'envisager une réelle stabilité.

➤ Ressources mensuelles des résidents :



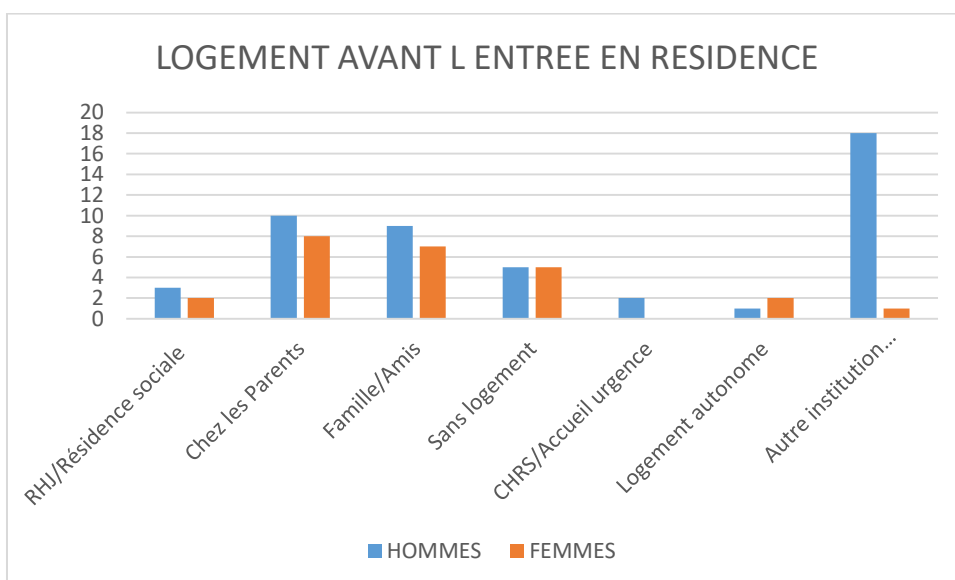
Le niveau de vie des jeunes est fluctuant. La part des jeunes avec des revenus au-dessous du SMIC est élevée mais cache de fortes disparités. Les emplois à temps partiel et les différentes allocations versées les contraignent à la précarité. Cela a un impact sur leur temps de présence au sein de la résidence. 72% des résidents ne gagnent pas plus de 915 euros par mois. 58.9% de nos résidents vivent avec un revenu oscillant entre 460 et 915 euros. Seul 31.5% des jeunes ont un revenu supérieur à 915 euros. Seulement 11 résidents sur 73 ont un salaire supérieur au SMIC soit 15%.

➤ Origine géographique des résidents :



Plus de 60 % du public accueilli vient de la commune de la Résidence Habitat Jeunes et des villes de l'arrondissement. On observe un attachement pour les jeunes à vouloir résider sur un territoire connu. La part des jeunes venant d'une autre région est passée de 2% en 2021 à 4 % en 2022, cela est annonciateur d'une communication qui tend à se développer hors du département.

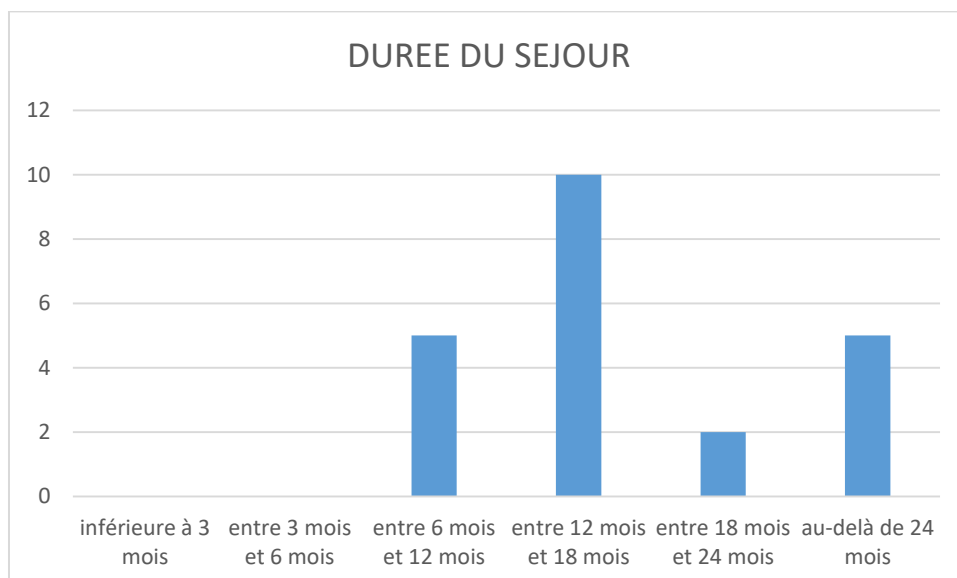
➤ Situation de logement des jeunes avant leur arrivée :



La part des jeunes venant du cercle familial et amical reste prégnante. La résidence continue à tenir sa place en tant que solution de logement sur le territoire. Pour les structures partenaires notamment de semi-autonomie, la résidence est un tremplin important pour les jeunes qu'elles accompagnent. Pour

bon nombre d'entre eux, il y a un besoin crucial d'accompagnement éducatif afin d'acquérir une prise d'autonomie. La résidence est l'étape qui va les amener vers cet objectif. On note ici une forte augmentation de jeunes hommes sortant de famille d'accueil.

➤ **Durée du séjour :**



Au terme de cette année, 22 jeunes sont sortis de la résidence. La durée moyenne de séjour est de 18 mois. On note ici, une diminution du temps de séjour par rapport à 2021 (24 mois).

➤ **Relogement (proportion parc social et parc privé)**

22 sorties ont été enregistrées en 2022 contre 39 en 2021.

On comptabilise, 1 relogement en parc privé, 14 relogements dans le parc social, 4 retours chez les parents et la famille et 5 jeunes n'ont pas souhaité nous communiquer l'information.

Les faits marquants en 2022

La Résidence Habitat jeunes a été rattachée au Parcours Adulte début 2022, ayant ainsi à compter de février une nouvelle directrice de parcours Madame Belkala.

Marine Barboille a assuré l'intérim sur le poste de Cheffe de Service jusqu'à l'arrivée de Vanessa Bronet en mai 2022.

La Résidence a vécu la mise en application du logiciel SIHAJ en janvier 2022. SIHAJ est un outil de mesure pour la gestion et le pilotage des résidences et projets habitat Jeunes. Ce logiciel est développé par et pour les adhérents de l'UNHAJ. Son objectif est de mettre les jeunes au centre du processus et favoriser le travail collaboratif et transversal. Chaque salarié a été formé à l'utilisation de cet outil.

L'équipe s'est attelée à maintenir la vie collective par le biais des activités, en lien avec les fiches actions du renouvellement de projet CAF. Un planning d'animations co-construit avec les jeunes a été relancé sur le dernier trimestre.

La résidence a continué à travailler sur la mise en œuvre du projet et des fiches action élaborées dans le cadre du renouvellement de projet CAF.

Dans la même dynamique du « frigo solidaire » en 2021 sur Hazebrouck, ce dernier a été déployé sur les résidences de Bailleul et de Merville au cours du dernier trimestre 2022.

Des réunions partenariales ont eu lieu. La résidence d'Hazebrouck a notamment accueilli le Comité de pilotage de la DT Flandres Démarche référent de parcours.

La direction s'est attachée à rencontrer les financeurs qui sont la CAF et le Département à plusieurs reprises. Des rencontres ont également eu lieu avec les instances de l'URHAJ et de l'UNHAJ. L'objectif étant de présenter la nouvelle équipe cadre et de promouvoir une collaboration active afin d'œuvrer dans une dynamique transversale.

Nous avons ainsi répondu à l'AAP porté par l'Urhaj Emmaüs Connect/SFR afin de doter nos résidences d'outils informatiques.

Nous avons également travaillé avec le Département sur la Charte d'accueil en résidences habitat Jeunes.

La Direction a également rencontré les deux bailleurs des Résidences soit Flandre Opale Habitat et Partenord Habitat afin de se faire identifier et de faire le point sur les travaux en cours et les perspectives en terme d'aménagement prévisionnel pour les années futures.

III - RHJ Jean Baptiste GODIN »

Présentation de la structure

La résidence est implantée sur la Métropole Européenne de Lille (MEL) à Armentières, au 42 bis chemin du pont bayart.

Elle dispose de 28 appartements pour un total de 34 lits destinés à des jeunes âgés de 18 à 30 ans (femmes, hommes, célibataires ou en couple, avec ou sans enfant).

Types de logements	Habitat Collectif
T 1	8
T 1 '	14
T 1 bis	6
TOTAL LOGEMENTS	28

ETP de la structure :

0.35 ETP Chef de service éducatif, 2 ETP travailleurs sociaux, 0.35 ETP secrétariat et 0.50 ETP agent technique

Budget alloué en 2022 :

	RHJ Armentières
PRODUITS	285 323,00
Redevances des jeunes	145 000,00
DDETS	23 267,00
Département	84 314,00
CAF	32 742,00

Formations suivies en 2022 par les salariés de l'établissement :

- Mobiliser les fonds européens pour la Cheffe de service en septembre
- Equipier de première intervention pour 1 salarié et la cheffe de service en septembre
- Sauveteur secouriste du travail pour 1 salariée
- Savoir Habiter pour 2 salariés
- Méthodologie de projet pour 1 salarié
- Droits des étrangers proposés par la CIMADE pour 1 salariée
- Formation SIHAJ pour l'ensemble des salariés

L'Activité réalisée

Durant l'année, de nombreuses animations ont été proposées auprès de nos résidents

Les animations/activités proposées aux résidents en 2022

- Soirées Jeux de sociétés
- Soirées repas ouverture à la culture culinaire
- Journée Inter RHJ sur Arras en collaboration avec l'URHAJ
- Soirées Match de foot au Losc en collaboration avec Culture du cœur
- Ateliers code de la route
- Repas de Noël inter RHJ Hazebrouck/Bailleul/Merville et Armentières
- CVS sur le dernier trimestre
- Le Mois sans tabac
- Bilan de santé avec la CPAM
- Soirées Bowling
- Tournois Babyfoot et fléchettes

Les données statistiques

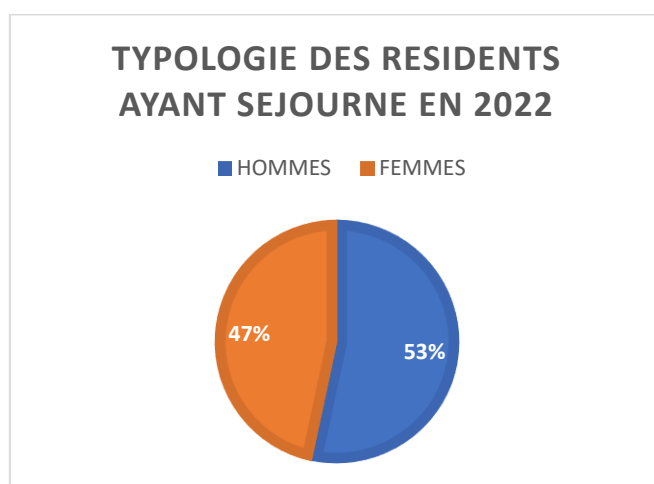
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Nuitées Théoriques	1 054	1 952	1 054	1020	1054	1020	1054	1054	1020	1054	1020	1054	12410
Nuitées Réalisées	1023	924	992	990	1023	930	992	992	960	930	930	961	11678
Taux Moyen nuitées réalisées	97.06%	97.06%	94.12%	97.06%	97.06%	91.18%	94.12%	94.12%	94.12%	91.18%	91.18%	91.18%	94.12%

La résidence Habitat Jeunes Jean Baptiste Godin a une capacité d'accueil totale de 34 places pour 28 logements. En 2022 nous avons hébergé entre 30 et 33 résidents par mois.

La résidence JB Godin a réalisé 11678 nuitées contre 11432 en 2021. On enregistre ainsi un taux moyen de nuitées de 94.12 % sur l'année 2022 (92.12% en 2021). Soit une évolution positive de 2 %. On note ici, que chacun de ces indicateurs sont en hausse par rapport à 2021. Cela s'explique en partie par la fin de la période covid.

Enfin, notre taux moyen d'occupation des logements est de 99.40%. Certains de nos logements n'ont en effet pas pu être reloués de suite au vu des travaux à effectuer suite à certaines sorties et aux logements pouvant accueillir un couple, occupés par une personne qui se justifie par le manque de demandes de couple ou parent isolé. On peut remarquer qu'il devient de plus en plus difficile de remplir nos logements couples, le constat est qu'il y a moins de demandes de couple. De plus, les enfants ne sont pas comptabilisés pour les nuitées. Néanmoins, le taux d'occupation global à lui aussi évolué vers la hausse en 2022. Il est dans la marge de sécurité défini soit plus de 95%.

➤ **Les résidents :**



Pour être accueilli sur le dispositif de la Résidence Habitat Jeunes « Jean Baptiste Godin», le futur résident doit répondre aux critères suivants :

- Avoir entre 18 et 30 ans,
- Avoir un statut de jeune travailleur ou voisin de celui-ci,
- Avoir un niveau de ressources permettant un reste à vivre suffisant,
- Avoir un statut d'étudiant sous réserve de l'accord dérogatoire de la Direction dans la limite des quotas impartis à la structure.

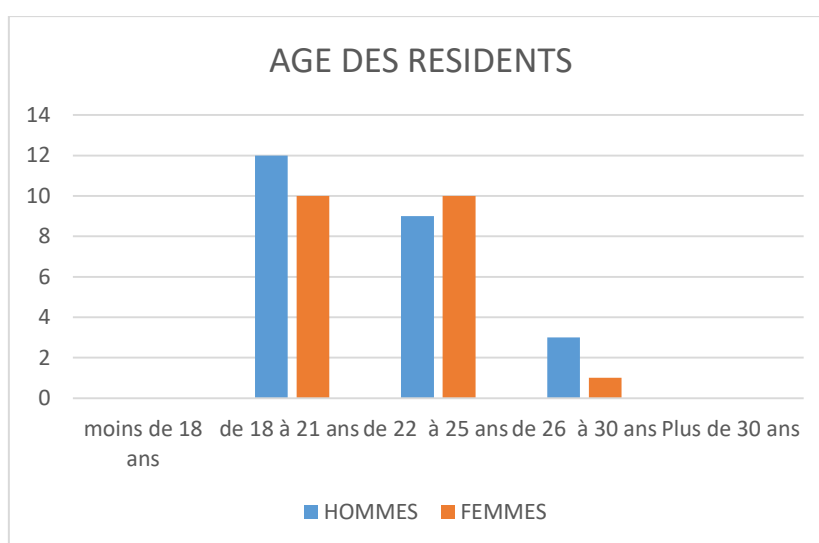
Pour les jeunes orientés par le Département :

- Bénéficier d'un contrat EVA en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance et la Direction Territoriale de Flandre intérieure dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental du Nord en date du 3 décembre 2014.

En 2022 la résidence Habitat Jeunes JB Godin a accueilli un total de 45 personnes dont 24 jeunes hommes et 21 jeunes femmes.

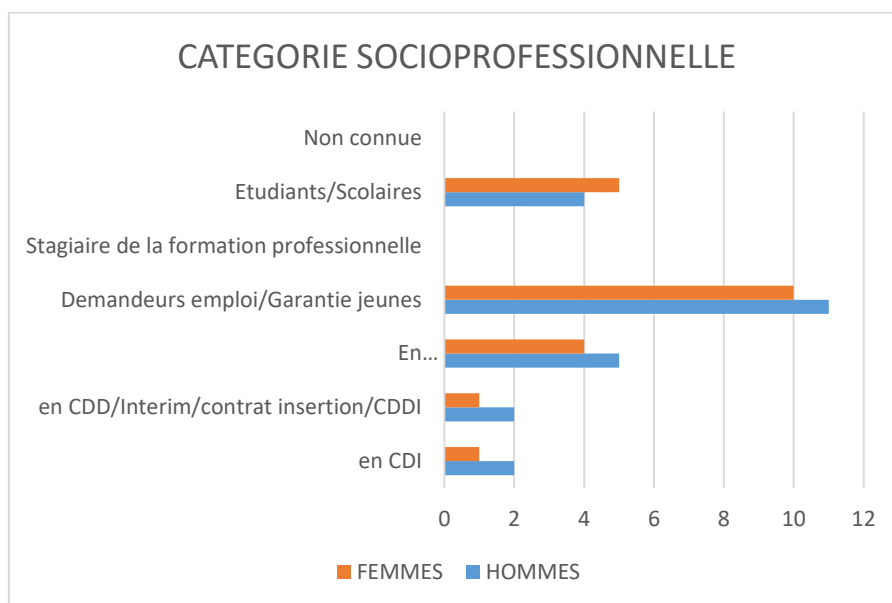
11 personnes ont intégré la structure dans l'année (5 jeunes hommes, 6 jeunes femmes) et 14 l'ont quitté (5 jeunes hommes, 9 jeunes femmes). Ce chiffre peut s'expliquer par un faible turn-over des résidents ces derniers restants plus longtemps.

➤ Profil du public :



La tranche d'âge des 18/21 ans est la plus représentée suivie de près des 22/25 ans. Ces chiffres confirment la place de la résidence en tant que solution de logement pour les jeunes de ce territoire. L'offre « clé en main » permet à des catégories de jeunes d'accéder à un logement. Les difficultés d'accès au logement de droit commun du fait de la précarisation de leur situation font que la résidence reste une solution qui répond à cette problématique. Nous sommes ici dans la même orientation que sur 2021.

➤ Catégorie socioprofessionnelle :



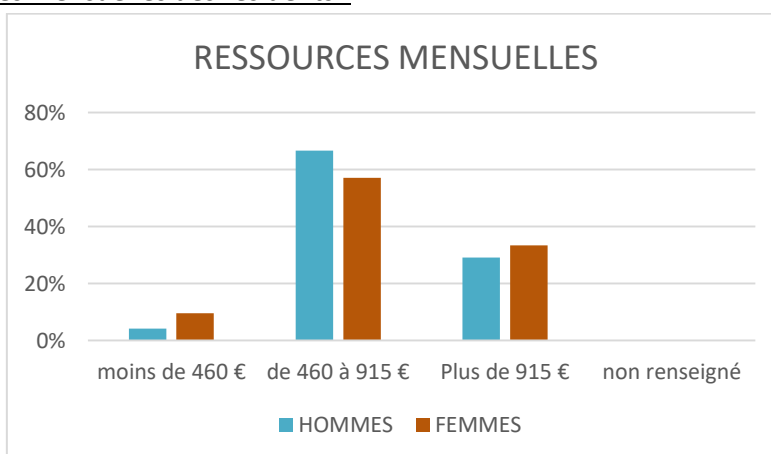
Les jeunes en activité représentent 33.33% de l'effectif. On note une baisse significative de 7.84% quant à 2021. Cela peut s'expliquer face à une recrudescence de contrats de travail précaires, en particulier chez les femmes.

Les jeunes demandeurs d'emploi et en garantie jeunes représentent la plus grande partie du public 46.66%. Ce chiffre est en légère augmentation au regard de 2021. On observe une augmentation de 1.56 %points.

Enfin, la part des étudiants/scolaires est de 20%. Ce chiffre montre l'intérêt des étudiants pour la RHJ en comparaison de 2021 (augmentation de 6.57%).

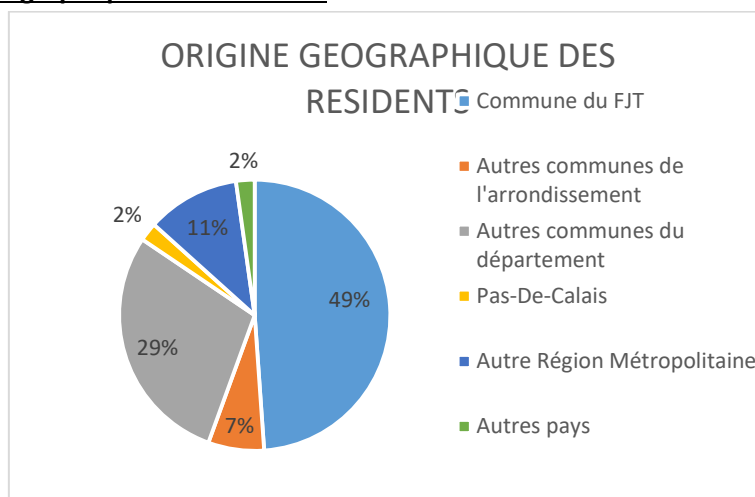
Ces chiffres reflètent tout de même une précarité financière car bien souvent, les jeunes accèdent à des contrats de courte durée et à temps partiel. Ce qui ne permet pas d'envisager une réelle stabilité.

➤ Ressources mensuelles des résidents :



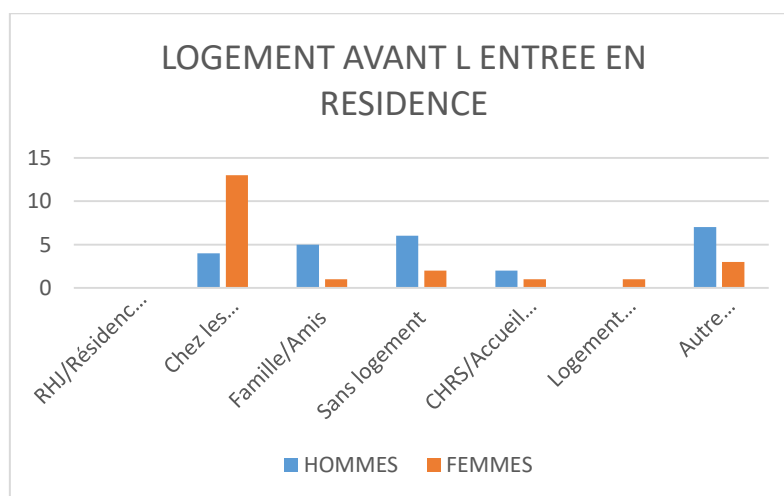
Le niveau de vie des jeunes est fluctuant. La part des jeunes avec des revenus au-dessous du SMIC est conséquente. Les emplois à temps partiel et les différentes allocations versées les installent dans une situation de précarité. Cela a un impact sur leur temps de présence au sein de la résidence. 62.22% de nos résidents vivent avec un revenu oscillant entre 460 et 915 euros. Seuls 31% des jeunes ont un revenu supérieur à 915 euros. Seulement 3 résidents sur 45 ont un salaire supérieur au SMIC soit 6.66%.

➤ Origine géographique des résidents :



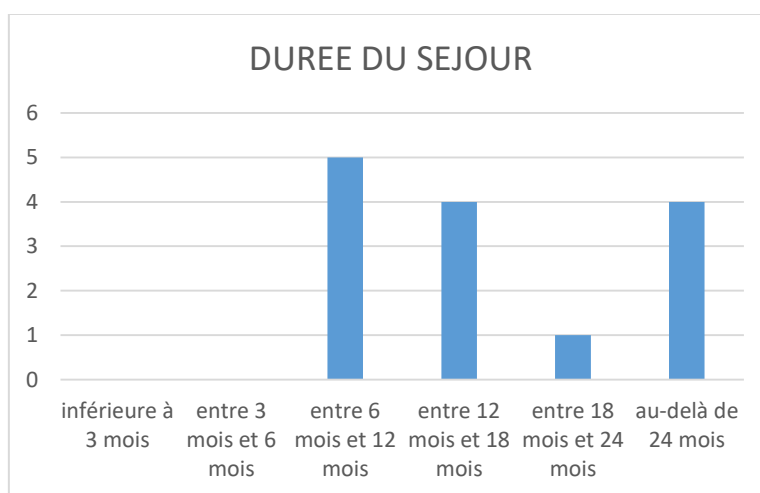
Près de 56% du public accueilli vient de la commune de la Résidence Habitat Jeunes et des villes de l'arrondissement. On observe un attachement pour les jeunes à vouloir résider sur un territoire connu. La résidence a accueilli en 2022, une jeune venant du Kenya. La part des jeunes venant d'une autre région est passée de 2% en 2021 à 11% en 2022, cela est annonciateur d'une communication accrue hors du département.

➤ Situation de logement des jeunes avant leur arrivée :



La part des jeunes venant du domicile familial reste prégnante pour le public féminin. La résidence continue à tenir sa place en tant que solution de logement sur le territoire. Pour les structures partenaires notamment de semi-autonomie, la résidence est un tremplin important pour les jeunes qu'elles accompagnent. Pour bon nombre d'entre eux, il y a un besoin crucial d'accompagnement éducatif afin d'acquérir une prise d'autonomie. La résidence est l'étape qui va les amener vers cet objectif. En 2022, il y a une augmentation du public masculin émanant de famille d'accueil.

➤ Durée du séjour :



Au terme de cette année, 14 jeunes sont sortis de la résidence. La durée de séjour est comprise entre 6 à 12 mois en moyenne. On note ici, une diminution du temps de séjour par rapport à 2021 (de 18 à 24 mois).

➤ Relogement (proportion parc social et parc privé)

14 sorties ont été enregistrées en 2022 contre 18 en 2021.

On comptabilise, 1 relogement en parc privé, 3 relogements dans le parc social, 7 retours chez les parents et la famille et 3 jeunes n'ont pas souhaité nous communiquer l'information.

Les faits marquants en 2022 :

La Résidence Habitat jeunes a été rattachée au Parcours Adulte début 2022 à compter de février.

Marine Barboille a assuré l'intérim sur le poste de Cheffe de Service jusqu'à l'arrivée de Vanessa Bronet en mai 2022.

Un professionnel est entré en formation « Mandataire de justice » en septembre 2022.

La Résidence a vécu la mise en application du logiciel SIHAJ en janvier 2022. SIHAJ est un outil de mesure pour la gestion et le pilotage des résidences et projets habitat Jeunes. Ce logiciel est développé

par et pour les adhérents de l'UNHAJ. Son objectif est de mettre les jeunes au centre du processus et favoriser le travail collaboratif et transversal. Chaque salarié a été formé à l'utilisation de cet outil.

L'équipe s'est attelée à maintenir le collectif par le biais des activités, en lien avec les fiches actions du renouvellement de projet CAF. Un planning d'animations co-construit avec les jeunes a été relancé sur le dernier trimestre.

La résidence a continué à travailler sur la mise en œuvre du projet et des fiches action élaborées dans le cadre du renouvellement de projet CAF.

Des réunions partenariales ont eu lieu. La résidence a notamment accueilli le service du SSD pour une présentation de la résidence.

La direction s'est attachée à rencontrer les financeurs qui sont la CAF et le Département à plusieurs reprises. Des rencontres ont également eu lieu avec les instances de l'URHAJ et de l'UNHAJ. L'objectif étant de présenter la nouvelle équipe cadre et de promouvoir une collaboration active afin d'œuvrer dans une dynamique transversale.

Nous avons ainsi répondu à l'AAP porté par l'Urhaj Emmaüs Connect/SFR afin de doter nos résidences d'outils informatiques.

Nous avons également travaillé avec le Département sur la Charte d'accueil en résidences habitat Jeunes.

La Direction a également rencontré le bailleur de la Résidence Tisserin Habitat afin de se faire identifier et de faire le point sur les travaux en cours et les perspectives en termes d'aménagement prévisionnel pour les années futures.

IV – Les perspectives pour 2023

L'année 2023 sera marquée par différentes échéances et enjeux pour les résidences Habitat Jeunes mobilisant l'ensemble des salariés et notamment le bilan de contrat de Projet CAF arrivé à mi-parcours (2 ans sur les 4 ans) et le renouvellement du protocole départemental avec l'URHAJ, précisant les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur lesquels la RHJ devra s'engager pour les quatre années à venir.

Nous pouvons établir la fiche de route 2023 comme suit :

- Poursuivre l'entretien du parc locatif des résidences et des logements en diffus
- Transformer le parc locatif sur les logements diffus sur Dunkerque pour répondre à notre objectif de taux d'occupation
- Poursuivre la dynamique du Projet Socio-Educatif CAF
- Contribuer au rayonnement des RHJ sur notre territoire et développer le partenariat
- Réviser l'ensemble des outils et pratiques éducatives de la Résidence Habitat Jeunes et les adapter s'il en est nécessaire.

Les Dispositifs de Milieu Ouvert

I – La Boutique de l'insertion

Synthèse du projet de service :

Créé en 1990 dans le cadre de la loi RMI, la Boutique de l'insertion a pour mission d'accompagner les allocataires du RSA dans l'accès à leurs droits en favorisant un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Depuis son origine, la Boutique de l'insertion accueille les publics les plus fragilisés, marginalisés, éloignés du droit commun. Une partie non négligeable (environ 1/3 des personnes accompagnées) du public est sans domicile fixe. La mission de la Boutique de l'insertion s'inscrit pleinement dans une dynamique de parcours d'insertion sociale et professionnelle.

La Boutique de l'insertion effectue les diagnostics de situation avec les personnes orientées, instruit des CER (Contrats d'Engagement Réciproque) en expliquant les droits et les devoirs qui en découlent puis accompagne les allocataires dans le cadre de leur CER RSA. Pour cela, la Boutique est un lieu d'accueil, d'écoute d'information et d'accompagnement sur les thématiques liées au logement, à la santé physique et mentale, à l'emploi, à la justice et à la vie sociale.

Parallèlement, la Boutique est agréée pour effectuer des domiciliations. Ce qui facilite l'accès aux droits communs pour les plus marginalisés.

Habilitations et publics :

L'action de la Boutique de l'insertion est financée par le Département du nord dans le cadre de l'Appel à Projet « De l'insertion à l'Emploi ».

En ce qui concerne le public, il s'agit de personnes très éloignées de l'emploi qui cumulent des problématiques sociales lourdes. Elles sont en difficulté pour s'intégrer aux exigences et aux réalités contemporaines de la conjoncture sociale et économique, et elles présentent également d'importantes fragilités relationnelles, voire psychologiques : leur désaffiliation, leur vulnérabilité conduisent à un processus d'exclusion avec une perte d'identité sociale et professionnelle. Le chômage, la dégradation des ressources, l'absence de droits, les ruptures familiales, l'absence de logement, les problèmes de santé physique et mentale, les problèmes d'addiction, les problèmes judiciaires sont autant de causes conjuguées à la pluralité des situations des personnes accompagnées par la Boutique. Il s'agit d'un public pour qui les droits RSA ne sont pas ouverts ou qui ont une antériorité dans le RSA.

Obligations (activité à réaliser en nombre et en taux) :

La Boutique de l'insertion est financée pour une file active de 100 personnes bénéficiaires du RSA avec comme obligation un taux d'occupation des places de 100%.

ETP de la structure : 1 ETP

Budget alloué en 2022 : 31 500€

Formations réalisées sur l'année :

La salariée a pu bénéficier de formations proposées par le Département dans le cadre du lancement de leurs nouveaux outils : le logiciel Parcours Solidarité et NordEmploi.

L'activité réalisée :

L'activité de l'année 2022 a été découpée en deux périodes car nous étions sur la fin de l'AAP 2019 – 2021 qui a été prolongé par avenant jusqu'au 30/08/2022.

Nous présentons donc ici les données relatives à la période du 01/01/2022 au 31/08/2022.

Ce sont 130 personnes qui ont été accompagnées entre le 01 Janvier 2022 et le 31 Aout 2022.

Au regard des objectifs quantitatifs fixés, nous atteignons un taux annuel d'occupation **de 106%**.

Les nouvelles orientations du Conseil Départemental :

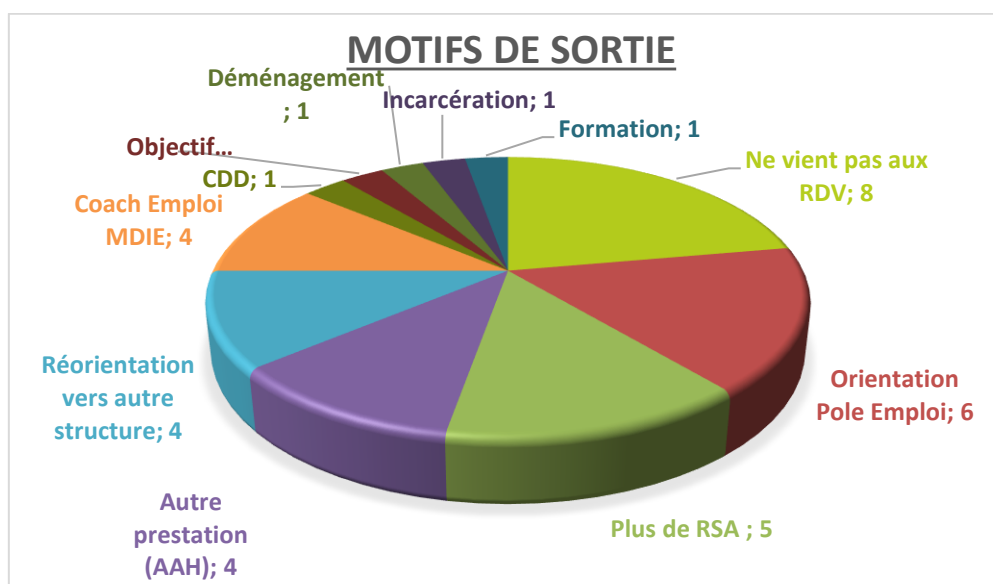
Le Département nous a orienté **43 demandes d'accompagnement**. Parmi elles :

- 25 accompagnements ont été réalisés dans le cadre d'un CER (contrat d'engagement réciproque)
- 5 orientations vers un PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) ont été effectuées.
- 13 Fiches navette ont été envoyées au SOSP (Service d'orientation du Département) pour les motifs suivants: non venue aux rendez-vous (2 personnes), plus le statut RSA (1 personne), 1 personne entrée en formation (1 personne) et orientation vers une autre structure (9 personnes).

Les personnes sous Contrat d'Engagements Réciproques :

Au **1er Septembre 2022**, nous répertorions **130 personnes suivies sous CER** au cours de l'année 2022 :

- 94 CER encore actifs
- 36 sorties du portefeuille « accompagnement » durant l'année

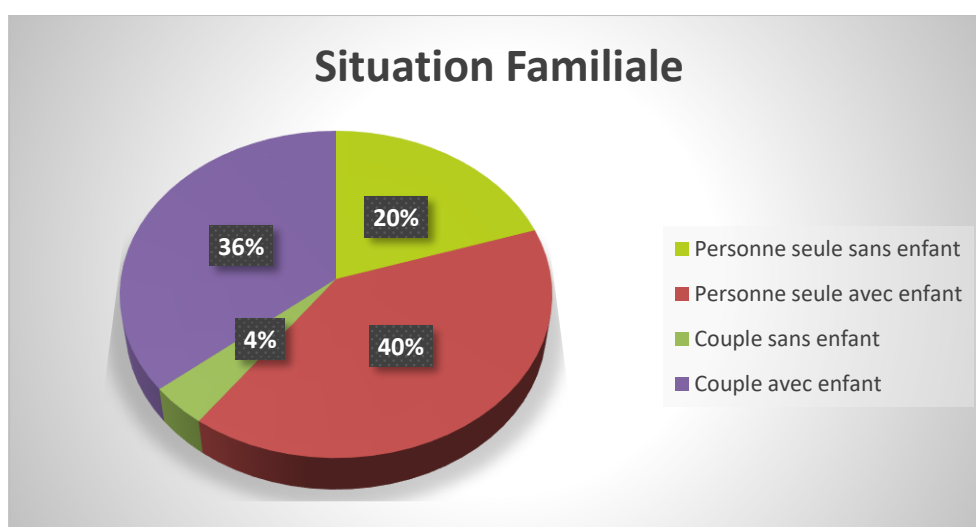


Au total, 27,69% des personnes accompagnées sont sorties du dispositif dans l'année. En termes de sorties dynamiques, le taux atteint est de 33%.

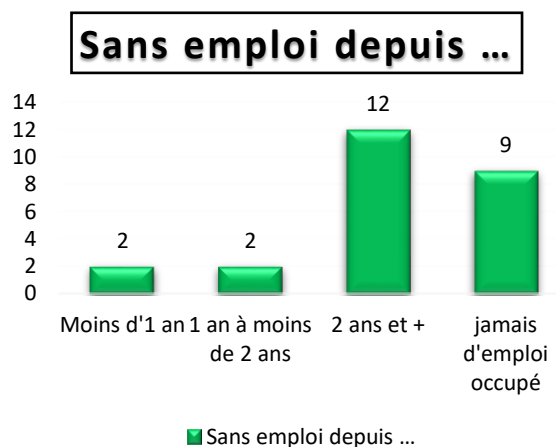
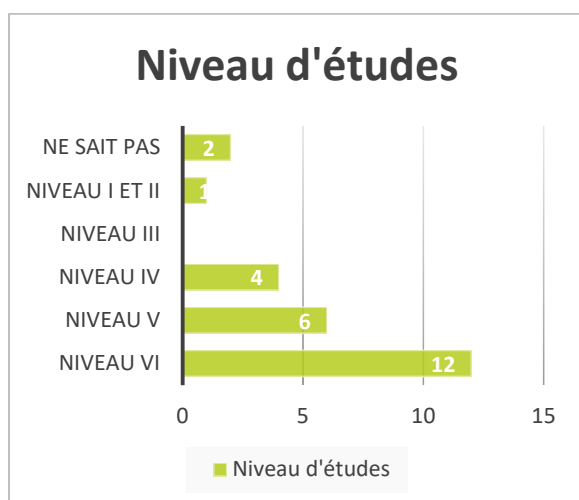
La typologie du public accompagné :

25 nouvelles personnes ont débuté un accompagnement social au sein de notre structure cette année, toujours sur la période du 01/01/2022 au 31/08/2022.

Ainsi, voici les principales caractéristiques de ces dernières :



Ainsi, nous observons que 76% des personnes accompagnées ont, au moins, un enfant ce qui peut être une des raisons de la difficulté d'un retour à l'emploi.



Ces deux graphiques, « niveau d'études » et « sans emploi depuis... » ont pour intérêt de démontrer que le public que nous accompagnons est éloigné de l'emploi avec pour une majorité un bas niveau d'études.

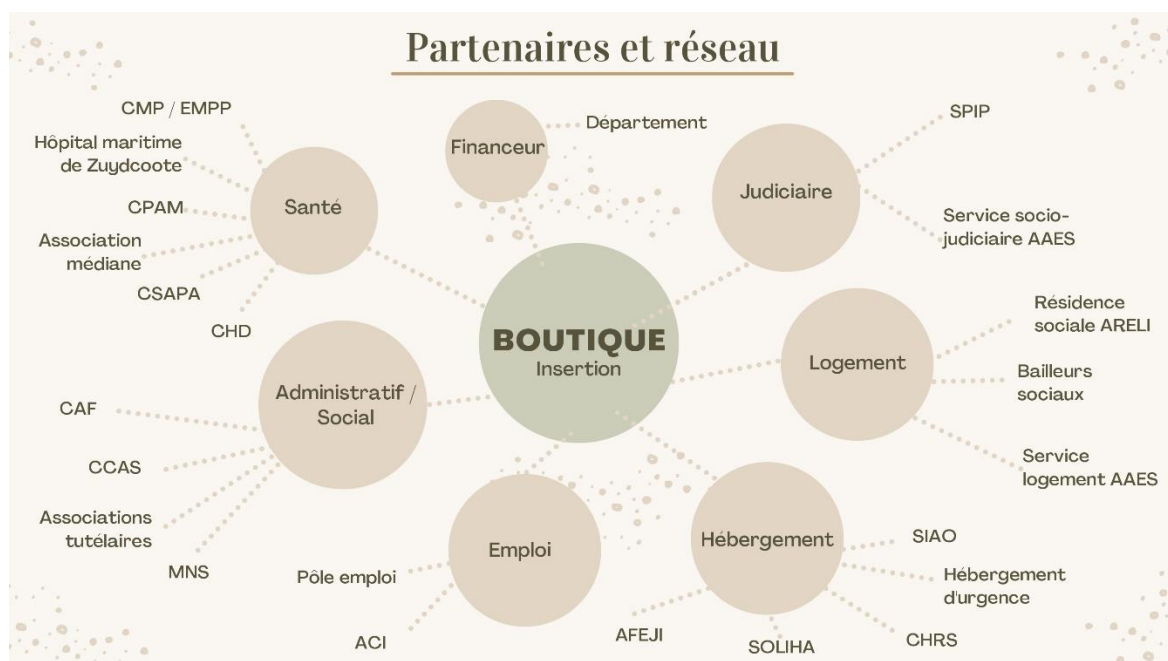
Avant de pouvoir parler et penser Emploi avec les personnes accompagnées, d'autres problématiques sont à travailler en amont. Les principaux items d'accompagnement sont les suivants:

- La santé
- Le logement
- L'autonomie sociale
- L'aidant familial / accompagnant familial

Le logement et la santé représentent les difficultés les plus évoquées par nos accompagnés. L'emploi reste à la marge, alors qu'il est l'axe fort retenu par le Département. Mais il faut prendre en compte que face à l'extrême précarité constatée, bien d'autres problématiques sont à traiter en amont.

Les démarches administratives, de tout ordre, sont aussi des freins constatés par l'équipe qui se situe ici souvent comme interface entre institution et personne accompagnée.

De façon générale, les outils à l'interne peuvent être mobilisés en réponse. La Boutique, repérée sur le territoire, est aussi en mesure de s'appuyer et/ou d'orienter vers son réseau.



Les faits marquants pour 2022 :

Les problématiques repérées, cette année, sont semblables à celles des années précédentes : difficultés liées au logement, à la santé, à des addictions, à des troubles psychologiques, à l'isolement entre autres. S'ajoute de plus en plus les personnes isolées avec enfants qui n'ont pas de solution de garde ou encore les personnes d'origine étrangère pour qui nous sommes en difficultés face à la barrière de la langue.

Le temps consacré aux différents accompagnements est, ici, conséquent. L'équilibre entre exigences quantitatives et réalité des accompagnements n'est pas chose aisée à trouver.

L'année 2022 a également été marquée par l'écriture, le dépôt de notre réponse à l'AAP et le démarrage du nouvel AAP pour la période 2022 – 2025, et ce à partir du 01 septembre 2022. Notre action « Boutique de l'insertion » a été reconduite dans les mêmes conditions (même portefeuille d'accompagnement et même budget).

Par ailleurs, sur l'année, les services du Département ont déployé le logiciel « Parcours RSA » devenu « Parcours Solidarité » sur tous les services qui contractualisent des CER. Nous avons été formés pour l'utilisation de ce nouvel outil et nous le mettons en œuvre dans le cadre de nos accompagnements.

Autre fait marquant de l'année, il s'agit de l'extension du versement d'une prime Ségur aux professionnels de la filière socio-éducative conformément à l'accord du 2 mai 2022 relative à la mise en place du complément de rémunération au personnel socio-éducatif suite à la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022. L'association a alors versé, dès juillet 2022, cette revalorisation salariale à l'ensemble des professionnels qui étaient en droit d'en bénéficier. La professionnelle de la Boutique de l'insertion en fait partie. A cela, est venue s'ajouter la revalorisation du point (passage d'un point à 3.82 à 3.93) dans le cadre de la convention collective 66 dès le mois de juillet également. Tout ceci a eu un impact important sur le budget de l'activité qui se trouve, de fait, aujourd'hui déficitaire dans la mesure où le Département du Nord n'a pas versé de complément budgétaire pour recouvrir les frais liés à ces revalorisations.

Les perspectives pour l'année 2023 :

Sur l'année 2023, il s'agira de s'approprier davantage l'outil NordEmploi, mis en place par le Département afin de pouvoir y insérer les CV des personnes accompagnées conformément à ce que demande le Département.

Par ailleurs, après avoir pris connaissance de l'ensemble des actions booster, nous mobiliserons, selon les situations et les besoins repérés, les personnes accompagnées des orientations adéquates vers celles-ci.

Un axe « Développement durable » sera également travaillé notamment en mettant en œuvre la dématérialisation des dossiers

II – Le Forum Citoyen

Projet de service :

Le Forum Citoyen est un espace d'échanges où la parole est donnée aux allocataires du RSA. Il permet de parler, partager et construire un projet ensemble avec pour finalité une dynamisation individuelle vers l'emploi.

Il s'agit de rapprocher les personnes allocataires des institutions et de leur permettre une expression directe sur des sujets qui les impactent au quotidien et sur des sujets liés au dispositif du RSA.

Conformément à la loi relative au RSA qui implique la participation des personnes allocataires aux instances de gouvernance (Démarche Interforum départemental), les objectifs sont entre autres:

- Organiser la représentation des allocataires du RSA (campagne, élection, accompagnement de mandat).
- Agir sur le développement personnel : Prendre la parole, tisser un lien social, rompre avec l'isolement, développer ses opinions, se projeter et travailler l'estime de soi, la confiance en soi, le respect.
- Apprendre à s'exprimer dans un groupe
- S'inscrire dans une démarche de mobilité
- Faire valoir ses droits
- S'informer sur les richesses du territoire
- Faire ressurgir des compétences parfois enfouies, voir ignorées
- Transposer les acquis collectifs aux démarches individuelles quotidiennes
- Dialoguer entre personnes en situations difficiles, voire de précarité afin de rendre acteur et lutter contre la stigmatisation
- Etre force de proposition dans une démarche de co production / co opération
- Dynamiser un parcours d'insertion et lever les freins aux difficultés quotidiennes
- Recréer du lien civil : en contre point du lien social : la démarche Forum est en effet, souvent une interface pour reconnecter des mondes qui se méconnaissent mais qui toutefois sont interdépendant.

Le Forum est l'espace du possible.

La participation au Forum Citoyen enrichit, contribue au développement du territoire en faisant des personnes allocataires de vraies ressources. Il contribue à la mise en réseau des acteurs du territoire. Le Forum Citoyen participe activement au décroisement entre les acteurs du social et de l'emploi et favorise la mixité et le brassage des publics.

Habilitations et publics :

Le dispositif est une action qui est inscrite dans l'appel à Projet 2018-2021 « De l'insertion au retour à l'Emploi » du Département du Nord qui a été prolongé jusqu'en Aout 2022. Le Département finance

l'accompagnement des allocataires bénéficiaires du R.S.A mais au sein des ateliers, nous favorisons une mixité du public.

Depuis Septembre 2022, le Forum Citoyen est financé jusque fin 2023 au titre des subventions de fonctionnement versées aux structures afin de mener des actions socio-éducatives dans la cadre de l'action sociale et de lutte contre les exclusions.

Le Forum Citoyen est une action dite Booster qui permet de mobiliser les ARSA autour d'une action collective qui se co-construit en partant des besoins exprimés des allocataires RSA.

Obligations (activité à réaliser en nombre et en taux) :

De janvier à Aout 2022, le Département a fixé par convention l'objectif de 80 participants en file active à l'année.

A partir de septembre, dans le cadre du nouveau conventionnement, nous sommes financés pour l'accompagnement de 80 personnes allocataires du RSA sur la période allant de Septembre 2022 à décembre 2023.

ETP de la structure : 0,80 ETP

Budget prévisionnel :

36 000€ par an jusque fin Aout 2022

28 000€ pour 16 mois de Septembre 2022 à fin décembre 2023

L'activité réalisée et les faits marquants de l'année

Le bilan de la première partie de l'année est en demi-teinte. Même si le taux d'occupation de 90.57% est satisfaisant, la dynamique de l'action a été ralentie. Il y a eu seulement 10 sorties et 14 entrées dont 7 abandons.

La dynamique partenariale autour du Forum a eu des difficultés à repartir à la sortie de la période du Covid. Le nombre d'orientations a baissé par rapport aux années précédentes.

Depuis le mois de juin, une nouvelle professionnelle conseillère en insertion professionnelle a repris l'animation de cette action. Dès sa prise de poste, elle est allée se présenter et représenter l'activité Forum à l'ensemble des partenaires avec qui nous avons l'habitude de travailler et également à de nouveaux partenaires au sein du réseau avec qui elle travaille depuis plusieurs années.

Le Forum Citoyen a été reconduit dans le cadre de l'AAP insertion mais seulement du 01/09/22 au 31/12/2023 pour l'instant. L'incertitude de la poursuite de l'action nous bloque en termes de projection. Pour l'instant, nous continuons avec le même cahier des charges que sur le précédent AAP mais avec moins de financement.

Autre fait marquant de l'année, il s'agit de l'extension du versement d'une prime Ségur aux professionnels de la filière socio-éducative conformément à l'accord du 2 mai 2022 relative à la mise en place du complément de rémunération au personnel socio-éducatif suite à la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022. L'association a alors versé,

dès juillet 2022, cette revalorisation salariale à l'ensemble des professionnels qui étaient en droit d'en bénéficier. La professionnelle positionnée sur l'animation du Forum en fait partie. A cela, est venu s'ajouter la revalorisation du point (passage d'un point à 3.82 à 3.93) dans le cadre de la convention collective 66 dès le mois de juillet également. Tout ceci a eu un impact important sur le budget de l'activité qui se trouve, de fait, aujourd'hui déficitaire dans la mesure où le Département du Nord n'a pas versé de complément budgétaire pour recouvrir les frais liés à ces revalorisations.

Les perspectives pour 2023

Sur l'année 2023, l'action va se poursuivre sur le territoire de la Flandre maritime sous la même forme en proposant des ateliers au plus près des bénéficiaires du RSA.

Un travail sera mené en collaboration avec l'URIOPSS et l'ensemble des Forums du Département du Nord sur « **les forums de demain** », permettant de mettre en lumière les points essentiels et fondateurs des forums et de travailler avec le Département sur les solutions de financement pour 2024.

III – Le dispositif FSL « Fonds de Solidarité Logement »

Adresse : 08 Rue du Fort Louis 59140 DUNKERQUE

Directrice : Cathy BELKALA

Chef de service : Jean-Marc HERREMAN

Synthèse du projet d'établissement (ou de service) :

L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) constitue l'un des trois piliers du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) institué par la loi « Besson » du 31 mai 1990 reprise par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

Le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) intervient comme un outil de solidarité dont l'objet est d'aider les ménages en difficulté à accéder et à se maintenir durablement dans un logement, notamment ;

- En attribuant des aides financières destinées à couvrir les charges afférentes à l'entrée dans le logement ou à son occupation : aides à l'installation dans le logement, aides au maintien dans le logement (impayés de loyer, d'eau, d'énergie), garantie de loyer ; assurance.
- En proposant aux ménages un Accompagnement Social lié au Logement adapté aux difficultés.

L'ASLL constitue un accompagnement social spécifique, centré sur la problématique logement, complémentaire des actions menées par les travailleurs sociaux des différentes institutions. Les mesures d'ASLL sont destinées à permettre l'accès et le maintien durable dans un logement des ménages en difficulté. L'accompagnement réalisé vise l'autonomie et la responsabilisation des personnes dans un objectif d'insertion par le logement.

Les ménages bénéficiaires du FSL, identifiés en difficultés par les partenaires du territoire nous sont orientés par le Département. En fonction du diagnostic posé, plusieurs mesures d'accompagnement, d'une durée de 6 mois renouvelables jusqu'à 2 années pour le module spécifique, peuvent être proposées :

- L'ASLL « **Accès** », qui comprend les modules d'accompagnement à la **recherche de logement** et à l'**installation**.
- L'ASLL « **Maintien** » qui comprend les modules d'accompagnement à la **maîtrise du loyer et des charges**, à l'**appropriation** du logement et la **médiation** (avec le bailleur, distributeur d'eau ou d'énergie, ...).
- L'ASLL « **Spécifique** » permet d'accompagner des publics dont le cumul des difficultés représente des freins importants pour tout parcours d'accès et de maintien dans le logement et nécessite un accompagnement renforcé.

Habilitations et publics :

Chaque année, une convention de partenariat entre le Département du Nord et l'AAES est signée. Cette convention définit le montant de financement de l'année ainsi que le nombre de mesures à réaliser par catégories d'accompagnement.

Toutes les mesures d'accompagnement sont validées par le Département avant de pouvoir démarrer.

Obligations (activité à réaliser en nombre et en taux) :

L'AAES a été retenue comme opérateur FSL sur le territoire. L'activité réalisée est comptabilisée selon des barèmes préétablis conventionnellement, comme suit :

- L'ASLL module « Recherche en individuel » : 37 mesures
- L'ASLL module « Installation » : 25 mesures
- L'ASLL module « Appropriation du logement » : 6 mesures
- L'ASLL module « Maîtrise du loyer et des charges » : 15 mesures
- L'ASLL module « Médiation » : 6,26 mesures
- L'ASLL module « Spécifique » : 10 mesures
- Financement de diagnostics non aboutis : 10 mesures

ETP de la structure :

1,50 ETP

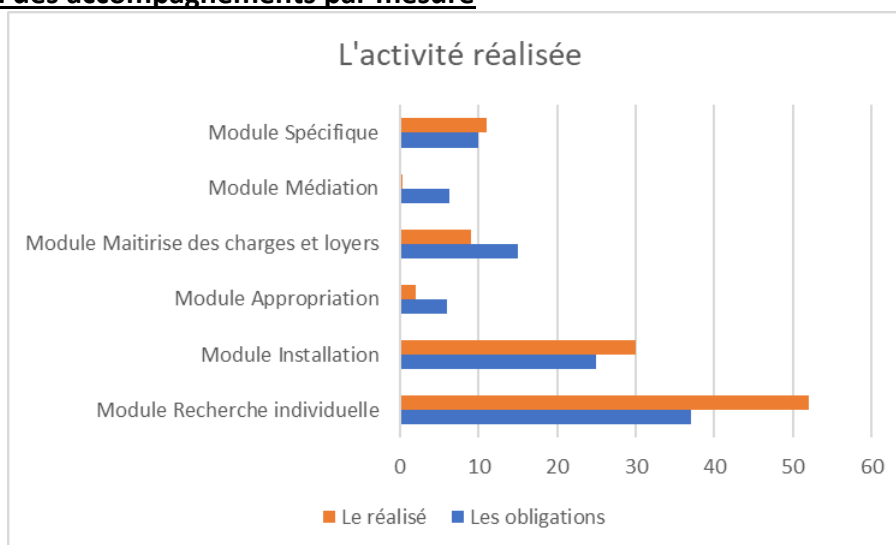
Budget alloué : 68110€

Activité réalisée

Volume d'activité :

Cette année, nos obligations en termes de taux de réalisation sont atteintes même dépassées. Nous avons réalisé 106% des mesures d'accompagnement demandées.

Répartition des accompagnements par mesure

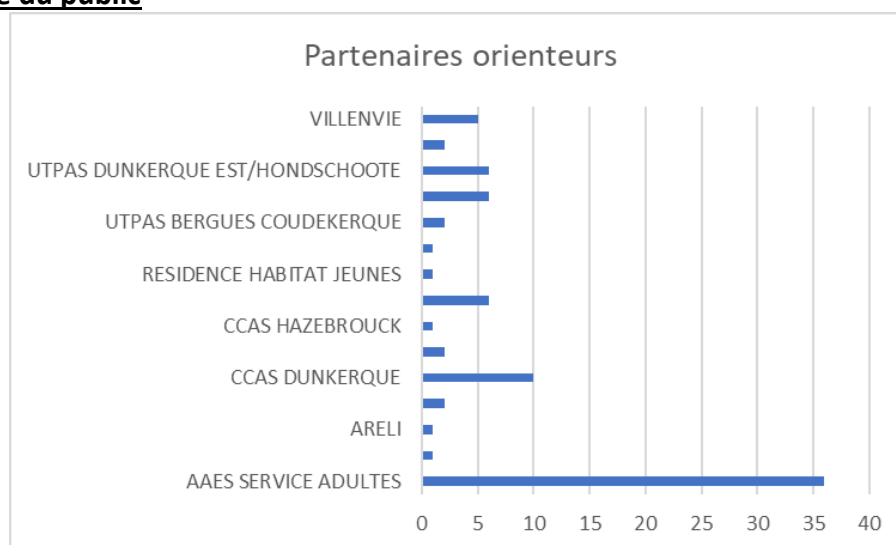


Le module « recherche », à hauteur de presque 50% des modules réalisés reste le module le plus sollicité. 52 mesures sur 37 conventionnelles ont été réalisées. Au regard du nombre élevé de modules « recherche » engagés chez l'ensemble des opérateurs, le Département nous a demandé de faire une évaluation des mesures en cours et de mettre un terme aux accompagnements Recherche dans les situations où toutes les démarches ont été effectuées et que nous étions juste dans une période d'attente de proposition de logement. Pour les ménages concernés, nous leur avons expliqué la situation et surtout nous leur avons précisé qu'ils pouvaient nous recontacter au moment de l'attribution d'un logement s'ils avaient besoin d'aide.

A l'inverse, l'enveloppe consacrée au module « appropriation » n'a pas été beaucoup sollicitée. Nous avons réalisé 2 modules « appropriation » sur 6 prévus. Il en est de même pour le module « médiation ».

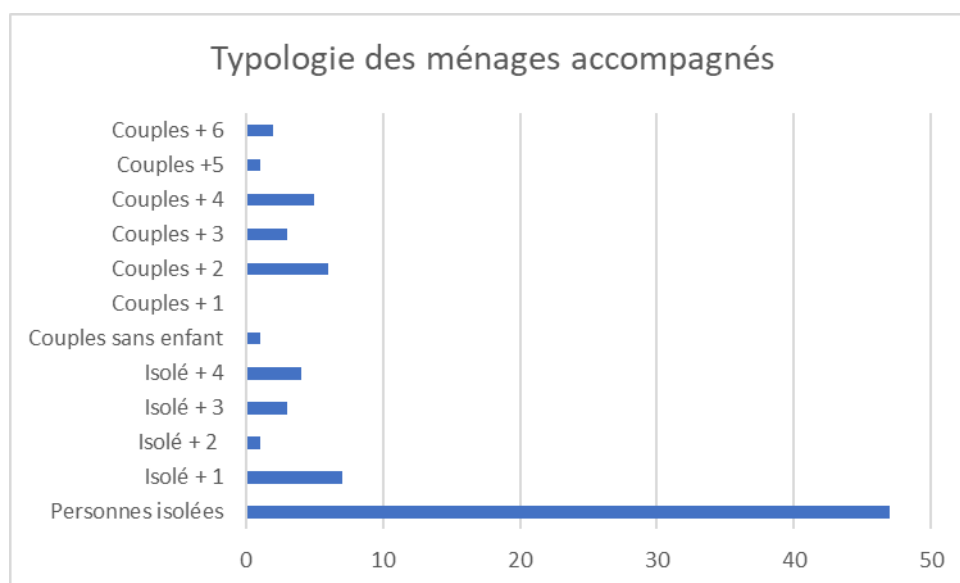
L'aide à l'installation, à hauteur de plus de 28.76%, s'inscrit essentiellement dans une logique de parcours, puisqu'elle concerne les ménages que nous continuons d'accompagner après le module « recherche » ou les ménages sortant de nos différents dispositifs d'hébergement (CHRS, HU, RHJ).

Provenance du public



44% de l'échantillon bénéficie d'une orientation interne au parcours adultes. Ce pourcentage peut paraître élevé mais il s'explique, d'une part, par l'histoire de notre service. Un nombre important de personnes en situation de précarité importante continue de se présenter spontanément au service. Il s'agit d'un public en situation de rupture aux trajectoires souvent chaotiques. D'autre part, la logique de parcours mise en place à l'association est une autre explication. Il s'agit d'orientation à la sortie de nos différents dispositifs d'hébergement afin de sécuriser la sortie des ménages ou d'orientations par autres actions de milieu ouvert du Service Adultes.

La typologie des ménages accompagnés



Les personnes isolées représentent l'essentiel de l'échantillon avec 77.50% des ménages accompagnés. Parmi ces ménages, 15 personnes sont parent d'un ou plusieurs enfants.

Cette typologie de public recherche majoritairement des logements de petite typologie. Au regard de la tension sur le territoire sur ce type de typologie, il n'est pas simple de les accompagner dans l'accès à une solution de logement.

Situation des ménages accompagnés sur des modules « Accès » :



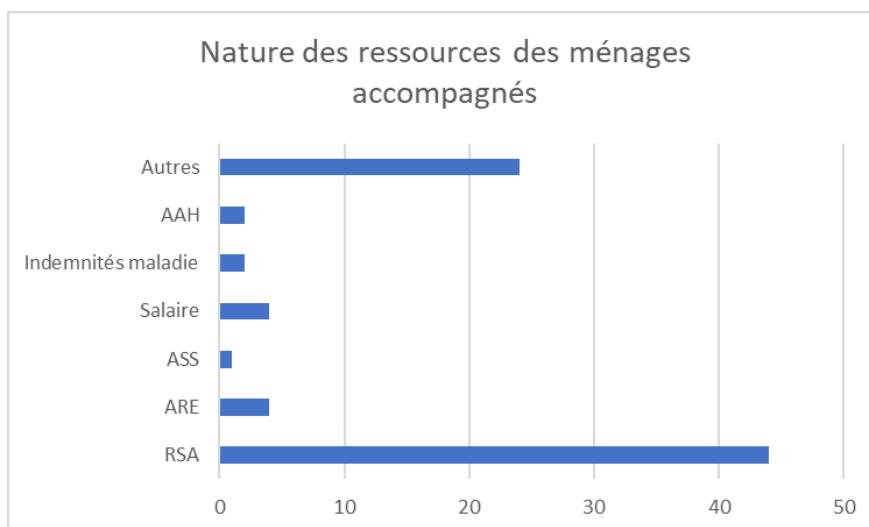
Ce graphique permet de mettre en évidence la situation des ménages que nous avons accompagné au démarrage des modules « Accès ».

38% des ménages sont déjà locataires soit dans le parc privé (9 ménages) soit dans le parc public (12 ménages). Ces ménages souhaitent changer de logement dans la plupart des situations pour des raisons financières avec un reste à charges trop élevé.

37% des ménages se trouvent dans une situation de sans domicile fixe en étant soit à la rue soit hébergé chez des tiers.

Et enfin, 24% des ménages sont sortant des dispositifs d'hébergement d'insertion ou de logement adapté.

Les ressources



L'ensemble des ménages accompagnés se trouve dans une situation financière compliquée avec pour une très grande majorité seulement le versement de minima sociaux.

Les faits marquants de l'année 2022 :

Sur l'année 2022, nous pouvons relever le renouvellement de l'ensemble de l'équipe FSL. Des contrats à durée déterminée arrivant à leur échéance, l'association a reclassé deux professionnelles se retrouvant sans poste suite à l'arrêt des activités « Objectif Emploi – IOD ». Les professionnels ont forcément eu besoin d'un temps d'adaptation même si elles accompagnaient déjà le même public sur leur précédent poste.

Comme il a été évoqué précédemment, en fin d'année, nous avons dû mettre fin à des modules « Recherches » pour libérer des possibilités d'accompagnement car les portefeuilles de l'ensemble des opérateurs FSL étaient pleins. Il a alors été précisé aux ménages qu'ils pouvaient à nouveau solliciter notre service au moment de l'attribution d'un logement pour être accompagné sur l'installation. Malgré le fait que les modules « recherche » ont été clôturés, l'accompagnement de ces ménages se poursuit de façon invisible car nous avons continué de soutenir leurs dossiers lors des CTT PDALHPD et de répondre à leurs demandes lors de sollicitations téléphoniques.

Autre fait marquant de l'année, il s'agit de l'extension du versement d'une prime Ségur aux professionnels de la filière socio-éducative conformément à l'accord du 2 mai 2022 relative à la mise en place du complément de rémunération au personnel socio-éducatif suite à la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022. L'association a alors versé, dès juillet 2022, cette revalorisation salariale à l'ensemble des professionnels qui étaient en droit d'en bénéficier. Les professionnelles de l'équipe FSL en font partie. A cela, est venu s'ajouter la revalorisation du point (passage d'un point à 3.82 à 3.93) dans le cadre de la convention collective 66 dès le mois de juillet également. Tout ceci a eu un impact important sur le budget de l'activité qui se trouve, de fait, aujourd'hui déficitaire dans la mesure où le Département du Nord n'a pas versé de complément budgétaire pour recouvrir les frais liés à ces revalorisations.

Les perspectives pour 2023 :

Pour l'année 2023, afin de poursuivre l'accompagnement logement dans le cadre du FSL, nous soumettrons, au Département, une demande de subvention reprenant le budget habituel augmenté du coût du Ségur et de l'augmentation du point de la Convention Collective 66. Pour cela, nous proposerons l'augmentation du nombre de modules réalisés par l'équipe sur une année de fonctionnement en espérant que cela soit accepté. Dans le cas contraire, la pérennité de l'action pourrait être remise en question.

IV – Le dispositif d'AVDL « Accompagnement Vers et Dans le Logement »

Adresse : 08 Rue du Fort Louis 59140 DUNKERQUE

Directrice : Cathy BELKALA

Chef de service : Jean-Marc HERREMAN

Synthèse du projet d'établissement (ou de service) :

Le programme AVDL vise à favoriser l'accès et le maintien dans le logement de ménages en grande difficulté grâce à un accompagnement social adapté et à un renforcement de la gestion sociale.

Ce dispositif permet d'accompagner le bénéficiaire en amont de son entrée dans le logement, de l'accompagner dans les démarches d'installation, puis de l'accompagner en fonction de ses besoins dans la prise d'autonomie. L'AVDL peut accompagner des ménages également dans le cadre d'un maintien dans le logement.

Le dispositif vise à :

- Evaluer la capacité d'un ménage à intégrer un logement.
- Permettre un accès au logement ou vers une solution adaptée en accompagnant la personne dans ses recherches.
- Accompagner le ménage au moment de l'accès en y évoquant les droits et obligations du locataire, l'intégration dans l'environnement.
- Accompagner dans le cadre du maintien dans les lieux pour les ménages relogés depuis peu
- Favoriser les sorties réussies des structures d'hébergement et de logement temporaire vers du logement pérenne.

Habilitations et publics :

Une convention est établie entre l'Etat et l'AAES dans le cadre du FNAVDL (Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement).

Les accompagnements AVDL sont destinés prioritairement aux publics non DALO suivants :

- Les publics dépourvus de logement et sortants d'hébergement (personnes en situation de rue, campements, squat, etc. Identifiés par les acteurs de la veille sociale – maraudes, accueil de jour, SIAO – ou en centres d'hébergement). Dans ce cadre, les actions d'accès direct au logement depuis la rue pourront être soutenues, en renforçant la coordination avec les acteurs de l'hébergement et du logement.
- Les personnes expulsées/menacées d'expulsion (locataires du parc social et parc privé) Parmi les publics menacés d'expulsion (parc social et privé), sont visées les personnes menacées d'expulsion sans accompagnement et en grand besoin (taux d'effort inadapté, cumul avec difficultés sociales, etc..) au stade de l'assignation et les ménages dont la résiliation du bail a été prononcée par décision de justice.
- Les publics ayant un trouble psychique constituant un frein à l'accès et au maintien dans le logement (handicap psychique non reconnu, ne bénéficiant pas d'une prestation de compensation du handicap).
- Les publics sortants de détention.
- Les occupants de logements indignes ou impropres à l'habitation.
- Les personnes victimes de violences.

Obligations (activité à réaliser en nombre et en taux) :

Dans la cadre de la nouvelle convention FNAVDL couvrant la période du 01/ 04/2021 au 31/03/2022, le financeur a fixé un objectif de 120 mesures, réparties selon le degré et niveau d'accompagnement (léger, moyen, renforcé avec des périodes d'accompagnement de 0 à 6 mois, de 6 à 12 mois, de 12 mois et plus).

Budget annuel alloué : 68 000€

ETP de la structure : 1,5 ETP

Formations suivies en 2022 :

Une professionnelle de l'équipe a pu bénéficier de formation cette année :

- Savoir habiter et l'accompagnement vers le logement,
- Logement et surendettement,
- De l'incident à l'expulsion locative.

Volume d'activité :

Les chiffres présentés dans ce rapport d'activité concernent la période allant du 01/04/2021 au 31/03/2022 étant donné que l'AAP FNAVDL a démarré au 01/04/2021.

Sur cette période du 01/04/2021 au 31/03/2022, nous atteignons un taux de réalisation de 94.17% au regard de l'objectif fixé. Ce taux de réalisation est largement satisfaisant car il s'agit d'une période encore impactée par la crise sanitaire sur 2021.

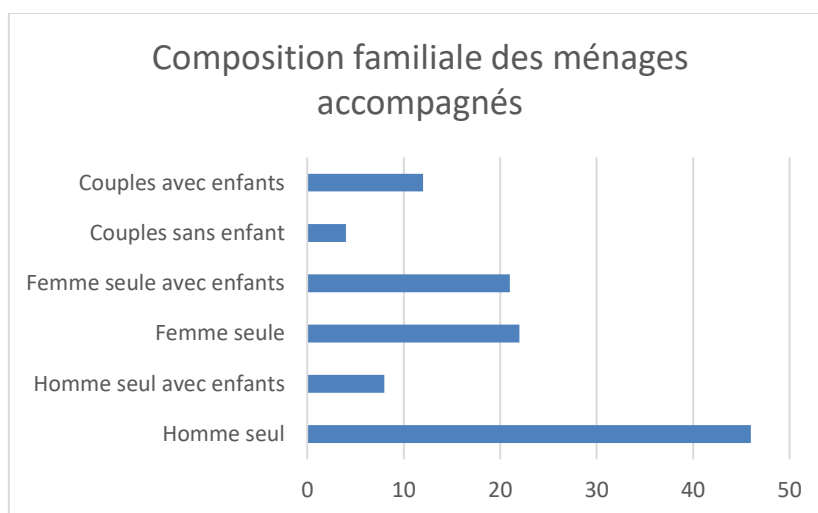
Le tableau ci-dessous reprend de manière synthétique les indicateurs de réalisation de l'activité :

N°	INDICATEURS	Réalisé
1	Nombre de ménages ayant bénéficié d'un diagnostic	113
2	Nombre de ménages ayant bénéficié d'un accompagnement :	113
2.1	- Dont nombre de ménages ayant bénéficié d'un accompagnement vers le logement	92
2.2	- Dont nombre de ménages ayant bénéficié d'un accompagnement dans le logement	39
3	Nombre de ménages ayant bénéficié d'un bail glissant	0
4	Nombre de ménages ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'un logement en PLAI-Adapté	0
5	Durée moyenne de l'accompagnement par ménage en mois	6.72
6	Nombre de ménages reconnus DALO ayant bénéficié d'une mesure	0

7	<p>Nombre de ménages ayant bénéficié d'une mesure par profil de publics prioritaires mentionné à l'article L441-1 du CCH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ménages hébergés en structure - Ménages sans abri - Ménages menacés d'expulsion - Personnes victimes de violences conjugales - Autres : précisez 	1 (hébergé chez un tiers)
8	Nombre de ménages éligibles à Action Logement ³ ayant bénéficié d'un accompagnement	33
9	Nombre et taux de ménages accompagnés ayant accédé à un logement ou ayant été maintenus dans son logement	53 46.90%
9-1	- Dont nombre de ménages éligibles à Action Logement	0

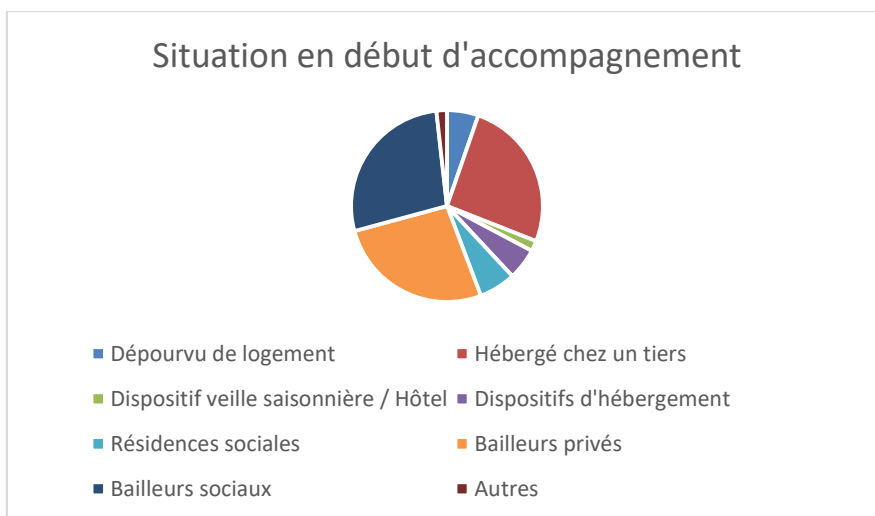
Nous avons accompagné 113 ménages dont 92 ont bénéficié d'un accompagnement vers le logement et 39 dans le logement. En parallèle, 27 personnes ont bénéficié d'une sensibilisation autour du logement en ateliers collectifs (atelier « recherche », « installation » et « présentation accompagnement AVDL). Celles-ci ont été effectuées dans le cadre de notre partenariat avec la résidence Sociale ARELI, et le dispositif interne à l'association, le Programme d'Adaptation à l'Outil Numérique.

La composition des ménages accompagnés individuellement :



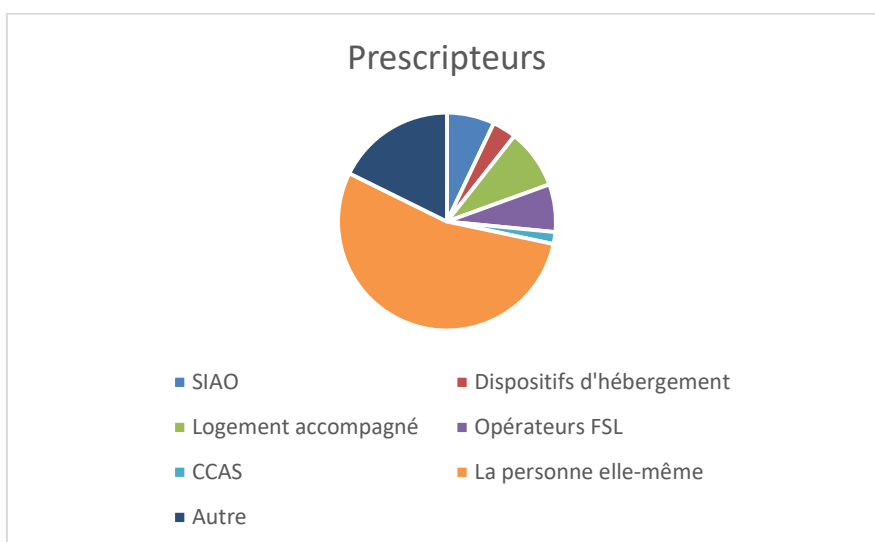
La catégorie des personnes isolées (avec ou sans enfants) reste majoritaire au sein de nos accompagnements. Cette catégorie représente 85.84% sur l'année 2022. Les familles monoparentales représentent 25.66% de l'effectif.

La situation des ménages en début d'accompagnement :



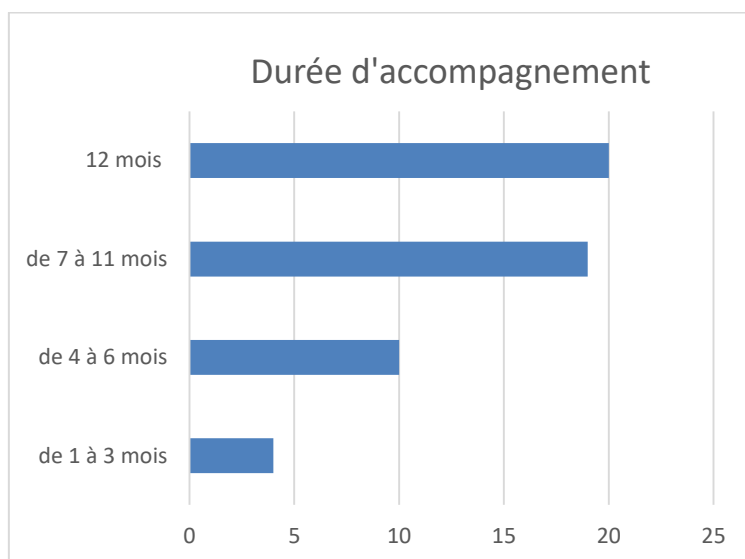
La situation sur la question du logement en début d'accompagnement illustre bien la situation précaire dans laquelle certains ménages se trouvent. 32.7% des ménages sont dépourvus de logement, soit à la rue soit hébergé chez un tiers. 11.4% d'entre eux sont hébergés dans des dispositifs du secteur AHI. 54% des ménages sont déjà en situation de logement mais rencontrent des difficultés.

Les partenaires orienteurs :



En ce qui concerne les prescripteurs, ils sont d'horizons différents. Les dispositifs logement de notre Service Logement étant identifiés sur le territoire, un grand nombre de personnes se manifeste spontanément sur le service. Dans le cadre du dispositif AVDL, cela représente presque 54% des accompagnements. D'autres partenaires sont également à l'origine des prescriptions tels que la SIAO, les opérateurs FSL, ARELI et les structures d'hébergements locales. Une fiche navette est à disposition des partenaires afin qu'ils puissent nous faire des orientations.

Durée moyenne de l'accompagnement :



La durée moyenne des accompagnements individuels est de **6.72 mois** en 2022 pour les ménages ayant terminé leur accompagnement dans l'année. Celle-ci comprend les accompagnements VERS, DANS et VERS et DANS.

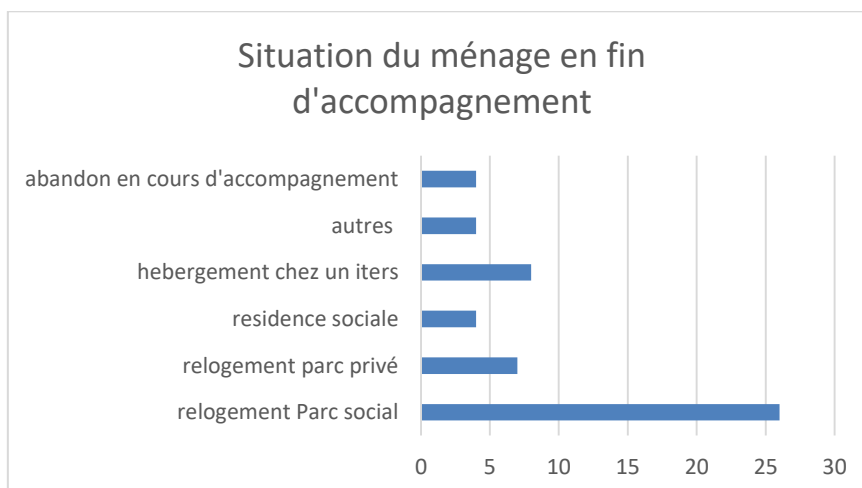
Dans le cadre de la convention FNAVDL, nous devons mesurer l'intensité des mesures d'accompagnement afin de savoir s'il s'agit d'un accompagnement léger, moyen ou renforcé.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des 113 mesures d'accompagnement entre les trois catégories. Nous notons alors que 53,10% des ménages ont eu besoin d'un accompagnement léger, 30% d'un accompagnement moyen et 16.81% d'un accompagnement renforcé.

Objectifs qualitatifs		Réalisé
Nombre de ménages ayant bénéficié d'un accompagnement léger (env. 4h par mois)	Durée d'accompagnement en mois (moyenne/ménage)	6.40
	Nombre de ménages suivis	60
Nombre de ménages ayant bénéficié d'un accompagnement moyen (env. 8h par mois)	Durée d'accompagnement en mois (moyenne/ménage)	7.44
	Nombre de ménages suivis	34

Nombre de ménages ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé (env. 16h par mois)	Durée d'accompagnement en mois (moyenne/ménage)	6.32
	Nombre de ménages suivis	19

La situation des ménages en fin d'accompagnement :



Par ce dernier graphique, nous observons que l'accompagnement porte ses fruits, sur 53 ménages ayant terminé leur accompagnement, 62.26% ont accédé à un logement chez un bailleur dont 49% chez un bailleur social. 7.55% ont pu bénéficier d'un logement accompagné en résidence sociale. Nous notons seulement 4 abandons durant la période.

Les faits marquants en 2022 :

Cette période allant du 01/04/2021 au 31/03/2022 correspond à la première année de fonctionnement dans le cadre de l'AAP FNAVDL.

Il a fallu s'adapter à de nouvelles consignes de suivi de l'activité notamment pour qualifier l'intensité de l'accompagnement. L'équipe s'est créé des outils qui permettent de mesurer celle-ci.

Le nouvel AAP a également posé l'obligation de l'utilisation de l'outil SYPLO afin de suivre l'activité des dispositifs AVDL. Nous avons des difficultés dans l'utilisation de ce logiciel pour lequel aucune formation n'a été proposée aux équipes. L'utilisation du logiciel demande la saisie du numéro unique de demande de logement social. Nous ne pouvons donc pas saisir les ménages que nous accompagnons dans la cadre d'un accompagnement « Dans » le logement.

La mise en place d'un comité de pilotage réunissant les différents opérateurs AVDL serait intéressante afin de pouvoir échanger sur les pratiques et sur les difficultés rencontrées.

Les perspectives pour 2023 :

Pour l'année 2023, les objectifs fixés sont :

- La poursuite de l'atteinte de l'objectif qui est fixé à 80 ménages accompagnés.
- La dématérialisation des dossiers des personnes accompagnées.
- La mise en œuvre d'un questionnaire de satisfaction à destination des ménages accompagnés, des partenaires avec qui nous travaillons et des bailleurs.

V – Dispositif d'Intermédiation Locative

Synthèse du projet de service :

L'intermédiation locative est une des modalités de la Politique du Logement d'Abord qui permet aux ménages d'accéder à un logement avec un accompagnement social de 18 mois dans le cadre d'une sous-location qui peut déboucher sur un glissement de bail si le ménage le souhaite.

L'intermédiation locative permet de loger dignement et en toute confiance des ménages en difficulté dans le parc privé.

L'intermédiation locative est un dispositif qui permet de :

- Mobiliser le parc privé à des fins sociales,
- Favoriser l'accès direct au logement sans passer par les dispositifs d'hébergement,
- Consolider l'accès au logement pour les personnes sortantes de dispositifs d'hébergement,
- Sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur,
- Faire intervenir un tiers social qui assure l'accompagnement.

L'accompagnement social proposé par le service et la médiation entre le locataire et le bailleur permet de sécuriser les loyers et de simplifier les relations locatives. Les logements, captés par le service, sont loués à des ménages en grande précarité.

L'AAES prend en charge les différentes missions afférentes au cahier des charges de l'IML :

- Captation des logements,
- Orientation des personnes accompagnées,
- Gestion des baux et des baux de sous locations,
- Relations avec les propriétaires
- Suivi social global de l'accompagné afin de consolider sa situation de sous locataire.

Habilitations et publics :

Le service est financé pour 15 logements en sous-location (environ 25 personnes accompagnées). L'ensemble des logements captés répondent à la demande des ménages à loger.

Le territoire de la Flandre Maritime est mobilisé tant pour l'implantation des logements que pour la provenance des usagers orientés par le SIAO.

Les structures d'hébergement ou les partenaires du territoire orientent les ménages dont ils présentent la capacité d'intégrer l'IML. Cette démarche transite via le SIAO qui interpelle l'opérateur ; la DDETS valide alors ou non l'orientation.

L'Intermédiation locative concerne les personnes « dépourvues » de logement, les ménages menacés d'expulsion, les personnes sortantes de structures d'hébergement et les personnes en situation d'habitat indigne. Quelle que soit l'origine de la difficulté, les personnes ne sont pas « réputées » encore apte au logement autonome.

Obligations (activité à réaliser en nombre et en taux) :

Dans le cadre du Plan quinquennal pour le logement d'abord, l'AAES a candidaté et a été retenue comme opérateur Intermédiation locative (IML) pour la période 2020-2022 à hauteur de 15 logements en sous-location (12 logements sur les places historiques et 3logements sur les nouvelles places de l'AAP).

Le budget alloué : 103 918 euros.

ETP de la structure : 1,30 ETP

L'activité réalisée

Aspect quantitatif et qualitatif du parc locatif en sous location :

L'association compte 15 logements sur 15 possibles en sous location. Sur ces 15 logements, 8 le sont dans le cadre d'un conventionnement ANAH (Loyer intermédiaire ou social).

Mouvement du parc locatif pour la période de janvier à décembre 2022 :

2022	T1 / T1bis	T2	T3	T4	T5	Total	Dt ANAH
Maintenus	4	7	3	1	/	15	8
Sorties	1	/	/	/	/	1	/
Captés	/	1	/	/	/	1	1
Total	5	8	3	1	/	17	9

A ce jour, le parc est toujours de 15 logements. Il y a eu une sortie par bail glissant sur l'année.

Il y a eu une captation avec une convention ANAH.

Détails du parc locatif en sous-location en 2022 :

Typologie	M ²	Localisation	Loyer et charges	Convention ANAH
T1	25	DUNKERQUE	198€ + 90€	Loyer intermédiaire
T1	29	ST POL/MER	232€ + 25€	Loyer intermédiaire
T2	55,98	MALO	402,50€ + 50€	Loc' Avantage 2 (Nvx dispositif)
T1	23,62	FORT MARDYCK	275€ + 30€	
T1	30	MALO	350€ + 76€	
T1 bis	30	COUDEKERQUE	330€ + 79€	
T2	47	CAPPELLE LA GRANDE	360€ + 21€	Loyer intermédiaire
T2	30	MALO	330€ + 30€	
T2	29	ROSENDAEL	380€ + 20€	
T2	31	MALO	313€ + 100€	
T2	45	ST POL SUR MER	407€ + 44€	
T2	48	ST POL SUR MER	375€ + 30€	Loyer Intermédiaire
T3	52	DUNKERQUE	340€ + 90€	Loyer social
T3	51	DUNKERQUE	405€ + 90€	Loyer Intermédiaire
T3	58	DUNKERQUE	472€ + 90€	Loyer Intermédiaire
T4	53	DUNKERQUE	406€ + 90€	Loyer social

(Bleu = Logement maintenu ; Vert = Logement capté ; Rouge = Glissement ou rendu).

Le constat est quasi similaire à 2021. Le parc locatif au sein de l'AAES connaît dans son ensemble peu de mouvement depuis quelques années. Les glissements des contrats de location s'effectuent à la marge face à la volonté des familles de s'orienter vers les bailleurs sociaux ou face à la frilosité de certains bailleurs (notamment lié au nouveau cahier des charges de l'intermédiation locative).

A ce jour, nous avons toujours les avantages des années précédentes et nous notons encore l'apport prépondérant des conventionnements avec l'ANAH dans le fonctionnement de l'intermédiation locative. Cet outil favorise l'accès au logement des familles précarisées, notamment pour les grandes typologies. Le marché locatif dans le parc privé est généralement assez coûteux. Toutefois bien que notre association promeuve le conventionnement avec l'ANAH auprès des bailleurs, nous sommes confrontés à deux façons d'agir des bailleurs. D'une part, certains sont encouragés par les déductions fiscales inhérentes tandis que d'autres préfèrent ne pas être engagés dans la durée et conserver un revenu foncier en adéquation avec leurs charges.

Pour ce qui concerne la captation, le travail de gestion locative est désormais facilité par un partenariat établi avec plusieurs bailleurs du territoire. On note néanmoins, certaines difficultés pour la mise en place des réparations ou du nettoyage des logements dans le cadre des sorties. En effet, il est parfois difficile de facturer les frais inhérents aux familles une fois qu'elles ont quitté le dispositif.

Localisation et caractéristiques des logements en sous location en 2022

Le parc locatif est implanté sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, principalement dans l'hyper centre. Celui-ci permet de répondre à la majorité des demandes des familles ayant besoin de se loger. Les ménages souhaitent très généralement vivre à Dunkerque ou dans les communes

limitrophes. Par ce biais, le parc locatif favorise l'accès aux transports, aux commerces et aux services publics.

Le taux d'occupation global de 93,52% en 2022 contre 93,26 % en 2021.

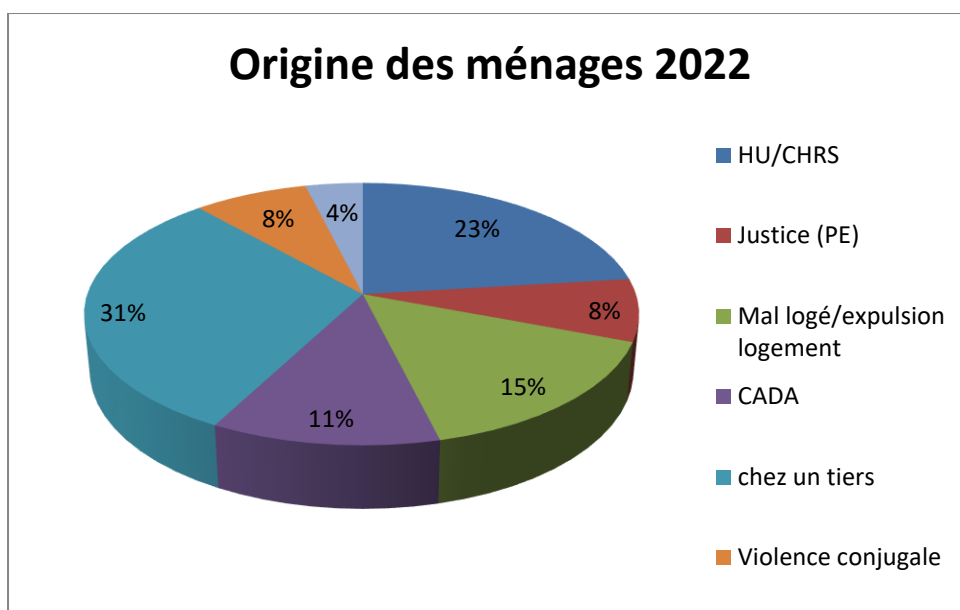
Nous pouvons préciser que le temps de travaux sur les appartements est la raison qui fait légèrement baisser l'occupation.

En 2022, la mise en place des commissions du SIAO a fait apparaître une plus forte mobilisation de l'IML. Les structures d'hébergement ne sont plus les seules à promouvoir notre activité.

Il y a aujourd'hui d'autres catégories de personnes (type violence conjugale et expulsion logement) que nous n'avions pas précédemment.

L'IML est un outil que les structures et services découvrent de plus en plus. Toutefois, une vigilance à travers les commissions est donc importante pour ne pas mettre les personnes plus en difficulté. L'IML reste un dispositif parmi un ensemble d'outil pour aider les personnes.

L'origine des ménages :

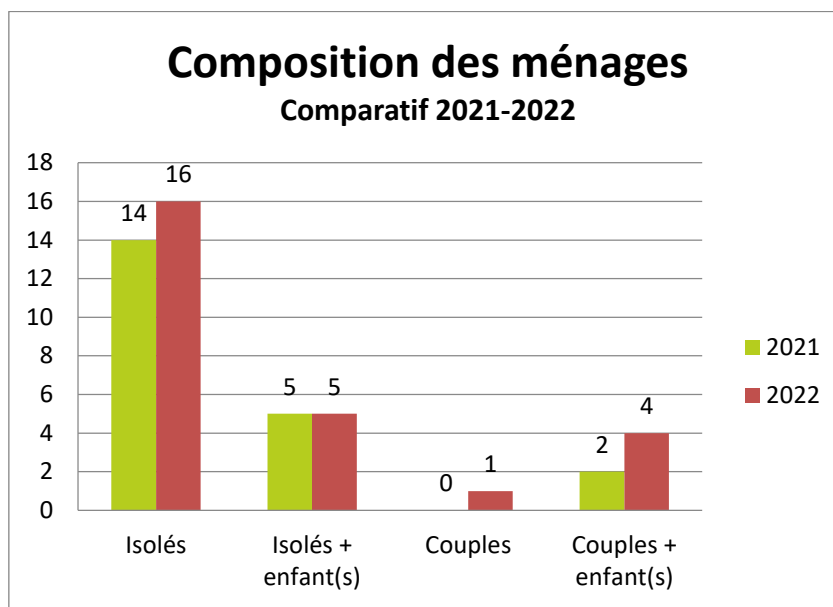


Nous pouvons constater une plus grande multiplicité des orientations effectuées vers l'IML. En effet les familles ont des parcours différents et les situations d'origine sont variées. Néanmoins, nous pouvons distinguer deux grandes typologies, d'une part les personnes provenant de structures d'hébergements (type HU, CHRS, PE, CADA) qui représentent 42% et les familles qui vivent dans des logements précarisés (mal logé, expulsion locative, résidence sociale ou chez des tiers) pour un total de 58%.

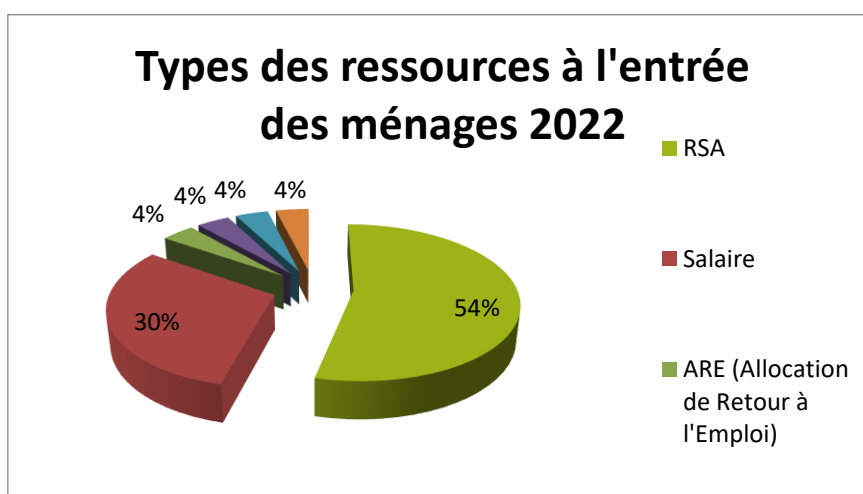
Comparativement aux autres années, nous constatons une part plus importante des ménages issus de situations délicates ou d'urgence face au logement qui intègrent l'IML.

Plus spécifiquement, l'IML continue d'être un outil efficace, dans une logique de parcours, pour les familles logées en structure d'hébergement puisque presque 30% d'entre elles proviennent de CHRS/HU et PE.

L'intermédiation locative possède une place centrale dans le relogement et apporte une solution médiane entre l'hébergement et le logement de droit commun. Le dispositif peut être une « béquille » pour des familles ayant un besoin d'être accompagnées au « savoir habiter ». Mais il peut être aussi une solution plus adaptée pour des ménages ayant connu une situation d'échec d'un parcours logement sans pour autant avoir besoin d'un passage par une structure d'hébergement.



En 2022, comme pour les années antérieures, le public isolé est très présent au sein du dispositif. Les isolés concernent essentiellement des hommes (13). En revanche, les personnes isolées avec enfants à charges sont essentiellement des femmes (4).



Le public bénéficiaire du RSA est fortement représenté. Les minima sociaux expliquent bien souvent le besoin de passer par l'intermédiation locative. L'accompagnement budgétaire est très souvent un des axes majeurs à développer avec les ménages.

Taux d'occupation :

Pour l'année 2022, le taux d'occupation s'élève à 93,52 % correspondant à 5120 journées réalisées sur 5475 possibles.

Le taux d'occupation est quasi identique à 2021.

Les journées non occupées s'expliquent par des rafraîchissements sur les logements. Il y a une évolution minime sur 2022. Quelques situations ont dépassé la durée réglementaire d'accompagnement de 18 mois pour les raisons suivantes :

Nous sommes parfois confrontés à des familles connaissant de fortes difficultés de gestion budgétaire. Celles-ci se traduisent parfois par une amélioration progressive qui nécessite du temps et par conséquent un dépassement de la durée d'accompagnement.

En parallèle, nous avons deux situations totalement bloquées malgré nos interventions. Dans ce cadre, notre seul recours est la procédure par voie d'huissier. Celle-ci prend du temps particulièrement lorsqu'elle s'oriente vers une procédure d'expulsion.

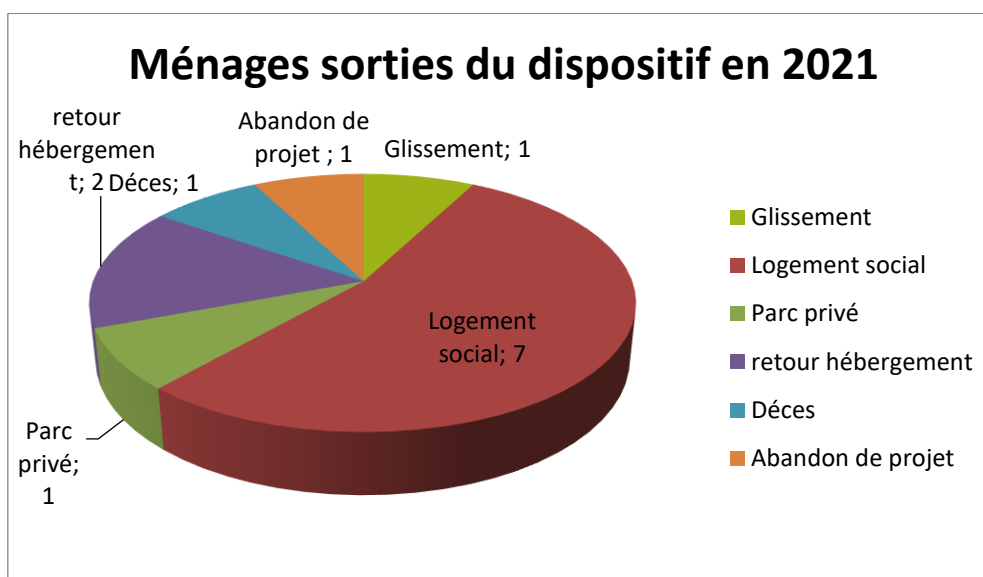
Les impayés 2022

Au 31/12/2022, les impayés en IML s'élève à 5600,73€. Ceux-ci s'expliquent différemment selon les familles.

Plusieurs familles ont eu quelques problèmes administratifs avec la CAF mais moins qu'en 2021.

Enfin, de manière régulière, nous faisons parfois face à des ménages ayant des difficultés de gestion, des difficultés morales ou d'autres problématiques diverses et variées. Lorsqu'un impayé surgit, il arrive que l'opérateur mette plusieurs semaines ou mois pour remobiliser une famille. Les impayés peuvent rapidement atteindre plusieurs centaines d'euros.

Les sorties du dispositif



Plusieurs sorties sont à noter en 2022, les départs vers les bailleurs sociaux restent majoritaires comme précisé précédemment et ont augmenté. On constate néanmoins un glissement de bail suite à un parcours positif d'un ménage.

Le bilan reste positif quant aux sorties. Néanmoins celles-ci demandent du temps, en lien au délai d'attribution des commissions, mais aussi aux problématiques des familles, particulièrement autour de la gestion budgétaire.

Les faits marquants en 2022 :

L'année 2022 est marquée par un retour à un parc locatif complet et taux d'occupation quasi similaire à 2021.

Nous notons encore plus des difficultés des familles accompagnées, en particulier autour de la gestion budgétaire et administrative. Les ménages et le dispositif doivent composer avec des dettes multiples impactant le projet logement.

La mise en place des commissions IML en lien avec le SIAO permet de questionner les orientations. Mais, nous observons de plus en plus, que certaines situations exposées ne sont pas en adéquation avec le projet IML. Nous constatons qu'elles présentent des difficultés importantes rendant le projet logement très complexe à réaliser. La langue, l'autonomie, la socialisation, les revenus, la gestion budgétaire et administrative, la précarité de l'emploi sont autant de difficultés qu'il est nécessaire de gérer avant d'envisager un accompagnement au logement cohérent. Cependant, il peut arriver que ces problématiques ne soient pas connues lors de l'orientation et que cela devienne un frein durant l'exercice de la mesure. Travailler autour du relogement des familles ou leur autonomie au sein d'un appartement dans ces conditions nécessite une durée d'accompagnement qui est pour la plupart des cas assez longue.

Nous constatons que meubler les familles et effectuer leur déménagement peut représenter une difficulté qui demande d'être repensée. Le coût ne permet pas ou peu aux familles de faire appel à des sociétés, d'autant que la contrainte budgétaire est présente tout au long du parcours logement.

Les sorties du dispositif en cas d'échec du parcours avec la mise en place de retour dans une structure d'hébergement sont peu nombreuses et de manière générale, les personnes ne le souhaitent pas.

Les bailleurs sociaux ont largement contribué à apporter des réponses dans le cadre des sorties du dispositif ; l'IML représente une forme de « garantie » auprès de ces partenaires du territoire.

Nous avons pu constater que les bailleurs privés, à travers la captation, semblent de plus en plus réticents à travailler dans ce type de dispositif. Ils expliquent que la pratique des glissements systématiques peut être un frein. De plus, le contexte de location dans le secteur est assez tendu et ceux-ci n'ont aucun mal à louer leurs biens à d'autres particuliers. La modification des règles fiscales de l'ANHA vient mettre un coup de frein supplémentaire.

Les perspectives pour l'année 2023 :

Le taux d'occupation est important à maintenir. Nos objectifs sont donc de maintenir notre parc IML en prospectant de manière continue nos futurs bailleurs.

Nous savons déjà qu'un propriétaire d'un parc important souhaite modifier sa politique de logement et vendra quelques appartements. Nous continuerons de ce fait la prospection de futures captations.

Pour pallier aux difficultés rencontrées par les personnes accueillies, nous recrutons en 2023 une TISF qui viendra épauler, aider et conseiller les personnes. L'approche de ce professionnel de terrain nous semble appropriée et en total complémentarité avec celle du travailleur social de l'IML.

Face à la difficulté de meubler et de déménager les personnes, le maintien du partenariat avec les associations est plus que d'actualité.

VI – La prévention des expulsions

Synthèse du projet de service :

L'objectif de cette action est la prévention des expulsions dans le parc privé. Cet objectif est réalisé comme suite :

- L'accompagnement des ménages concernés,
- La médiation entre le locataire et le bailleur privé,
- L'accompagnement global du ménage durant la procédure d'expulsion : travailler sur les causes, lever l'ensemble des freins.

L'action d'accompagnement vise à trouver des solutions de compromis pour les points de conflits et rétablir la mise en œuvre des droits et l'obligation de chacun. Cet accompagnement se traduit par la mise en place de solutions amiables en alternative aux procédures en cours, afin de stopper la procédure d'expulsion. Il doit permettre également de rétablir le dialogue entre le locataire et le bailleur.

La problématique logement est donc la problématique de départ pour laquelle l'association est interpellée. Cependant, d'autres problématiques peuvent exister (familiale, santé, emploi, sociale,...) et doivent être traitées ; le travailleur social est donc chargé d'aborder ces problématiques et de se mettre en lien avec les partenaires concernées, cela avec la famille et/ou la personne.

Dès lors que le diagnostic est réalisé, les principales étapes de l'accompagnement sont les suivantes :

- Mettre en place un plan d'actions adapté à la situation du ménage et le responsabilisant.
- Trouver des solutions adaptées à chaque situation individuelle pour éviter les litiges entre le bailleur et le locataire et permettre la reprise des paiements.
- Mettre en place des plans d'apurement en lien avec la famille et les créanciers.

La durée de l'accompagnement est de 6 mois renouvelable 1 fois, soit 12 mois maximum. En fin de mesure, un bilan est effectué par le travailleur social.

Le Public :

Le public visé par cette action est tout ménage en situation d'expulsion dans le parc privé entre les stades d'assignation et le stade du commandement de quitter les lieux sur l'arrondissement de Dunkerque.

Les ménages nous sont orientés par la sous-préfecture de Dunkerque.

Habilitations et publics :

Cette action est financée par la DDETS, dans le cadre du BOP 177 « Prévention de l'exclusion, l'insertion des personnes vulnérables, la lutte contre la pauvreté et l'aide alimentaire ».

Obligations (activité à réaliser en nombre et en taux) :

Il n'y a pas d'obligations chiffrées posées par le financeur. Nous sommes financés à hauteur d'un mi-temps travailleur social.

ETP de la structure : 0,5 ETP

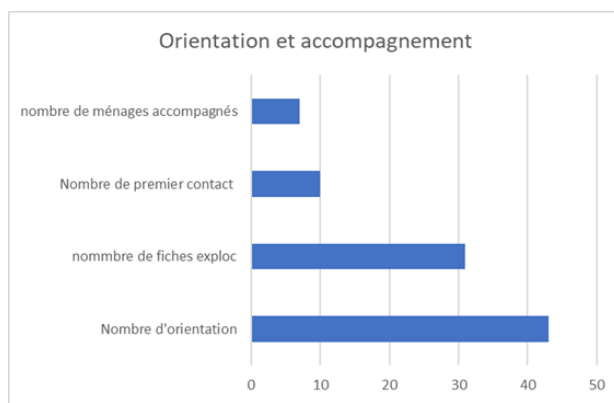
Budget alloué en 2022 : 24 477€ (subvention + revalorisation Ségur)

Formations suivies en 2022 :

La salariée positionnée sur l'action a pu bénéficier de formations cette année :

- Savoir habiter et l'accompagnement vers le logement,
- Logement et surendettement,
- De l'incident à l'expulsion locative.

Quelques données statistiques sur l'année 2022 : de l'orientation à l'accompagnement



Ce graphique illustre bien la difficulté de rencontrer les ménages qui nous sont orientés.

En 2022, 43 ménages ont été orientés par la sous-préfecture vers notre service « Equipe Mobile Prévention des Expulsions ».

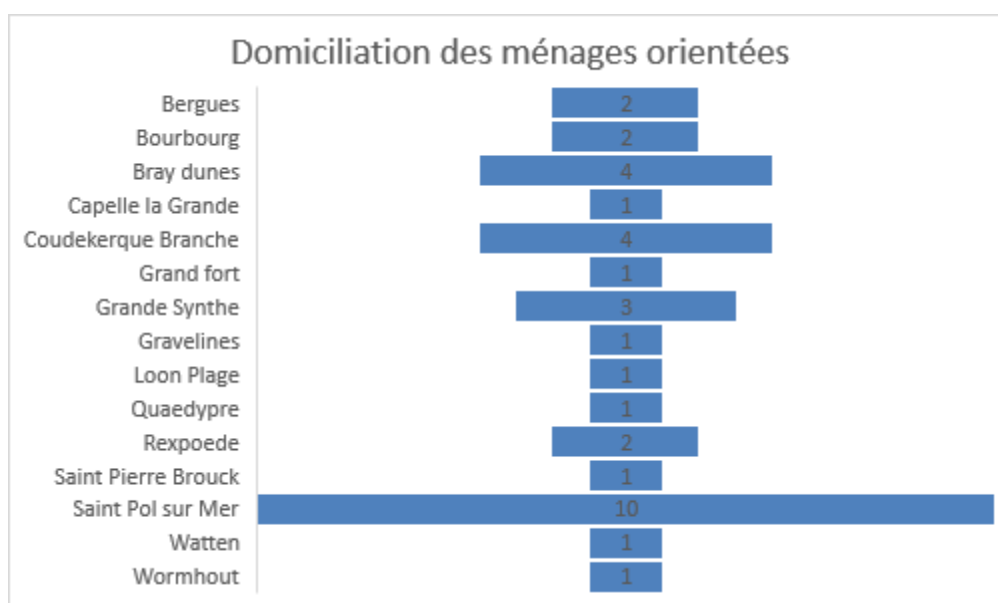
Sur les 43 ménages orientés, nous avons reçu, de la sous-préfecture, 31 fiches individuelles de synthèse extraites du logiciel Exploc. Cet écart s'explique par le fait que les modalités d'orientation avec la sous-préfecture ont été revues et stabilisées au cours du 1^{er} trimestre 2022. La réception de cette fiche est importante car elle nous fournit les premiers éléments nécessaires dans l'évaluation de la situation

du ménage. En effet, elle nous fournit le stade de la procédure, les noms, prénoms, date de naissance du locataire, l'adresse du logement, le nom du bailleur, la date d'audience, un état des dettes locatives et l'évolution de ces dettes en fonction du stade de la procédure.

Les coordonnées téléphoniques seraient également un élément important à avoir afin de contacter plus facilement les ménages. Aujourd'hui, la prise de contact se fait par l'envoi d'un courrier et par des visites à domicile. Mais la difficulté est que nous trouvons souvent des portes closes ou des refus des ménages de nous ouvrir. Nous laissons alors un courrier dans la boîte aux lettres ou un courrier glissé sous la porte du logement. Cette difficulté explique le faible taux de 1ers contacts. Seulement 23% des ménages ont bénéficié d'un premier contact.

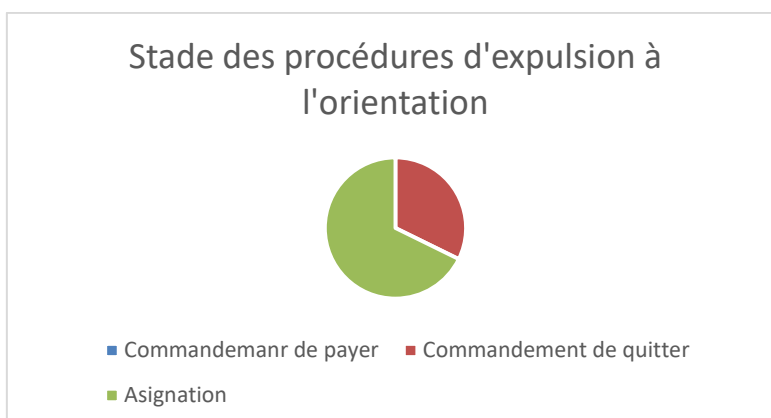
Sur les 10 ménages rencontrés, seuls 7 d'entre eux se sont engagés dans l'accompagnement que nous proposons soit 16,7% des ménages orientés. Les ménages accompagnés ont compris que nous sommes là pour les accompagner, pour les aider à trouver des solutions ou à débloquer des aides. Ils sont apeurés par les huissiers, le bailleur, ... C'est cela qui explique que certains ménages ne nous ouvrent pas la porte.

Domiciliation des ménages orientés



Comme l'illustre de graphique ci-dessus, les ménages orientés sont bien domiciliés sur la Flandre maritime à l'exception de Dunkerque car ces ménages sont accompagnés par le service logement de la ville.

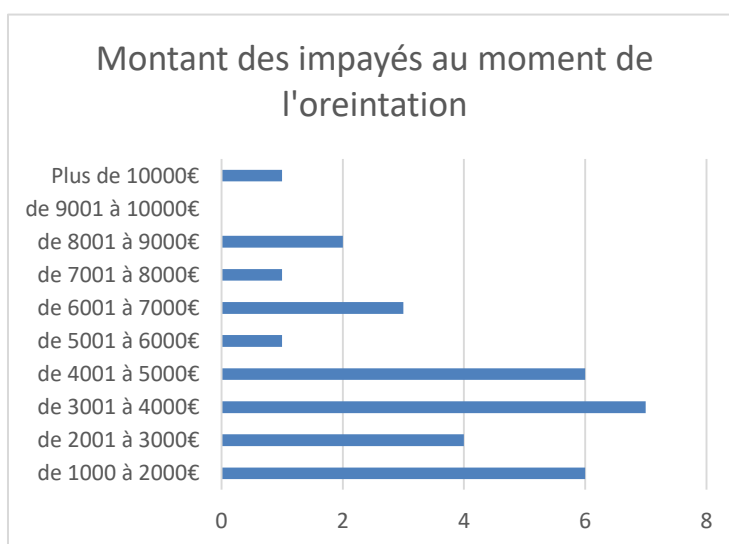
Stades de la procédure d'expulsion :



L'ensemble des orientations se font pour 67.7% au moment de l'assignation et pour 32.2% au stade du commandement de quitter les lieux. Nous n'avons pas reçu d'orientations de ménages au stage du commandement de payer.

Or, plus le ménage nous est orienté tôt dans la procédure d'expulsion, plus l'accompagnement est facilité. Pour les ménages orientés au moment de l'assignation, la date d'audience proche laisse peu de temps pour travailler avec les personnes leur situation. Pour une partie des ménages accompagnés, nous les avons accompagnés à l'audience en termes de réassurance et leur avocat a pu obtenir un report d'audience.

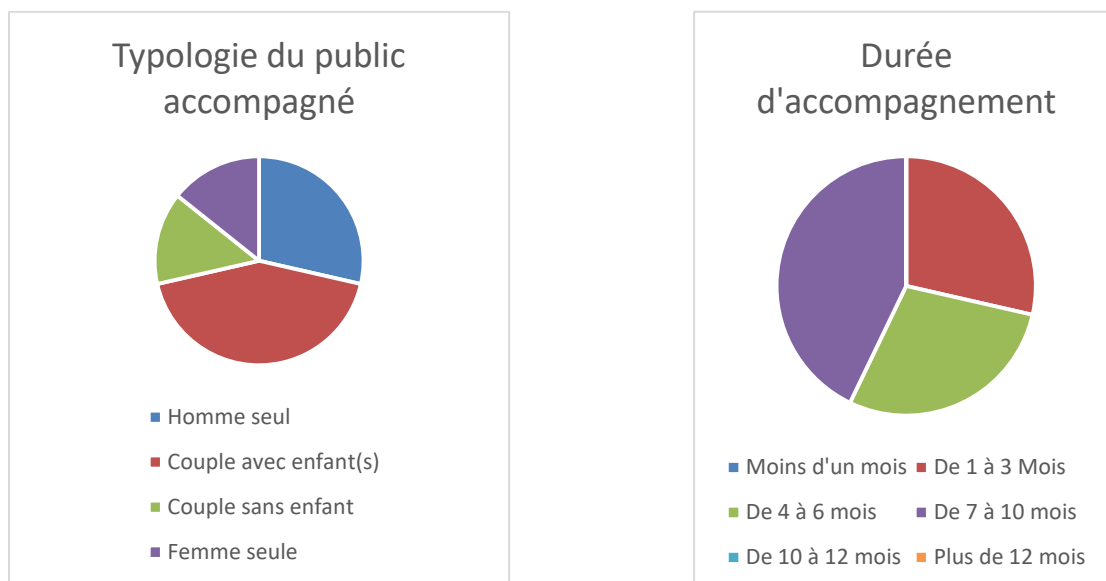
Montant des impayés



Ce graphique montre le montant des impayés des ménages au moment de l'orientation. 22,5% des ménages présentent une dette de plus de 6000€, 45% ont une dette entre 3001 et 6000€ et 32% ont une dette inférieure à 3000€.

Un accompagnement précoce dans la procédure d'expulsion permettrait de stopper le montant des dettes et éviter ainsi la dégradation des situations.

Les ménages accompagnés :



Comme précisé précédemment, seuls 16,7% des ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement. Les typologies des ménages sont toutes représentées, les couples avec enfants représentent 43% des ménages accompagnés.

Au niveau de la durée d'accompagnement, 3 ménages ont été accompagnés entre 7 et 10 mois, 2 ménages entre 4 et 6 mois et 2 ménages entre 1 et 3 mois. Les accompagnements de moins de 3 mois se sont terminés par un abandon du ménage. Pour les autres, des solutions d'hébergement correspondant à leur situation ont été trouvées : orientation en RHJ, orientation en pension de famille, orientation en IML.

Les faits marquants en 2022 :

Redéfinition du territoire d'intervention

En premier lieu, nous pouvons noter que l'organisation posée en lien avec la sous-préfecture a permis d'améliorer le fonctionnement de cette action. En effet, il est convenu que les services de la sous-préfecture nous orientent les ménages assignés qui sont domiciliés hors Dunkerque, le secteur de Dunkerque étant couvert par le service logement de la ville. A l'orientation du ménage, notre service prend attache auprès de l'UTPAS et / ou le CCAS du secteur concerné afin d'échanger sur la situation et de déterminer si le ménage est connu et si le service l'accompagne déjà.

Cette organisation a évité les situations de doublons que nous avons connues en 2021.

Communication avec la sous-préfecture

Les modes de communication avec la sous-préfecture ont également pu se stabiliser. Pour chaque ménage orienté vers notre dispositif, nous recevons, depuis le mois d'Avril 2022, une fiche individuelle

de synthèse « Exploc » qui nous fournit des informations clés sur le stade de la procédure. L'ajout des coordonnées téléphoniques sur cette fiche faciliterait grandement les prises de contact.

Une fois les démarches de prises de contact avec le ménage réalisées, un mail est envoyé par notre service à la sous-préfecture, pour leur donner l'information de ce qui est fait pour ce ménage : l'accompagnement efficient du ménage par un partenaire, les tentatives échouées de rencontres ou le démarrage de l'accompagnement.

Nous avons été conviés aux commissions « Expulsions locatives » animées par le sous-préfet une fois par trimestre. Cela nous permet de préciser où nous en sommes dans l'accompagnement des ménages et d'obtenir la non mise en œuvre du commandement de quitter.

Craintes et fuites des ménages

Un fait majeur sur ce dispositif est bien le faible nombre de ménages accompagnés au regard du nombre de ménages orientés. Nous observons une vraie crainte des personnes qui se trouvent engagés dans une procédure d'expulsion. Cette peur en fait fuir certains, nous trouvons alors des portes closes avec des boîtes aux lettres qui débordent. D'autres refusent de nous ouvrir la porte par peur que nous soyons huissier, police, ...

En fin d'année, nous avons alors retravaillé le flyer que nous glissons dans la boîte aux lettres ou sous la porte afin que les personnes comprennent que notre mission est de les accompagner. Nous avons indiqué « comprendre et agir face à une procédure d'expulsion, un travailleur social peut vous aider » au lieu de « service prévention expulsion ». Ce flyer propose un explicatif des différents stades de la procédure d'expulsion en indiquant concrètement sur quel point le travailleur social peut les aider. Nous verrons sur l'année 2023 si cela rassure les personnes pour qu'elles nous ouvrent leur porte à notre deuxième passage ou qu'elles viennent au rendez-vous proposé sur le flyer.

Les perspectives pour 2023 :

L'action se poursuit sur l'année 2023 dans les mêmes conditions. Notre objectif sera de réussir à accompagner un nombre plus important de ménages.

Pour atteindre cet objectif, nous allons aller à la rencontre d'autres opérateurs qui portent le même dispositif pour échanger sur nos pratiques respectives notamment au niveau de l'accès aux ménages orientés.

Nous étofferons également notre base de données en créant une fiche entrée et une fiche sortie pour chaque ménage avec davantage d'items afin de mieux qualifier le public concerné par ce dispositif. Et enfin, nous solliciterons nos interlocuteurs au niveau de la DDETS afin de pouvoir intégrer les temps de travail proposés par la DIHAL réunissant les équipes mobiles de prévention des expulsions.

;

L'insertion par le travail

I – L'AVA : les ateliers d'adaptation à la vie active

Adresse : 103 Boulevard de la République François Mitterrand 59240 DUNKERQUE

Synthèse du projet d'établissement (ou de service) :

L'AVA (Atelier d'Adaptation à la Vie Active) est rattaché au parcours adulte depuis janvier 2015. Il était auparavant l'une des composantes du Pôle Insertion par l'Activité Economique (IAE) de l'AAES.

L'atelier se situe dans une logique de requalification sociale, il est destiné à mettre en situation de travail, les publics exclus du marché du travail.

L'AVA, par une mise en activité professionnelle, apparaît comme un double outil :

- Un outil d'expérimentation et de resocialisation permettant de remobiliser les savoir-faire et savoir-être de l'usager en situation de travail (vie sociale, apprentissage, mobilité, réorientation vers les apprentissages, etc.) visant à plus long terme l'insertion professionnelle.
- Un outil de (re)dynamisation sur des projets d'insertion professionnelle, formation, qualification, accompagnement à la recherche d'emploi... pour des personnes plus autonomes.

Les finalités poursuivies par l'AVA sont les suivantes :

- Permettre, par le travail, une aide progressive vers le retour sur le marché de l'emploi, pour un public exclu de l'ensemble des dispositifs existants.
- Proposer des conditions de travail se rapprochant du droit commun.
- Offrir un accompagnement personnalisé.
- Observer les personnes en situation de travail permettant de diagnostiquer sur les savoir-faire et savoir-être à améliorer.
- Accompagner l'usager lors des stages en entreprises.
- Préparer la sortie du dispositif en fonction des compétences, parallèlement à la sortie du dispositif d'hébergement.
- Accompagner l'usager 6 mois après sa sortie vers des contrats de travail adaptés à ses compétences. Pas de rupture brutale.
- Permettre aux usagers de comprendre les besoins de l'activité commerciale et de production. Cette compréhension permet de mesurer l'importance d'être suffisamment productif sur son poste de travail.
- Favoriser les passerelles vers l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) de l'AAES ou vers une autre structure d'insertion par le travail du territoire de le CUD.

Ainsi, au sein du Parcours Adulte, les ateliers s'inscrivent pleinement dans cette logique de reconstruction, de parcours de resocialisation vers un retour à l'emploi pour les usagers les plus en difficultés et/ou éloignés du lien professionnel.

Habilitations et publics :

L'activité des AVA est définie par le [décret n° 2001-576 du 3 juillet 2001](#). Les personnes en AVA ne sont pas salariées mais rémunérées au « pécule », sur une base horaire entre 30 % et 80 % du SMIC. La durée mensuelle de l'activité en AVA est de 80 heures maximum.

L'AVA de l'AAES a une capacité d'accueil maximum de 30 personnes en file active, puis avec un objectif d'une baisse de celle-ci à 20 participants en 2022.

Les ateliers s'articulent autour de différentes activités techniques dans des domaines divers au sein de l'AAES :

- Second œuvre du Bâtiment (chantiers de réhabilitation...)
- Entretien et maintenance du parc locatif
- Petits emménagements et déménagements
- Entretien des espaces verts
- Ateliers entretien, hygiène et propreté (entretien des locaux, préparation des logements avant une entrée ou à la sortie...)

Les publics concernés par l'AVA :

Les ateliers de l'AVA sont destinés prioritairement à des personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer un travail régulier en raison d'un cumul de difficultés, notamment sociales, professionnelles et/ou liées à leur état de santé et qui, pour ce motif, ne relèvent pas encore des dispositifs d'Insertion par l'Activité Économique (I.A.E).

Les personnes accueillies au sein des dispositifs d'hébergement tels que le CHRS, l'Hébergement d'Urgence, les places de stabilisation peuvent intégrer les ateliers de l'AVA selon les places disponibles et la capacité pour ces derniers de travailler. La priorité est aussi donnée aux personnes et/ou familles sans aucun revenu dans le but qu'elles puissent participer comme tout à chacun aux frais d'hébergement.

Obligations (activité à réaliser en nombre et en taux) :

30 participants en file active.

Budget alloué :

207 889€

ETP de la structure :

3.50 ETP dont 2 éducateurs techniques, 1 éducateur technique spécialisé et 1 moniteur éducateur à mi-temps.

0.50 ETP Chef de service

Formations suivies en 2022 par les salariés de l'établissement :

Deux Encadrants techniques ont suivi la formation Habilitation Electrique.

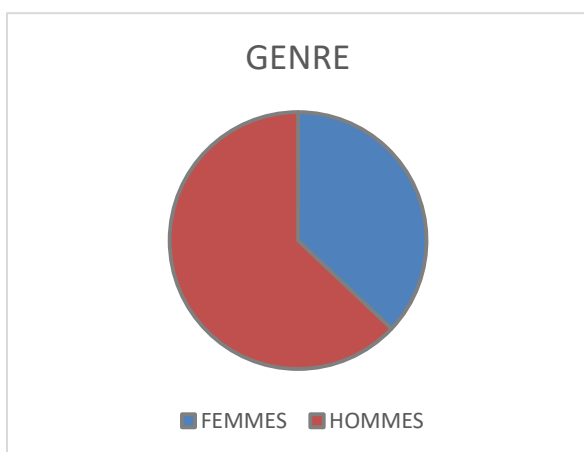
Activité réalisée :

	2022
Personnes suivies	27
Entrées	7
Sorties	8
Taux d'occupation	65.36 %

Pour l'année 2022, le taux d'occupation des places financées est de 65.36 %.

Conformément à un objectif CPOM fixé pour le service de l'AVA, l'association a développé un ACI « Bâtiment » et a adossé le service AVA à celui-ci. Les financements des dispositifs AVA étant amenés à disparaître progressivement, le projet est de développer l'ACI progressivement tout en diminuant les effectifs de l'AVA. D'où la baisse du taux d'occupation des places. Les personnes ont pu bénéficier d'un contrat dans la cadre de l'ACI.

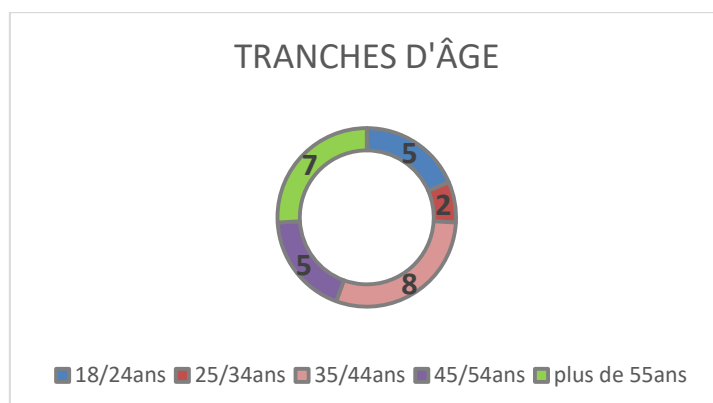
Répartition par genre :



De 2020 à 2022, nous notons une stabilisation d'année en année de la participation des femmes avec une légère augmentation en 2022 et une baisse du côté des hommes :

- 74,28% d'hommes et 25,72% de femmes en 2021.
- 62,97% d'hommes et 37,03% de femmes en 2022.

Répartition par tranche d'âges :



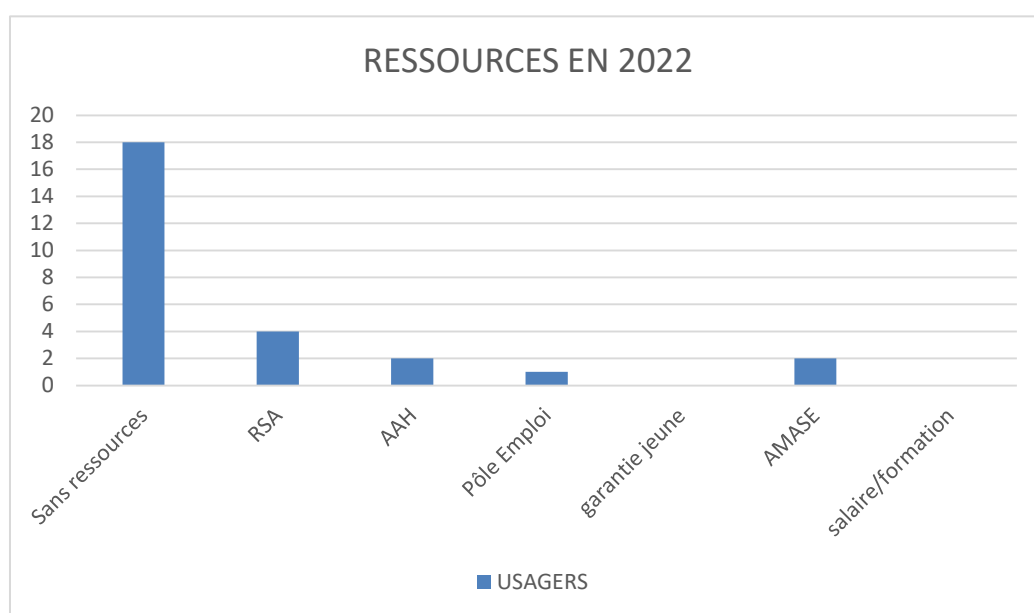
Comme chaque année, la tranche des 35-44 ans est la plus représentée avec 29,62% des participants. Nous notons une légère augmentation du nombre de personnes de plus de 55 ans.

La tranche d'âge des 35 à plus de 55 ans est majoritaire soit 74,04% des participants. Certains d'entre eux ont connu une activité professionnelle, parfois lointaine et mise en échec suite à des « accidents de vie, de parcours ».

Les 18-24 ans représentent 18,51% de l'effectif.

La mixité des tranches d'âges des participants permet le partage d'expériences des plus âgés avec les plus jeunes, elle permet également d'impulser des parcours ascendants.

Analyse des ressources des participants en 2022 :



66,66% des participants n'ont aucune ressource. Cette difficulté est surtout due au fait d'un public hébergé en attente d'ouverture de droits principalement pour les personnes d'origine étrangère. La tranche des 18-24 ans est également en proie à cette difficulté, puisqu'elle échappe, hormis l'EVA et le Contrat Engagement Jeune (ex garantie jeune) aux minimas sociaux.

Niveaux d'étude des participants :

NIVEAU DE QUALIFICATION	2020	2021	2022
Illettrisme ou analphabétisme	2	2	0
Sans niveau	13	14	9
Niveau 3	19	11	13
Niveau 4	5	3	0
Niveau 5	3	2	2
Niveau 6	1	1	1
Niveau 1	2	2	2
Inconnu	0	0	0

Correspondance des niveaux entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature Européenne :

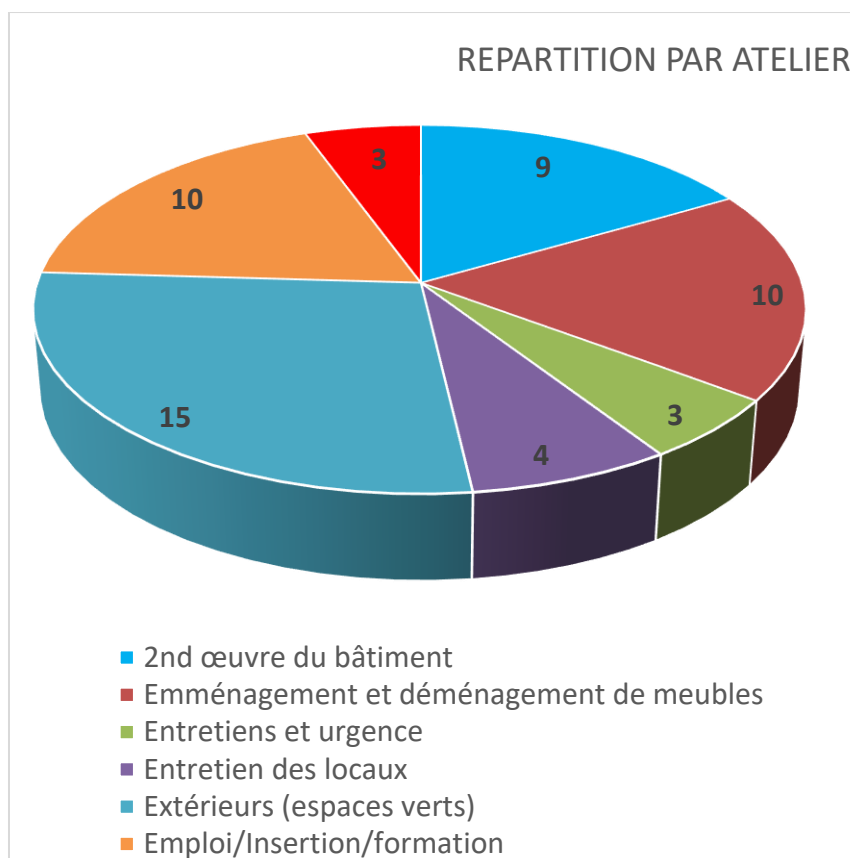
Niveau 3 = V ancienne nomenclature (CAP / BEP) - Niveau 4 = IV ancienne nomenclature (BAC) -
Niveau 5 = III ancienne nomenclature (BAC + 2) - Niveau 6 = II ancienne nomenclature (BAC + 3 et 4) -
Niveau 1 = I ancienne nomenclature (BAC + 5 et 8)

75,5% des personnes avaient un niveau inférieur ou égal au niveau 3 en 2020. Ils sont 77,1% en 2021 et 81,48% en 2022.

Ce constat implique des relais avec les partenaires et organismes de formation du territoire qui s'inscrivent dans une proposition de formation pré qualifiante du type acquisition du socle de base des Compétences Clés : lire, écrire, compter et des compétences numériques.

Nous notons également que les personnes qui ont un niveau BAC et plus sont des personnes d'origine étrangère, qui ont acquis ces diplômes dans leur pays mais il n'y a pas d'équivalence en France et ces niveaux ne sont pas reconnus, malheureusement.

Activité proposée aux participants sur l'année :

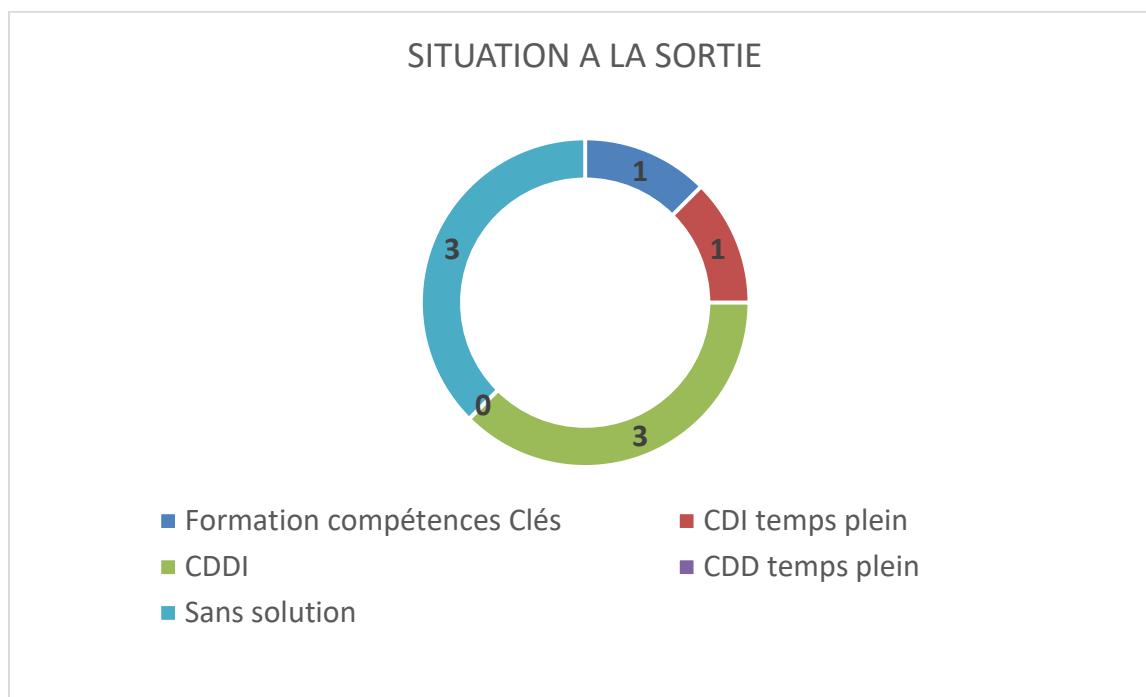


Certains participants s'engagent sur plusieurs ateliers.

L'atelier est l'outil privilégié d'observation. Il met en évidence les comportements, attitudes, capacités et motivations des participants. Il permet de valider ou non le projet de la personne, déterminé à l'occasion du contrat d'accompagnement et lors des différents points d'étape du parcours. Il est à la base du travail autour du livret de parcours et du support des compétences évaluées dans le cadre du projet personnalisé.

71,42% des activités et ateliers mis en œuvre sont dédiés à la maintenance et à l'entretien des lieux d'hébergement du Parcours Adulte de l'AAES.

Les sorties en termes d'insertion professionnelle pour 2022 :



En 2022, nous comptabilisons 8 sorties dont 5 sorties positives sur une file active de 20 soit 62,5% des 8 sorties.

Le Conseiller en Insertion Professionnelle remplit ici une mission importante auprès de son réseau de professionnels. Il est identifié sur le territoire et constitue, pour les partenaires, l'interface privilégié et disponible en cas de nécessité.

Pour les 3 personnes sorties sans solution, il s'agit essentiellement de participants qui, à court ou moyen terme, n'adhèrent plus au projet.

Les faits marquants en 2022 :

Nous pouvons observer que le projet de rapprochement de l'ACI et de l'AVA fonctionne. Des échanges ont lieu toutes les semaines entre les équipes d'encadrement AVA et ACI, le Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) et le moniteur éducateur sur site autour des suivis des parcours des personnes, de leurs problématiques sociales, des freins levés, des formations possibles, de leurs comportements au travail mais également sur des difficultés d'ordre technique rencontrées par les encadrants lors des chantiers ou sur des interventions. D'une manière générale nous avons mutualisé les espaces de travail, le matériel et les moyens humains. Décloisonnement et transversalité... Quelle plus-value !! Les ateliers de l'AVA, riches d'observations et de supports plus didactiques sur les apprentissages viennent en complément de cette activité nouvelle. Les maitresses de maison accueillent un public essentiellement féminin, et là aussi, 2 participantes ont obtenu chacune un CDDI, chez nos partenaires, en lien constant avec l'équipe d'encadrement.

La traçabilité des chantiers/interventions a été dématérialisée. Nous utilisons, pour cela, le logiciel Ageval. Celui-ci nous permet de quantifier et de qualifier les chantiers et la catégorie des travaux réalisés.

L'équipe a alors réalisé 245 chantiers sur l'année 2022 sur l'ensemble du Parcours Adulte. Nous pouvons également identifier le type d'interventions réalisées.

Catégories	Nombre d'interventions
Nettoyage de logements lors d'un départ	25
Remise en peinture	3
Chauffage	4
Electroménager	13
Serrurerie	22
Menuiserie	27
Electricité	45
Plomberie	70
Autres	72

Il nous faudra travailler sur la catégorie Autres afin d'ajouter des catégories de travaux non pensées lors du paramétrage du logiciel.

L'équipe AVA prend également en charge l'ensemble des espaces verts de l'Association afin de maintenir les jardins propres et praticables pour le public accueilli.

II – L'ACI Bâtiment : l'atelier chantier d'insertion

Synthèse du projet de service :

L'Atelier Chantier d'Insertion de l'AAES a pour objectif de faciliter l'insertion sociale, professionnelle et/ou l'accès à la formation qualifiante : accueillir, écouter, informer et orienter individuellement en prenant en compte des difficultés vécues par les salariés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) au quotidien. Être relais, médiateur ou intermédiaire : auprès des représentants d'institutions ou d'administrations afin de chercher des solutions aux difficultés des CDDI. Prévenir, quelquefois dans l'urgence et accompagner : dans des domaines tels que les ressources, le budget, le logement, la santé, les démarches administratives, les transports, la justice, les difficultés relationnelles et les attitudes déviantes de comportement.

Sur le support Agent d'entretien du bâtiment, nous accompagnons des personnes qui peuvent être issues du parcours adulte et jeunesse de l'AAES ou orientées par le pôle emploi ou par les missions locales. Ces personnes sont embauchées en CDDI pour une durée de 4 mois renouvelable, elles bénéficient d'un PASS Insertion par l'Activité Economique (IAE) de 24 mois délivré par l'état. Elles peuvent ainsi, en fonction de leur projet professionnel, intégrer différentes structures d'insertion. Le rythme hebdomadaire de travail est de 24 heures réparties entre des temps de chantiers sur du second œuvre du bâtiment (activité principale), des temps de travail sur la confection dans notre atelier de mobilier de jardin en bois de récupération et de temps dédiés à l'accompagnement social et professionnel. En effet, nous proposons un atelier emploi formation encadré par un formateur spécialisé en orientation. Ils peuvent également participer à des formations : compétences clés, pré

qualifiantes et/ou qualifiantes et des périodes d'immersion en entreprise. L'objectif est de favoriser l'accès à une sortie positive : formation qualifiante, contrat en alternance, emploi.

Habilitations et publics :

L'ACI a une habilitation de la DREEST.

Public prioritaire visé : Jeune (majeur) et adulte, demandeur d'emploi de très longue durée, bénéficiaire du RSA, travailleur handicapé, bénéficiaire de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), bénéficiaires de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité).

Obligations (activité à réaliser en nombre et en taux) :

Les objectifs négociés avec la DREEST étaient de l'ordre de 60 % de sorties dynamiques pour les salariés en CDDI en fin de contrat, décomposées comme suit :

- 25 % de sorties dans l'emploi durable : CDI, création d'entreprise, CDD d'une durée de 6 mois et plus, intégration dans la fonction publique, CDI aidé par un autre employeur.
- 15 % de sorties dans l'emploi de transition : CDD de moins de 6 mois sans aide publique à l'emploi, en contrat aidé pour une durée déterminée hors IAE.
- 20 % de sorties positives : pour une durée déterminée dans une autre structure IAE, entrée en formation qualifiante.

ETP de la structure : 1.40 ETP

- 1 moniteur d'atelier
- 1 référent insertion professionnelle

ETP CDDI : 8 ETP

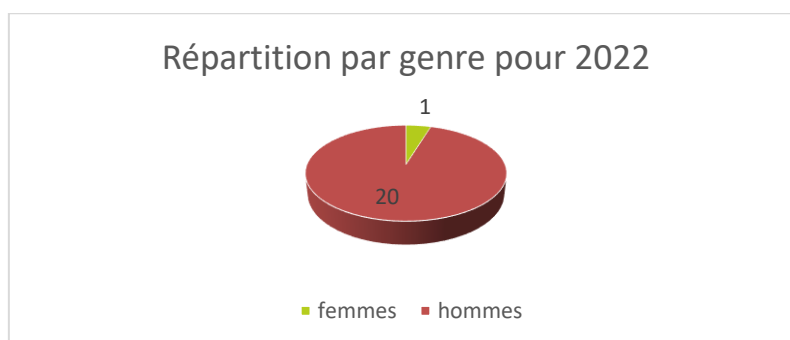
Volume d'activité :

En 2022, nous avons accompagné 21 personnes en insertion sur notre ACI.

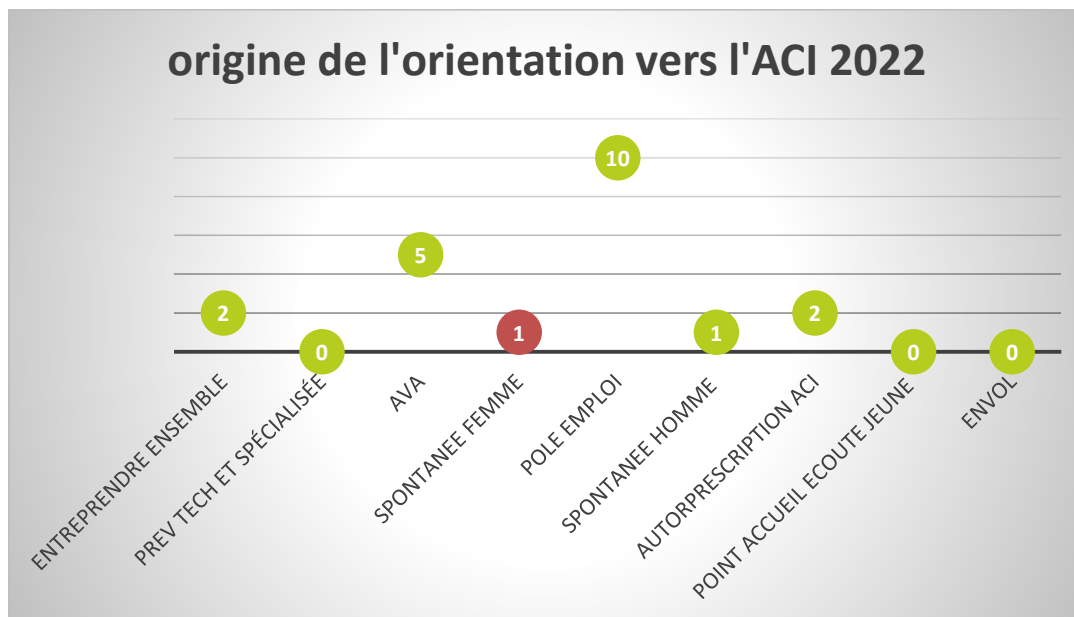


Pour cette année 2022, nous avons maintenu un effectif moyen de 11.58 CDDI par mois, pour un taux de réalisation de 96%. Nous sommes conventionnés pour 8 ETP pour l'année soit 12 personnes salariées en insertion toute l'année.

Nous travaillons en entrées et sorties permanentes, nous recrutons des personnes lorsqu'un poste se libère. Nous notons également avoir eu peu de candidature féminine, les activités du second œuvre du bâtiment n'attirent malheureusement pas les femmes. Une seule femme a été salariée pendant 9 mois et nous a quittés pour un emploi en nettoyage industriel.



Les orientations vers l'ACI :



ORIGINE ■ homme ■ femme

Sur les 21 salariés en insertion en 2022 :

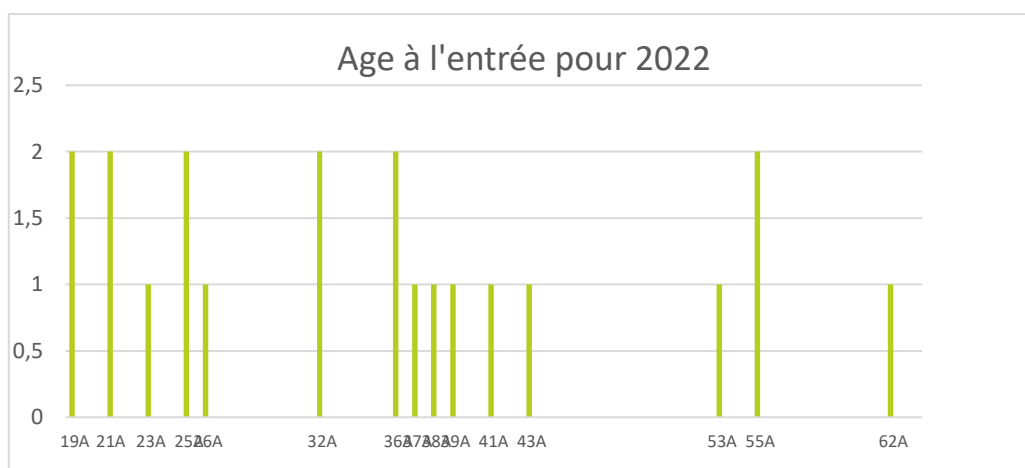
48% des personnes ont été positionnées par les services du Pôle Emploi.

9.5% des personnes ont été positionnées par les services de la Mission Locale.

24% des personnes ont été positionnées par l'AVA de l'AAES ce qui nous permet de dire que le travail collaboratif entre AVA et ACI porte ses fruits et ainsi permet des logiques de parcours ascendants.

Le reste étant des candidatures spontanées au sein de l'ACI.

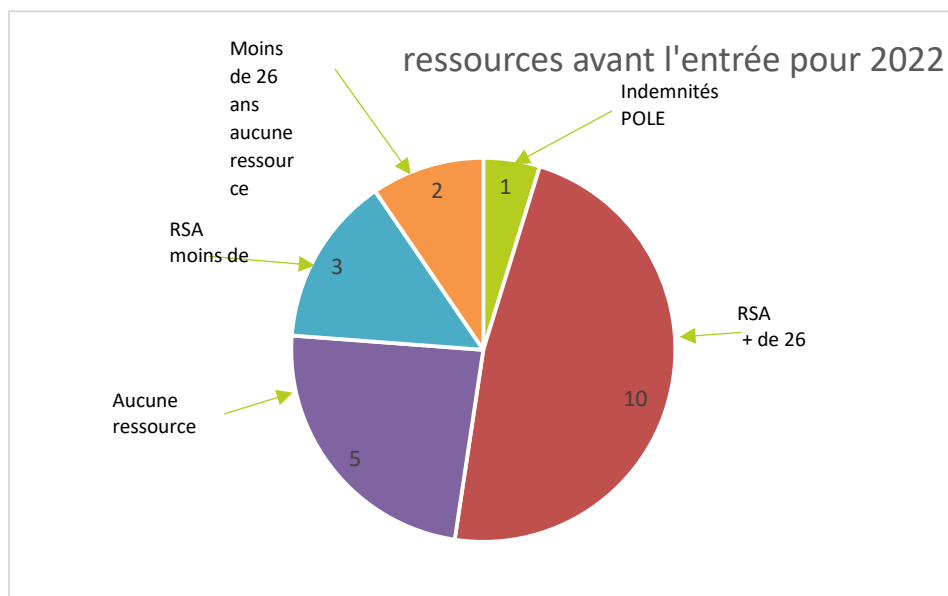
L'âge des salariés en insertion :



38.09% des salariés en insertion ont moins de 30 ans. 33% ont de 30 à 40 ans, 9.52% ont de 40 à 50 ans, 14.28% ont de 50 à 60 ans, 4.76% ont plus de 60 ans.

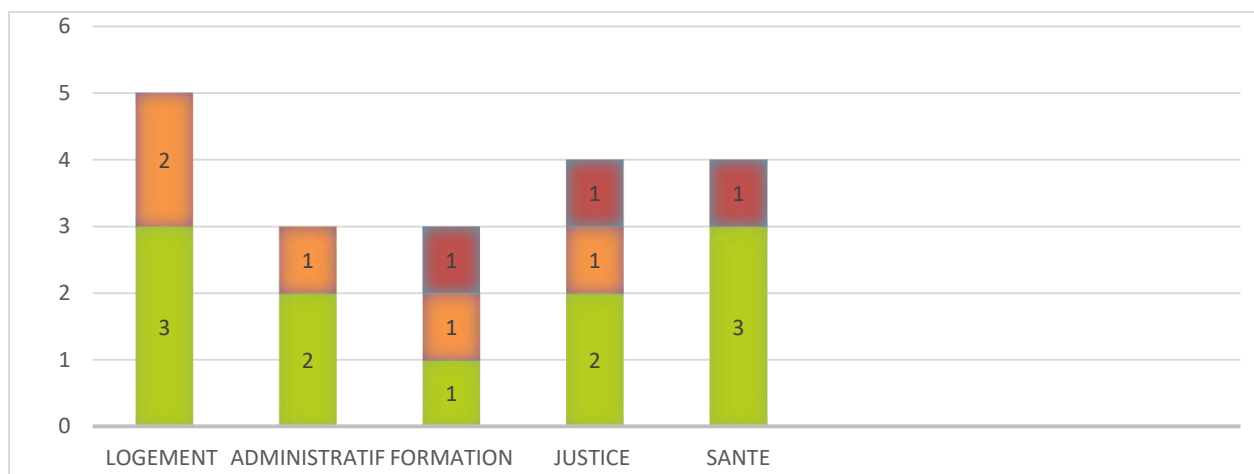
La tranche d'âge la plus représentée en 2022 est celle des moins de 30 ans à moins de 40 ans soit 71.09% des 21 salariés en insertion.

Les ressources lors de l'embauche :



33.33% des personnes étaient sans ressource à l'embauche en CDDI. 61.9% des personnes étaient bénéficiaires du RSA à l'embauche en CDDI.

Accompagnement spécifique pour les personnes de moins de 26 ans en 2022 :

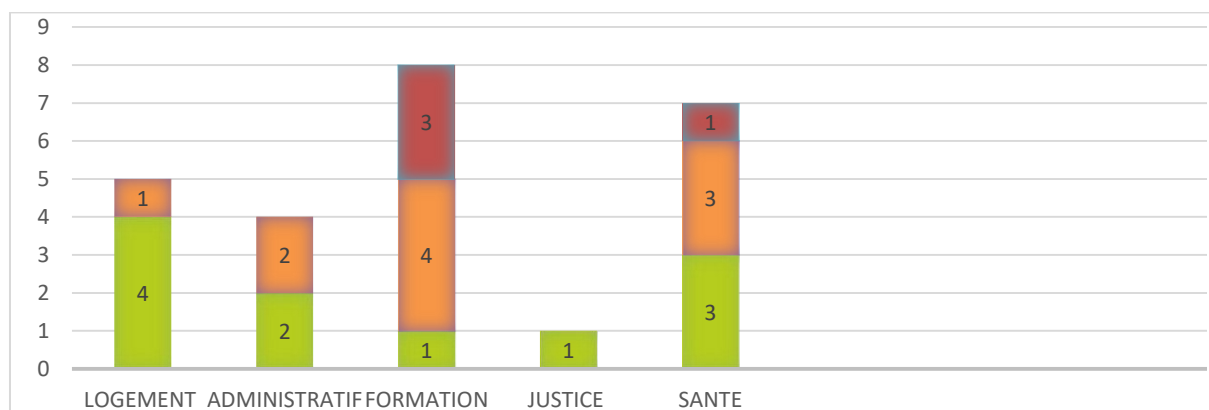


■ Action
 ■ Orientation et organisation
 ■ Aide et écoute

53% des salariés de moins de 26 ans ont bénéficié d'actions concrètes dans le cadre de notre accompagnement.

23.8% des salariés de moins de 26 ans ont été orientés vers des services à l'interne de l'AAEs ou vers des partenaires externes au regard de la problématique. 14.28% ont bénéficié d'aide et d'écoute.

Accompagnement spécifique pour les personnes de plus de 26 ans en 2022 :

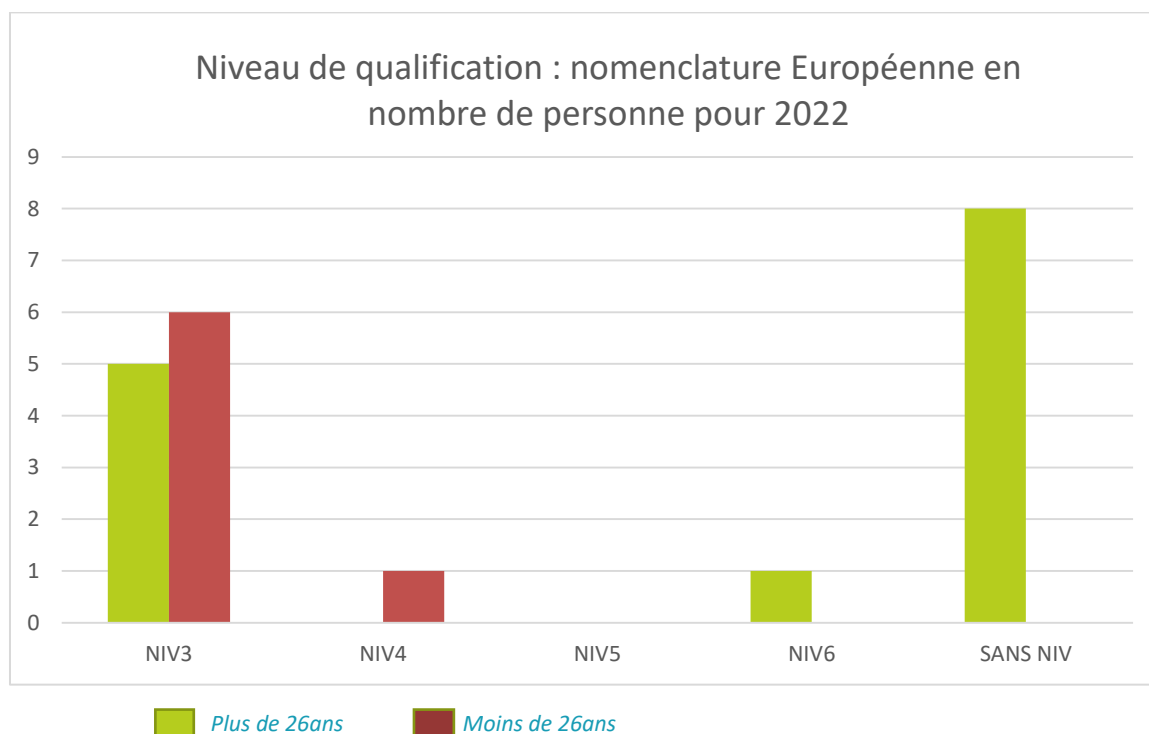


■ Action
 ■ Orientation et organisation
 ■ Aide et écoute

52.38% des salariés de plus de 26 ans ont bénéficié d'actions concrètes dans le cadre de notre accompagnement.

47.61% des salariés de plus de 26 ans ont été orientés vers des services à l'interne de l'AAEs ou vers des partenaires externes au regard de la problématique. 19.04% ont bénéficié d'aide et d'écoute.

Les niveaux de qualification:



Correspondance des niveaux entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature Européenne :

Niveau 3 = V ancienne nomenclature (CAP / BEP)

Niveau 4 = IV ancienne nomenclature (BAC)

Niveau 5 = III ancienne nomenclature (BAC + 2)

Niveau 6 = II ancienne nomenclature (BAC + 3 et 4)

Niveau 1 = I ancienne nomenclature (BAC + 5 et 8)

38% des salariés de l'ACI en 2022 n'ont aucun diplôme.

52.38% des salariés de l'ACI en 2022 ont une qualification de niveau 3 (CAP / BEP).

La formation des CDDI en 2022 :

5 personnes ont suivi une formation sur le temps de travail lors de leur contrat de travail :

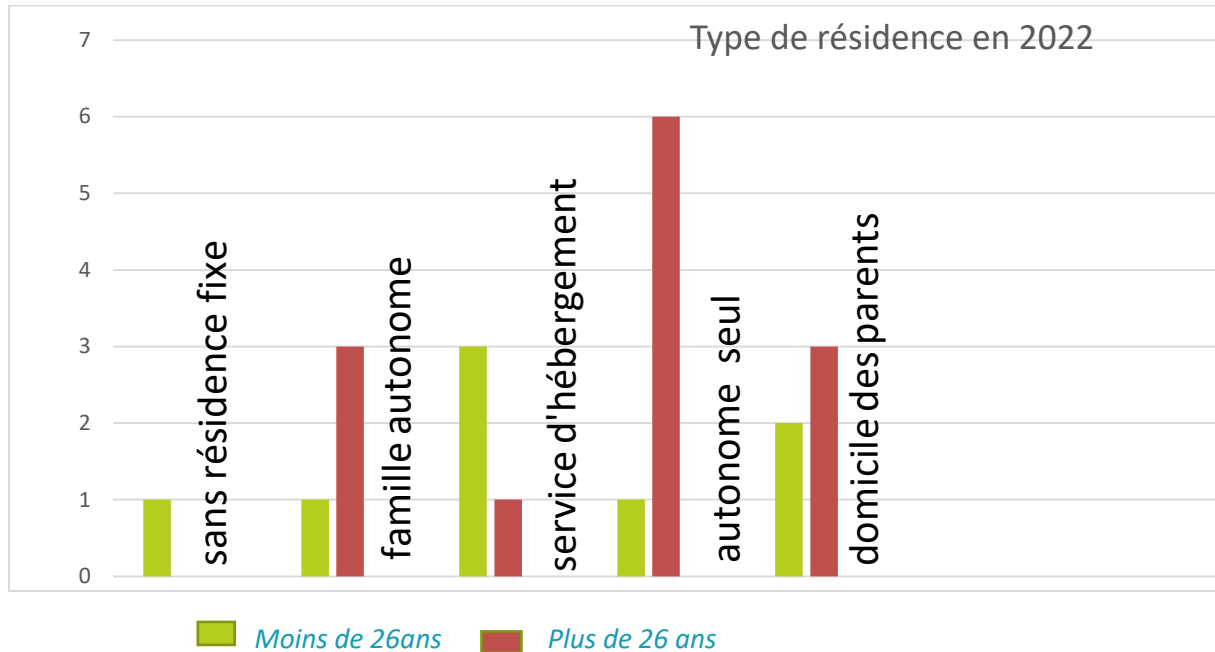
Intitulé de la formation	Nombre de salarié concerné	Nombre d'heures	TOTAL en heures de formation
Lire, écrire pour Agir, Compétences Clés	2	98	196
Français Langue Etrangère, FLE	1	133	133
CCP 1 Agent de maintenance des bâtiments	2	175	350
TOTAL	5	406	679

Formations réalisées à la sortie du CDDI :

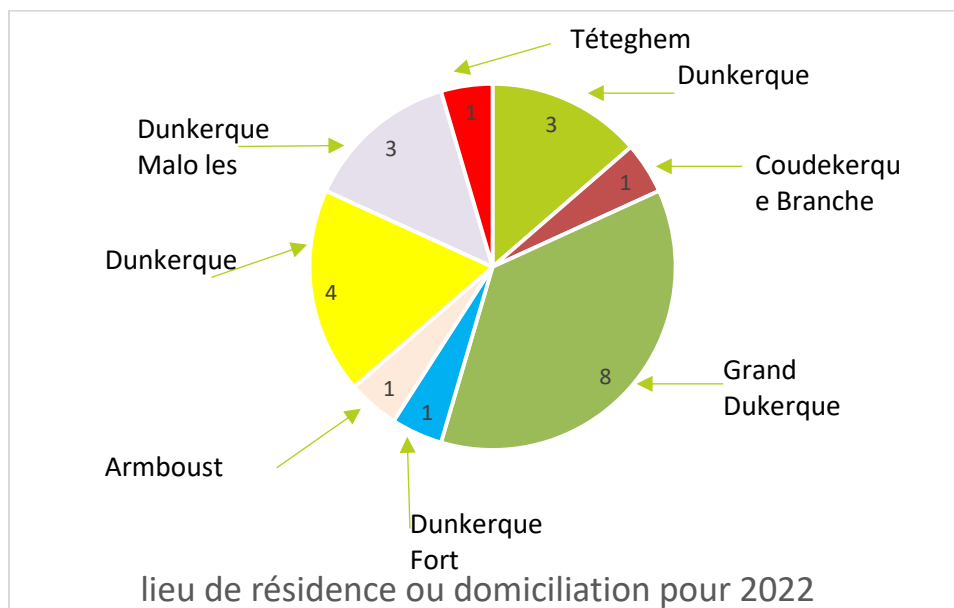
Intitulé de la formation	Nombre de salarié concerné
Titre Professionnel Cariste d'entrepôt	1
Module Spécifique monteur échafauteur, calorifugeur	1
Titre Professionnel conducteur d'installations et de machines automatisées	1
Titre Professionnel soudeur assembleur industriel	1
Titre Professionnel agent de maintenance des bâtiments	1
TOTAL	5

En 2022 sur les 11 salariés sortis de l'ACI, 5 ont intégré une formation qualifiante et 1 personne a accédé à l'emploi soit un taux de sortie positive de 54.54%.

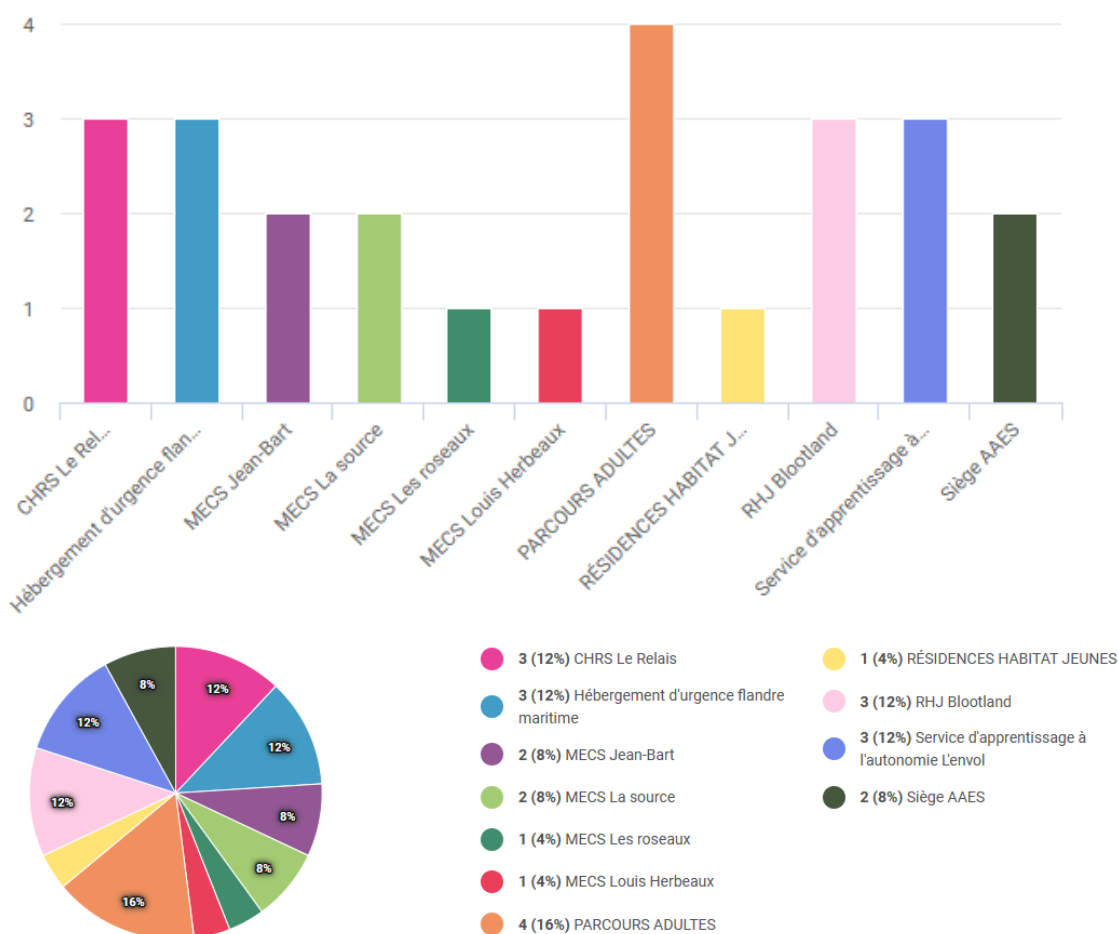
Situation vis-à-vis du logement



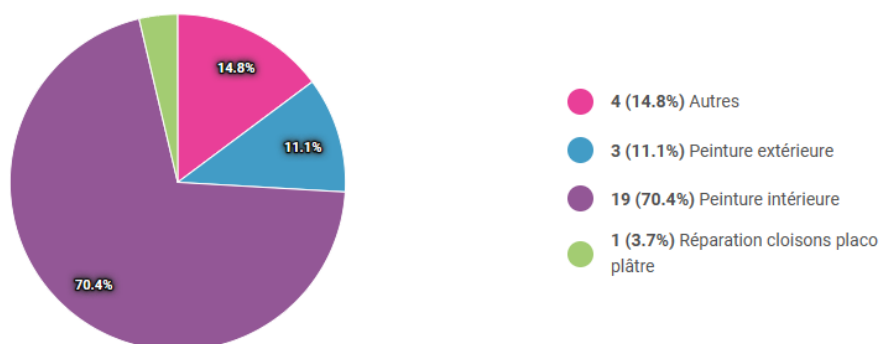
28.57% des personnes sont en logement autonome et seul, 14,28% sont hébergés par un service de l'AAES (CHRS, IL).



100% des salariés résident sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) Les statistiques ci-dessous (source AGEVAL) représentent le nombre de chantiers réalisés par l'ACI et l'AVA.



L'ACI a réalisé 13 chantiers pour les structures et logements du Parcours Enfance Jeunesse qui représentent 52% des chantiers commandés, 3 chantiers au CHRS Le relais soit 12%, 2 chantiers au siège soit 8%. Au total l'ACI a réalisé 72% des chantiers commandés par les différents parcours, les 28% restant ont été réalisés par l'équipe de l'AVA.



L'activité principale de l'ACI est la rénovation intérieure des bâtiments sur des travaux de peinture.

Les faits marquants en 2022 :

Tout au long de cette année nous avons maintenu une cadence de chantiers régulière avec l'objectif de réaliser 2 chantiers simultanément et sans interruption. Nos principaux chantiers au sein de l'AAES ont été des rénovations d'appartements, de studios, des interventions au niveau des MECS : Louis Herbeaux, Les Flibustiers, Jean Bart mais également sur les CER de Bavinchove et Herzele. Nous avons réalisé également 2 gros déménagements, Bommelaer vers anciennement Le CATALPA et la MECS La Ferme vers Bommelaer.

Les encadrants et les CDDI ont démontré de fortes capacités d'adaptation sur les chantiers. Effectivement il n'est pas simple de rénover, sur des travaux de peinture, des studios et des appartements occupés par des locataires ou des structures où vivent des enfants ou des adolescents voire même des adultes.

Nous avons gardé également notre démarche « entreprise » et livré des chantiers d'un haut degré de finition et qui se sont réalisés dans les règles de l'art. Cette démarche nous permet d'être au plus proche des réalités du monde des entreprises du bâtiment. Ainsi les salariés en insertion sont préparés pour être en capacité d'intégrer et de tenir un poste de travail sur le secteur marchand grâce également à une montée en compétences techniques et comportementales.

Nous avons également donné la possibilité à 10 CDDI de partir en formation : de la remise à niveau, Compétences Clés, Français Langue Etrangère, Titre Professionnel soudeur industriel, cariste d'entrepôt, Titre Professionnel Agent de maintenance des bâtiments, monteur échafauteur, Titre professionnel maintenance de systèmes automatisés... Sur les 11 CDDI qui nous ont quittés en 2022, 54% ont eu une sortie positive soit pour entrer en formation qualifiante, soit pour un emploi.

Nous avons également renforcé les passerelles avec le dispositif Accompagnement à la Vie Active (AVA) qui a pris ses quartiers depuis janvier 2022 au 103 Boulevard de la République au côté de l'ACI. Des échanges ont lieu toutes les semaines entre les équipes d'encadrement le Conseiller en Insertion Professionnel (CIP) et le moniteur éducateur sur site : suivi des parcours des personnes, problématiques sociales, freins levés, formations, comportements au travail mais également sur des difficultés d'ordre technique rencontrées par les encadrants lors des chantiers ou sur des interventions. D'une manière générale nous avons mutualisé les espaces de travail, le matériel et les moyens humains. Décloisonnement et transversalité... Quelle plus-value !!

III - Les perspectives pour 2023

Sur l'année 2023, les objectifs seront les suivants :

- Poursuivre le rapprochement entre les services AVA et ACI pour permettre à terme d'avoir un seul et même service. Pour cela, nous devons stabiliser et renforcer les financements de notre ACI.
- Aller à la rencontre des autres ACI du territoire afin d'échanger sur nos pratiques respectives.
- Mener notre autoévaluation afin de préparer l'évaluation externe selon les nouvelles modalités qui aura lieu sur le deuxième trimestre de 2024.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Comme nous avons pu le voir au niveau de chaque dispositif, 2022 aura été une année riche en accompagnements avec l'ensemble des dispositifs qui présentent des taux d'occupation satisfaisant, en réflexion sur le développement de nouveaux projets et un travail en partenariat riche.

Sur l'année 2023, la dynamique va se poursuivre. Plusieurs projets seront travaillés :

- Le lancement de nouveaux projets en partenariat avec les autres associations du territoire :
 - Le CEJ R : contrat d'engagement jeunes pour des jeunes en rupture en consortium avec la CAO et l'AFEJI.
 - L'accompagnement global avec Pôle Emploi volet insertion sociale dans le cadre de l'AAP de l'Insertion à l'Emploi du Département du Nord.
- L'évaluation du CPOM 2018-2022 (prolongé sur l'année 2023) sera à mener.
- Les équipes devront actualiser leurs projets de service 2019_2023 : CHRS / HU / LHSS / AVA / RHJ.
- Le travail d'adaptation du parc locatif de la RHJ le Blootland devra être mené.
- La démarche d'évaluation continue de la qualité se poursuivra selon les axes suivants :
 - La mise en place de référents qualité sur les établissements,
 - La finalisation du projet de service du milieu ouvert du Parcours Adulte,
 - Le lancement de l'auto-évaluation du CHRS Le relais, de l'hébergement d'urgence et de l'AVA en vue des évaluations externes prévues au second trimestre 2024,
 - L'audit des dossiers des usagers au regard du nouveau référentiel HAS,
 - Un travail sur le contenu et le rythme de l'accompagnement éducatif en RHJ,
 - L'adaptation de nos CVS suite au nouveau décret,
 - La création d'une procédure Circuit du médicament et une procédure Hygiène des locaux.

Cathy BELKALA

Directrice du Parcours Adulte.